L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

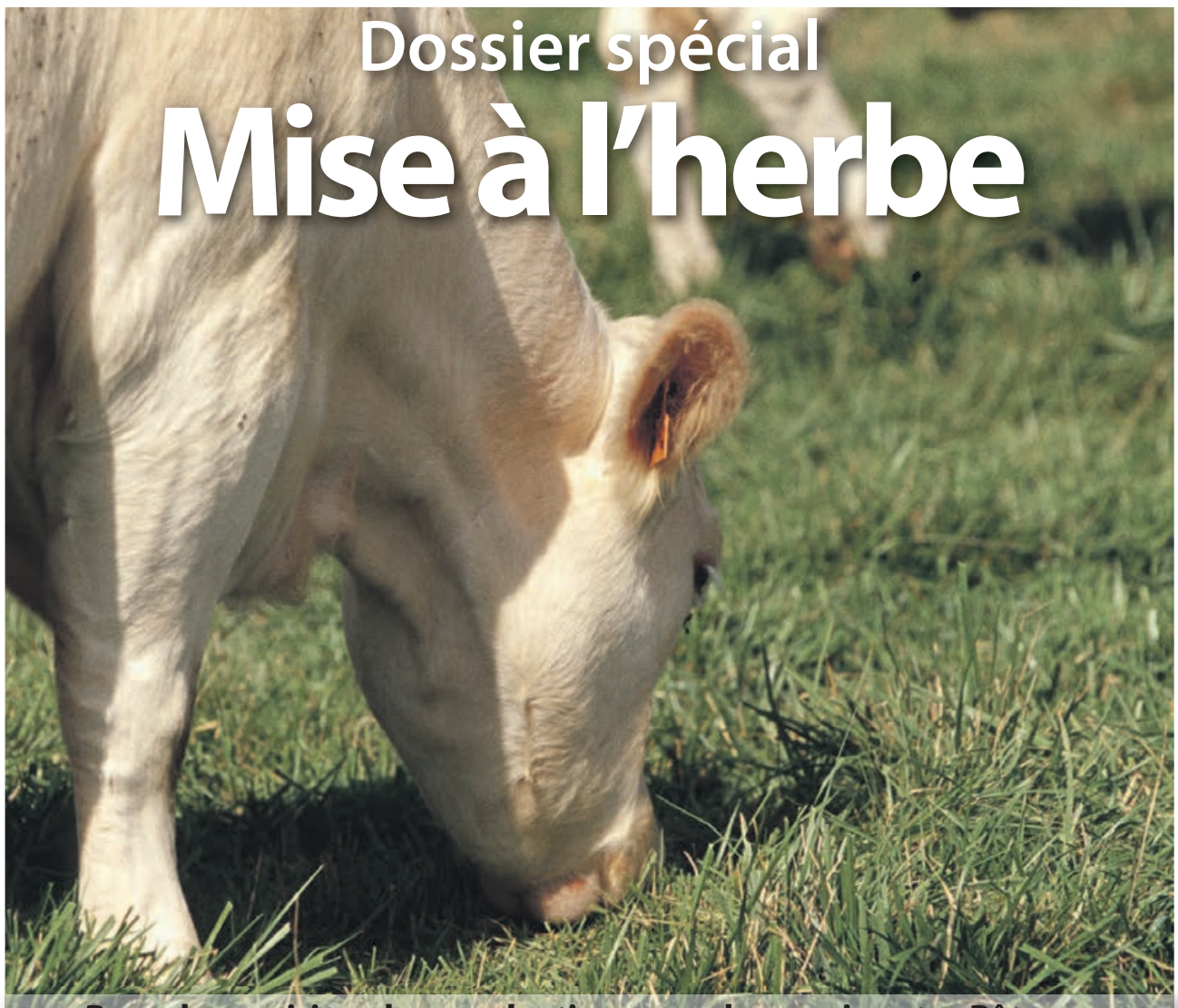
N° 1316 - VENDREDI 03 AVRIL 2015 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



Dossier spécial

Mise à l'herbe



• Pour des prairies plus productives pour les ruminants • Pâturage tournant • Prévoir son pâturage • Les outils de régénération et d'entretien des prairies • Les matériels qui ont la cote • Bien choisir son électrificateur • Équins: Une conduite du pâturage spécifique • Témoignage: Une mise à l'herbe précoce•

Photo: Réussir

Pages 24-29

Les DDT 21, 58 et 89 communiquent

Sixième volet d'un spécial PAC 2015 qui va se décliner pendant plusieurs semaines :

Mesures agro-environnementales et climatiques & soutien à l'agriculture biologique

Pages 22-23

Côte d'Or

› **Bovins laitiers**

Inquiétudes sur l'arrêt des quotas



Nièvre

› **Méthanisation à Azy-le-Vif**

Un projet de biogaz avec 7 éleveurs



Yonne

› **Terroir**

La Brasserie de Vézelay sous pression







Sommaire

Côte d'Or

04 • Bovins laitiers; Inquiétudes sur l'arrêt des quotas
05 • Fertilisation: La tentation de la localisation
06 • Systèmes de traite: La liberté de choisir
07 • Parc: Facile quand on est à l'extérieur !

Nièvre

08 • Crédit Agricole Centre Loire: «Une bonne année 2014»
09 • Chambre d'agriculture: Schémas 2016-2021 de l'eau, c'est non !
10 • Méthanisation à Azy-le-Vif: Un projet de biogaz avec 7 éleveurs
11 • Drainage: Attention aux études préparatoires !
12 • Conseil d'administration de la FDSEA

Yonne

13 • Union Charolais Croissance: Un 30ème anniversaire marqué par de nouveaux records
14 • Chambre agriculture: Première Session de l'année
15 • Terroir: La Brasserie de Vézelay sous pression
16 • Filière porcine: Un bon exercice pour la Cirhyo

Bourgogne

17 • Lait: La FNPL trace sa feuille de route
18 • Congrès de la FNSEA: Manuel Valls rassure les agriculteurs
19 • Stations d'évaluation Charolaises 21 et 71: L'Ajac a récompensé les jeunes acheteurs

Dossier PAC 2015

22-23 • Mesures agro-environnementales et climatiques & soutien à l'agriculture biologique

Dossier

24-29 • Dossier spécial mise à l'herbe

Infos Services

30 • Analyses et tendances
32 • Petites annonces
35 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy

AgriBourgogne.fr

En bref

Origine Entrée en vigueur dans l'UE de l'étiquetage des viandes fraîches

Les nouvelles règles obligatoires d'étiquetage des viandes porcine, ovine, caprine et de la viande de volaille fraîches entrent en application le 1er avril. La viande d'un animal né, élevé et abattu dans un même État membre pourra être étiquetée comme originaire du pays en question. Dans les autres cas, les lieux d'élevage et d'abattage devront être mentionnés. La Commission européenne ne prévoit par contre toujours pas de proposition législative concernant l'étiquetage des viandes transformées.

Paiements directs La Commission propose une réduction de 1,39 % en 2015

La Commission européenne a proposé son taux d'ajustement des paiements directs pour 2015, soit une réduction de 1,39 % pour les montants supérieurs à 2 000 euros par agriculteur. Cet ajustement est destiné à alimenter la réserve de crise du secteur agricole pour 2016, prévue à 441,6 millions d'euros (contre 433 millions d'euros en 2015). Les Etats membres et le Parlement européen peuvent se prononcer sur cette proposition jusqu'à fin juin. La Commission européenne pourra quant à elle procéder à une réévaluation de ses prévisions en octobre avec, si besoin, l'adoption d'une adaptation du taux d'ajustement le 1er décembre 2015.

Porc S. Le Foll menace la grande distribution d'encadrer les promotions

Lors d'une table ronde organisée au ministère de l'Agriculture, le 31 mars, Stéphane Le Foll a demandé aux acteurs de la filière porcine et de la grande distribution de s'entendre, d'ici fin avril, sur l'encadrement des pratiques de promotions. A défaut d'accord au sein de l'interprofession, le ministre a annoncé qu'il se réservait le droit d'encadrer les périodes de promotion, par arrêté ministériel. Le ministre a également demandé aux banques de faire des efforts pour faire profiter aux éleveurs de porcs de la faiblesse actuelle des taux d'intérêts. Concernant le logo Porc français, il a demandé des propositions de la filière, d'ici fin avril, allant dans le sens du renforcement du cahier des charges. D'ici fin juin, le ministre attend également des propositions concernant la mise en marché des porcs en France, *«qui doit évoluer pour redonner des perspectives plus stables aux éleveurs»*, explique un communiqué du ministère le 31 mars. Il a enfin annoncé que dans le cadre du Plan d'investissement d'avenir (PIA), un nouvel appel à projets doté de 45M€ sera lancé à destination de la filière porcine, à qui il donne rendez-vous en juin, lors de l'assemblée générale de la Fédération nationale porcine (FNP), pour la signature d'un *«pacte de la filière porcine»*.

PRI info

Côte d'Or Ils souhaitent s'installer…

Élise et Romain, tous deux ingénieurs agronomes, et salariés dans le secteur para-agricole ont le projet
de s'installer sur une petite exploitation d'élevage en Côte-d'Or et d'y développer progressivement des activités de vente directe et d'agro-tourisme. Ils sont tous deux originaires du milieu rural, passionnés par l'agriculture et l'élevage et ont une bonne connaissance du milieu agricole. Ils cherchent à reprendre une petite exploitation à vocation d'élevage en Côte-d'Or. La présence d'une habitation sur l'exploitation ou à proximité est nécessaire. Pour plus de renseignements, contacter le RDI de Côte-d'Or : Corine Garnier-Penning au 03 80 68 67 85.

Nièvre Le Point Accueil Transmission

Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent… Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts …n'hésitez pas à contacter Carole Simon ou Sylvie Simonin à la Chambre d'Agriculture au 03 86 93 45 99 (accueil financé par le Fonds Social Européen et l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Yonne Transmettre votre exploitation agricole ou trouver un associé

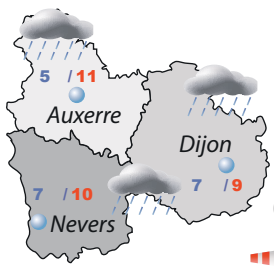
Vous pouvez bénéficier des services du Répertoire Départ Installation (RDI), mission gérée par la Chambre d'agriculture. Le conseiller Répertoire vous aide à formaliser votre projet, rédige une offre attractive, recherche un repreneur ou associé selon le profil défini ensemble, diffuse votre offre auprès des candidats qu'il connaît, et si vous le souhaitez plus largement grâce au réseau national des Répertoires et sur Internet, vous accompagne lors du premier rendez-vous avec un candidat. L'inscription est gratuite pour vous (service financé par l'État). Contactez Marc Abonnet, Chambre d'agriculture de l'Yonne au 03 86 94 21 95.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 3 au 12 avril

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 3 Avril

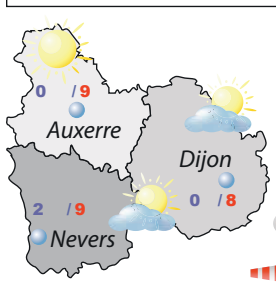


Pluvieux
Ce vendredi se déroulera sous un ciel menaçant et de nombreuses précipitations. Les vents seront modérés.

T° mini : 4 à 6 °C
T° maxi : 10 à 12 °C
Vents : Ouest 30 km/h

St Richard
Soleil : 07:22 - 20:18
Lune : 19:29 - 06:54

Samedi 4 Avril

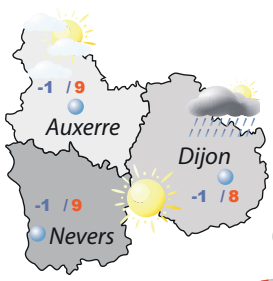


Agréable
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques nuages de beau temps.

T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 8 à 10 °C
Vents : Nord-Nord-Est 40 km/h

St Isidore
Soleil : 07:20 - 20:20
Lune : 20:30 - 07:20

Dimanche 5 Avril



Mitigé
Le soleil sera présent mais quelques averses sont également attendues très localement. Les vents souffleront modérément.

T° mini : -2 à 0 °C
T° maxi : 8 à 10 °C
Vents : Nord-Est 30 km/h

Ste Irène
Soleil : 07:18 - 20:21
Lune : 21:31 - 07:47

Prévisions à 7 jours

Lundi 6 au Mercredi 8 Avril :

Passages nuageux et belles éclaircies se partageront le ciel.

Vents : Est à 20 km/h
T° mini. : -2 à 7 °C T° maxi. : 18 à 20 °C

Jeudi 9 au Dimanche 12 Avril :
Des averses sont attendues pour jeudi et vendredi. Le ciel sera nuageux ce week-end.

Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini. : 5 à 12 °C T° maxi. : 13 à 15 °C

clin d'œil



Réalité virtuelle

Un jeu de simulation agricole bat des records de vente

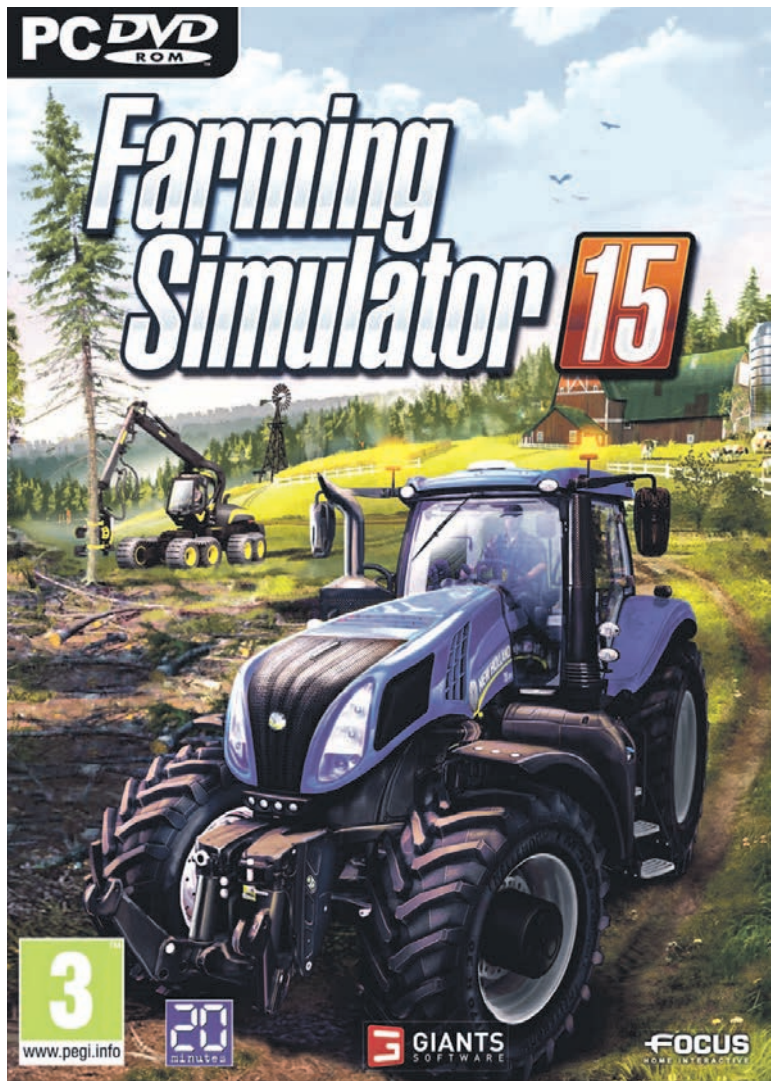
La 6e édition du jeu vidéo Farming simulator s'est vendue, depuis sa sortie le 31 octobre 2014, à près d'un million d'exemplaires dans le monde, essentiellement en Europe et aux Etats-Unis. Une précédente version du jeu, parueen 2011, avait trusté la première place des classements de ventes de jeux vidéos en France durant deux ans. *«C'est exceptionnel, c'est un million seller»*, se félicite le responsable de la marque Adrien Rotondo, chez l'éditeur français Focus Home Interactive.

Développé par la société suisse Giants software, FS15, pour les intimes, est un jeu de simulation dans lequel vous gérez une exploitation agricole au quotidien. De la gestion économique à la conduite des engins… *«Le but, c'est d'être ultra-rentable, explique Adrien Rotondo. C'est un jeu très accessible, beaucoup plus qu'un jeu de simulation de vol en avion»*. Depuis sa création en 2009, la série Farming simulator a conquis peu à peu le coeur des *«gamers»* jusqu'à devenir un incontournable du marché du jeu vidéo. Une précédente édition du jeu sortie en 2011 s'est classée au premier rang des ventes de jeux vidéos en France, et y est restée pendant deux ans. *«C'est tout simplement la première fois, depuis que les classements GFK (1998) existent, que la première place n'est pas occupée par un véritable blockbuster»*, relatait l'Agence française pour le jeu vidéo (AFJV) en 2012.

Au bout de deux ans, 2 millions de copies étaient écoulées, jusqu'à atteindre 4 millions fin 2013.

Réalisme et liberté

Les acheteurs sont des familles/enfants (75 %), et le reste est issu du milieu agricole, affirme l'éditeur. *«Beaucoup d'agriculteurs sont venus nous voir sur le dernier Salon de l'agriculture pour nous dire qu'ils conduisent, grâce au jeu, des véhicules qu'ils n'ont pas les moyens de s'offrir en vrai»*, rapporte Adrien Rotondo. Farming simulator 15 fait partie des jeux auxquels un joueur peut consacrer beaucoup de temps, en moyenne 48,8 heures, selon les derniers chiffres du magazine américain High-tech ARS technica. C'est le 7e jeu de simulation le plus joué (en heures) en 2014, derrière Football manager 2014 (152,6 heures). Qu'est-ce qui captive les joueurs ? *«La gestion du budget, l'organisation du temps. C'est un jeu qui permet d'appréhender comment gérer une ferme, explique Adrien Rotondo. Les élèves adorent jouer en multijoueurs, pour récolter, organiser la vente»*. Contacté sur la plateforme de diffusion de vidéos Youtube, Sébastien, 17 ans, joue à Farming simulator depuis 2009. Il apprécie le réalisme du jeu *«amélioré d'année en année»*, *«le sentiment de liberté et de plaisir que l'on a à pouvoir gérer sa ferme»*, et *«la jouissance du multi-joueurs en travaillant main dans la main, en s'entraidant*



dans les parcelles pour moissonner, ensiler et bien d'autres…»

L'autre point fort du jeu, selon lui, ce sont les «mods», des outils présents dans le jeu (tracteurs, cartes…) et créés par la communauté des joueurs elle-même. *«Je dirais même que si ce jeu n'avait pas eu de mods, il aurait sombré, il y a bien longtemps»*, estime Sébastien.

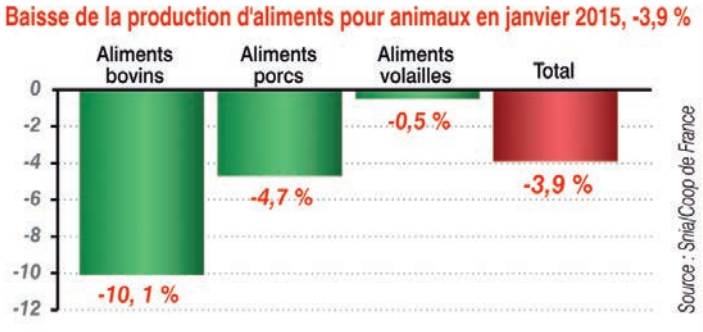
Prochaine étape pour les amateurs, le 19 mai 2015 : ce jour-là, les versions consoles PS4, PS3, Xbox one et Xbox 360 sortiront dans le monde entier.

Des joueurs qui prennent de l'âge

Alors qu'en 1999 les jeux vidéos étaient en moyenne pratiqués par des personnes de 21 ans, cet âge moyen atteint 38 ans en 2013 selon les données du Sell, le syndicat des éditeurs de jeux en ligne. Majoritairement masculine cette audience n'est maintenant qu'à 51% composée d'hommes. De plus, la moitié de la population déclare avoir au moins une fois joué avec un de ces jeux contre 20 % en 1999. 50 % des foyers français déclarent être équipés d'une console de jeux. La France figure parmi les trois principaux marchés des jeux vidéos, avec le Royaume-Uni et l'Allemagne.

le chiffre de la semaine

- 3,9 % pour l'aliment du bétail

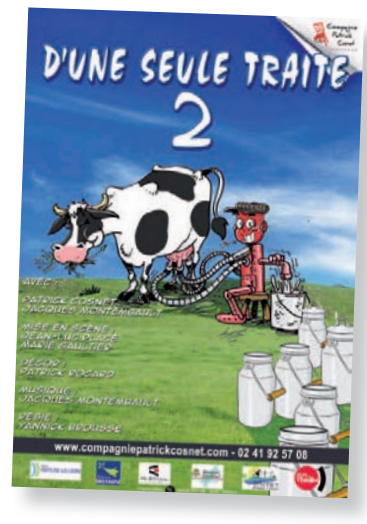


«En janvier 2015, la production nationale d'aliments composés s'est élevée à 1,73 million de tonnes, en baisse de 3,9 %», estime la note de conjoncture Coop de France Nutrition Animale/SNIA de mars. Bovins, porcs, volailles, lapins, toutes les productions sont touchées par cette baisse de production. Ainsi, les aliments bovins subissent une nouvelle chute de 10,1 %, tant en production laitière qu'en viande […]. Les aliments porcs reculent de 4,7 % […]. En volaille, le recul est globalement plus modéré (- 0,5 %), avec une légère progression des aliments poulets (+ 1,8 %). Des données qui en général suivent de près les évolutions des productions animales elles-mêmes.

Rendez-vous

Eurogénétique et le lait en mode théâtre

Du 9 au au 11 avril, Eurogénétique prendra ses quartiers au Centre des congrès d'Epinal, dans les Vosges, pour une édition axée sur la qualité du lait. En marge de cette édition, une pièce de théâtre traitera avec humour du quotidien des éleveurs.



Eurogénétique comme à chaque édition c'est trois journées dédiées à l'information, la réflexion, les concours.

Ainsi le Jeudi 9 avril, se dérouleront les concours allaitant en races charolaise et limousine et le concours vosgien. Suivront le lendemain 10 avril le concours montbéliard et l'élection de *«Miss montbéliarde France»*, l'Euro Simmental et la vente aux enchères de génisses et de vaches suivront. A 20h commencera la vente aux enchère des génisses et vaches holstein. Le 11 avril se dérouleront le concours holstein et le concours Brun.

Mais Eurogénétique c'est aussi des conférences et des ateliers animés par des conseillers en élevage, génétique et sanitaire. Avec une conférence-débat sur le thème *«le levier génétique pour maîtriser les mammites : rêve ou réalité ?»*

Cette année en plus, en marge du programme, le Cniel propose d'illustrer les principales thématiques liées à l'élevage laitier au travers d'une pièce de théâtre. Le vendredi 10 avril à 10h30, la compagnie Patrick Cosnet, sur une mise en scène assurée par d'anciens éleveurs, jouera sa pièce *«D'une seule traite (2)»*. L'occasion de mettre en scène sur le ton de l'humour le quotidien de ceux qui font la qualité du lait : éleveurs, techniciens, vétérinaires et d'aborder sur un mode décalé les bâtiments, la traite, l'environnement social, la famille, les cellules et les mammites...

▸ Agenda

8,15 et 28/04 : réunions FDSEA

La Section départementale des anciens exploitants agricoles est une section conviviale et très active sur le plan syndical. Elle organise quatre réunions intercantonales d'information qui s'adressent à toutes les personnes intéressées par le programme suivant :
- un sujet commun : intervention de la MSA sur le régime des retraites : droits, calcul, reversion… puis des sujets spécifiques à chaque zone :
- pour Pouilly et Is sur Tille : droit rural, le nouvel arrêté préfectoral relatif aux statuts du fermage
- pour Auxonne : l'entretien des fossés et des cours d'eau, une nécessité !

Un repas est proposé à l'issue de chaque réunion.
Toutes les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire aux réunions choisies auprès de la FDSEA de Côte d'Or au 03.80.68.67.67.

Voici les dates retenues :
Réunion Intercantonale de Pouilly : mercredi 8 avril de 9h30 à 12h30 salle Paturin au Pôle Agricole de Créancey.
- Intervention de la MSA sur le régime des retraites : droits, calcul, reversion…
- Droit rural, le nouvel arrêté préfectoral relatif aux statuts du fermage avec Aurélie Lucas, juriste à la FDSEA21

Un restaurant proche de la salle, Les Portes de Bourgogne, a été réservé pour une dizaine de personnes (nombre à confirmer le jour même) formule midi à 13€50 avec vin.
Réunion Intercantonale d'Auxonne : mercredi 15 avril de 9h30 à 12h30 salle Saint Paul de Champdotre.
- Intervention de la MSA sur le régime des retraites : droits, calcul, reversion…
- Entretien cours d'eau et fossé avec Pierre-Etienne Contesse

Un restaurant proche de la salle pour une dizaine de personnes (nombre à confirmer le jour même) formule midi à 13€00 avec vin.
Réunion Intercantonale d'Is-sur-Tille : mardi 28 avril de 9h30 à 12h30 salle de l'Orangerie d'Is.
- Intervention de la MSA sur le régime des retraites : droits, calcul, reversion…
- Droit rural, le nouvel arrêté préfectoral relatif aux statuts du fermage avec Aurélie Lucas, juriste à la FDSEA21

Un restaurant proche de la salle, Au Dix d'Is, a été réservé pour une dizaine de personnes (nombre à confirmer le jour même) formule midi à 14€50 avec vin

Bovins laitiers

Inquiétudes sur l'arrêt des quotas

Le syndicat des éleveurs de la race Montbéliarde, réuni en assemblée générale, a abordé l'une des actualités du moment.


Guy Minot insiste sur le fait que produire pour produire n'est pas toujours une solution.

Les quotas laitiers n'existent plus dans l'Union européenne depuis le 1er avril. Cette nouvelle donne inquiète Guy Minot, le président du syndicat d'élevage bovin de la race Montbéliarde : *«Cette libération des quotas va jouer sur le marché mondial et donc sur les prix, car tout le monde est prêt à produire du lait. Les cours ont baissé brutalement en ce début d'année à cause de la hausse de production en 2014. Ça ne va donc pas s'arranger. La volatilité, elle, va devenir encore plus importante qu'aujourd'hui et compliquer le quotidien des éleveurs»*. La Côte d'Or ne serait pas spécialement «*concernée*» par cette future hausse de production : *«nous avons déjà bien augmenté ces dernières années et, même s'il y a encore un peu de potentiel, beaucoup de bâtiments sont bien remplis et ne peuvent plus se développer. Mais surtout, ce n'est pas nous qui faisons le lait en France ! Je pense à l'Est et l'Ouest qui, selon moi, sont prêts à produire abondamment…»*. Dans un tel contexte, Guy Minot se réjouit de voir certaines adaptations professionnelles, comme c'est le cas dans l'AOP Époisses : *«des quotas vont s'imposer en interne. Ceux qui voudront produire davantage seront moins payés. Produire pour produire n'est pas toujours la solution, il faut avant tout s'intéresser à la marge»*. Les enjeux et les outils de pilotage de trésorerie restent *«très restreints en système lait»* rappelle le président : *«On est vite proche du coût de production au litre de lait qui, dans la durée, engendre rapidement des problèmes de trésorerie dans les exploitations»*. Cette notion de marge passe notamment par la qualité du lait. A ce titre, Jean-François Dessolin, technicien à Côte d'Or Conseil Élevage, a fait la présentation des résultats enregistrés en 2014. Si le taux protéique reste intéressant, le taux butyrique et les cellules continuent de se dégrader dans les exploitation. L'agrandissement de troupeaux est l'une des principales explications.

AURÉLIEN GENEST

Douze «*millionnaires*» en Côte d'Or

Sur l'année civile 2014, la barre du million de litres de lait a été atteinte voire dépassée dans douze exploitations du département, principalement en races Montbéliardes et Prim'Hostein. Deux ans plus tôt, ce niveau n'était atteint que par deux fermes côte d'oriennes. Pour Jean-François Dessolin, cette tendance a trois principales explications : «*Des producteurs ont acheté du quota en vue des nouveaux contrats. En effet, la dernière année servira de référence. Il y a également plusieurs regroupements d'exploitations qui contribuent à cette émergence de très importants litrages. Autre point : la volonté de certains éleveurs de produire un maximum. Pour ces derniers, la rentabilité de leur atelier passe par la quantité*». Qu'en sera t-il dans cinq ans ? Le technicien de Côte d'Or Conseil Élevage voit une nouvelle augmentation de ce nombre de «*millionnaires en litres*», mais pas dans les mêmes proportions : «*le phénomène robot, pour les exploitations qui en sont équipées, sera un facteur limitant. En effet, il faut un nombre de vaches bien précis par station. On passe de 60 à 120 puis 180 vaches. Des paliers ne seront vraiment pas faciles à franchir...*».

Concours

La Simmental part en promotion

Épinal et Mirebeau-sur-Bèze : deux rendez-vous attendent les éleveurs côte d'oriens en ce mois d'avril.

Eurogénétique les 9, 10 et 11 avril, concours départemental à Mirebeau-sur-Bèze le 26 : l'agenda des éleveurs de Simmental Française est bien rempli ce mois-ci. Alexis Magnière, de Chazeuil dans le canton de Selongey, attend ces rendez-vous avec impatience. *«Ce sont des moments importants, nous passons du bon temps entre nous et faisons la promotion de note race favorite et de nos élevages respectifs par la même occasion»* confie ce jeune passionné. Si le rendez-vous d'Eurogénétique se déroule tous les ans à Épinal, le concours départemental innove totalement en se greffant au comice de Mirebeau. L'agriculture raisonnée et la protection des ressources en eau seront les thèmes de cette fête agricole qui exposera de nombreuses machines agricoles et races animales dont la Simmental. «*Les éleveurs du canton de Mirebeau ont souhaité organiser ce concours lors de leur regroupement, plutôt que lors de la fête départementale de l'agriculture. Nous avons logiquement accepté, même si nous serons également à Dijon au moins de juin»* poursuit le jeune éleveur. Le Gaec Magnière devrait être l'élevage le mieux représenté avec le déplacement de cinq ou six de ses bovins. «Il devrait y avoir une trentaine de Simmental à Mirebeau. Pour Eurogénétique, douze animaux et neuf élevages sont en lice» informe le Côte d'orien.


Alexis Magnière, 20 ans, prendra part aux deux évènements, peut-être avec Épinal, vache en troisième lactation championne jeune à Eurogénétique il y a deux ans.

AURÉLIEN GENEST

Les participants à Eurogénétique

Neuf élevages sont en partance pour Épinal :
Gaec Perderiset (Saulx-de-Duc), EARL Gardey (Beaumont-sur-Vingeanne), Gaec Magnière (Chazeuil), Gaec Aubry (Jours-lès-Baigneux), Millot - Gaec du Meix de Chêne (Argilly), EARL Jacquin (Chamblanc), EARL du Seuillet (Prâlon), Gaec Chevalier (Cestres), EARL Tresillard (Noiron-sur-Bèze).

Terres de Bourgogne
agribourgogne.fr

Fertilisation

La tentation de la localisation

L'apport d'engrais localisé lors du semis apporte de nombreux avantages. Un agriculteur du canton de Selongey témoigne.



Geoffrey Loosli a divisé par deux sa facture d'engrais (phosphore et potasse), tout en gardant les mêmes rendements.

Sensibilisé à la localisation de l'engrais durant ses études, notamment au lycée de Quetigny, Geoffrey Loosli a littéralement *«foncé»* le jour où l'un de ses amis agriculteur lui a dit que cette technique donnait de bons résultats. «*Mettre de l'engrais juste là où il faut me paraissait opportun. Pour moi, en laisser sur l'inter-rang n'avait aucune utilité»* explique l'habitant du village de Chazeuil. Ce Côte d'orien de 28 ans s'est équipé d'une trémie frontale il y a près de quatre ans pour transporter et apporter l'engrais en même temps que ses semis de céréales. *«Cela représente un investissement d'environ 10 000 euros, mais celui-ci est déjà amorti»* se réjouit Geoffrey Loosli, qui a divisé par deux ses apports de potasse et de phosphore et par la même occasion, ses factures ! Toutes ses cultures sont concernées : maïs, tournesol, blé, orge et colza. Le jeune agriculteur s'est basé sur ses historiques de fumure pour établir une baisse de 50% de ses apports, sans prendre en compte ses analyses de sols : *«c'est un choix arbitraire de ma part et pour l'instant, ces analyses ne bougent pas, je croise les doigts ! Les rendements restent inchangés, mais je n'ai pas assez de recul. Je verrai bien. L'an passé était mauvais mais ce n'était pas représentatif car les résultats étaient décevants dans tout le secteur»*. L'apport d'engrais localisé lors du semis apporte bien d'autres avantages à Geoffrey Loosli, comme par exemple une réduction significative du nombre de passages dans la parcelle : *«je sème et fertilise en même temps, c'est pratique. En plus, en déposant de l'engrais au plus proche des racines, il a une meilleure efficience. Au printemps, j'apporte également l'azote en localisé : les cultures partent très bien. Et cette technique est forcément un plus pour l'environnement !»*.

AURÉLIEN GENEST

Protection des plantes

Marc Delattre, nouveau président de l'AFPP

Marc Delattre, responsable du service technique Damier Vert de Dijon Céréales, vient d'être nommé pour trois ans président de l'AFPP, l'Association française pour la protection des plantes. Il était jusqu'ici membre du bureau et vice-président de l'association. Il succède à Serge Kreiter (Montpellier SupAgro). La mission de l'AFPP est de favoriser les contacts pluridisciplinaires, les échanges et la communication des différents acteurs autour du domaine de la protection des plantes. L'activité de l'association, outre un catalogue fourni de formations et stages, est connue à travers les colloques organisés régulièrement par ces commissions comme le Columa



(Comité de lutte contre les mauvaises herbes) qui réunit plus de 500 participants tous les trois ans à Dijon, ou encore la Cima (Conférence internationale sur les maladies des plantes) qui se déroulera à Tours au mois de décembre. L'AFPP contribue également à des ouvrages de référence comme «le guide de la protection intégrée des cultures» coédité avec l'ACTA et France Agricole. Marc Delattre est le premier collaborateur d'une coopérative agricole à accéder à la présidence de l'AFPP : *«C'est pour moi une véritable reconnaissance du savoir-faire des coops en matière de protection des plantes, notamment à travers les travaux de recherche des services techniques comme Damier Vert chez Dijon Céréales, titulaire du label Bonnes pratiques d'expérimentation et utilisateur des méthodes CEB de l'AFPP»*.

COMMUNIQUÉ

OPA

Le 42, rue de Mulhouse bientôt remplacé

Deux salariées du Service de remplacement évoquent la future délocalisation à Bretenière.



Elles en parlent depuis près d'un an, un peu à l'image des salariés des autres organisations professionnelles agricoles. Fanny Clémence et Jessica Dedion feront leurs valises en septembre pour aller s'installer dans la nouvelle Maison de l'agriculture à Bretenière. Cette délocalisation impliquera de nombreux changements dans leurs habitudes. Tout d'abord de transport : *«Mon trajet sera un peu plus long mais au moins, je n'aurai plus les bouchons du centre ville»* relève Jessica, en poste depuis 2012 au Service de remplacement Côte d'Or. Cette jeune femme de 30 ans réside à Jancigny dans le canton de Mirebeau-sur-Bèze, mais ne sait toujours pas pour quel itinéraire elle optera : *«le plus court n'est pas forcément le plus rapide, je ferai des essais et verrai selon la circulation»*. Sa collègue Fanny, 34 ans, originaire de Marandeuil dans le canton de Pontailler-sur-Saône, mettra fin à une quinzaine d'années travaillées au 42, rue de Mulhouse, après des passages à JA et Côte d'Or Conseil Élevage : *«Oui, c'est sûr, c'est un grand changement pour moi ! Jessica et moi envisageons de faire du covoiturage. Ce n'était pas possible jusqu'à présent car nos horaires ne nous le permettaient pas»*. Les deux employées du Service de remplacement soulignent les futures facilités de stationnement : *«ici, c'était un gros problème, même s'il y avait du mieux depuis la mise à disposition du parking de la DDT»*. Une fois sur place, un bâtiment flambant neuf attendra les deux collègues : *«les conditions de travail seront meilleures. Les murs seront mieux isolés, d'un point de vue thermique mais aussi phonique ! Ici, tout le monde s'entend. Dans notre cas, nous passons près d'un tiers du temps au téléphone...»*. Le contexte de Bretenière sera lui aussi apprécié, avec un cadre totalement différent. Le restaurant d'entreprises de la Maison de l'agriculture semble également ravir les deux salariées : *«Nous mangerons plus sainement ! Aujourd'hui, nous amenons notre petite gamelle ou allons faire nos courses... Cette pause du midi devrait resserrer les liens entre salariés des différentes OPA qui, pour la plupart, rentrent chez eux entre midi et deux»*.

AURÉLIEN GENEST

Offre d'emploi

Agri Ressources recrute une assistante administrative

Le groupement d'employeurs Agri Ressources 21 recrute un(e) assistant(e) administratif(ve) pour assurer la gestion des plannings des salariés saisonniers et la gestion administraive liée à leur embauche. Dynamique et rigoureux(se) vous maîtrisez l'outil informatique et les techniques d'appels téléphoniques. Vous aimez travailler en équipe et vous savez vous adapter à l'organisation du travail imposé par le cycle végétal. Permis B et véhicule personnel bligatoires. Poste à pouvoir en CDD temps plein du 8 juin au 14 août 2015. Poste basé à Dijon avec de nombreux déplacements à prévoir. Candidature à adresser à : Agri Ressources 21, 42 rue de Mulhouse, 21000 Dijon ou cfluckiger.fdsea21@orange.fr



▸ Formations

Auxiliaires et bords de parcelles
8/04/2015 à Châtillon-sur-Seine ou le 09/04/2015 à Tart le Bas Responsable de stage : Pauline Allard (Chambre agriculture de Côte d'Or) – 03 80 91 06 76
pauline.allard@cote-dor.chambagri.fr

Conduite et gestion des surfaces en herbe
15 et 23/04/2015 à St Nicolas les Cîteaux. Responsable de stage : Aurore Gérard (Chambre agriculture de Côte d'Or) – 03 80 90 68 72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Marre de ramer avec ses papiers
20, 23 et 30/04/2015 Responsable de stage : Elise Bartoletti (Chambre agriculture de Côte d'Or) – 03 80 68 66 42
valerie.descours@cote-dor.chambagri.fr

Soigner ses animaux avec l'homéopathie
21 et 22/04/2015 à Créancey Responsable de stage : Aurore Gérard (Chambre agriculture de Côte d'Or 03 80 90 68 72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Recruter ou encadrer des salariés
23/04/2015 à Dijon Responsable de stage : Elise Bartoletti (Chambre agriculture de Côte d'Or) – 03 80 68 66 42
valerie.descours@cote-dor.chambagri.fr

Les clés pour préparer et anticiper sa cessation d'activité
30 avril 2015 à Baigneux les juifs. Responsable de stage : Elise Bartoletti (Chambre agriculture de Côte d'Or) 03 80 68 66 42 – valerie.descours@cote-dor.chambagri.fr

Systèmes de traite

La liberté de choisir

Les Établissements Chapuis organisaient deux journées «*fermes ouvertes*» la semaine dernière en Côte d'Or.


Le Gaec des Marronniers, à Origny-sur-Seine, a opté pour une salle 2x7 épi 30°.

Parce que c'est la qualité du lait qui fait la marge financière du producteur, le 1er objectif d'une installation de traite reste la qualité du lait. Épi 30°, épi 60°, TPA (Traite par l'arrière), roto intérieur, roto extérieur, robot... Aujourd'hui, les éleveurs laitiers se voient proposer une large gamme de produits. Les Établissements Chapuis, spécialistes de la traite depuis trois générations, ont organisé deux journées baptisées «*fermes ouvertes*» dans le but le présenter le «*top*» de la marque Delaval. «*Les exploitations évoluent et le matériel aussi. Nous proposons aux éleveurs d'étudier les systèmes qui leur conviennent le mieux, ceux qui leur seront le mieux adaptés et avec lesquels ils se sentiront le plus à l'aise*» note Alexis Chapuis, représentant de la concession basée à Saint-Marc-sur-Seine dans le canton de Baigneux-les-Juifs. Pour le commercial de 25 ans, «*rien ne vaut d'aller voir des réalisations concrètes et échanger avec d'autres éleveurs pour se donner une idée*» : «*dans tous les cas, le dernier choix appartient bien sûr à l'éleveur qui a ses propres préférences et caractéristiques de par son cheptel*». Les rotos sont destinés aux exploitations dépassant la centaine de vaches : «*les éleveurs vont dans ce cas privilégier la rapidité, tout en prenant en compte l'aspect confort de travail qui est omniprésent dans les produits proposés*» poursuit Alexis Chapuis.

Qualité, confort et gain de temps

La journée du 25 mars se déroulait au Gaec des Marronniers à Origny. Avec ses 65 Brunes et Montbéliardes, Nicolas Jacquinot aurait pu opter pour un robot mais ce Côte d'orien de 41 ans a finalement préféré une salle de traite 2x7 épi 30° ultra moderne : «*J'avais une 2x4 auparavant et je suis resté dans le même schéma. Je préfère l'orientation 30° car j'ai davantage de place pour brancher et les vaches sont dans le sens de la fosse*». Le producteur se réjouit pleinement de son investissement de 130 000 euros réalisé il y a un an (rénovation du local comprise) : «*une fois la traite terminée, j'ai toute la journée pour moi. Cela n'aurait pas été forcément le cas avec un robot qui aurait pu m'appeler de temps en temps. Et c'est un choix vis-à-vis de la fromagerie dont je m'occupe avec ma femme, ma soeur et mon beau-frère. Pour le bon goût de notre fabrication fromagère d'appellation Epoisses au lait cru, il nous faut plusieurs centaines de litres de lait chaud en direct du pis de nos vaches dans un délai court. C'est réalisable en salle de traite mais impossible avec un robot qui trait jour et nuit mais une seule vache à la fois.*»

Un autre avantage est le gain de temps : les 65 vaches sont traites en une heure alors qu'il fallait parfois 1h45 avec l'ancien système. Nicolas Jacquinot est assisté dans son travail et ses décisions par les mêmes équipements qu'un robot. Le logiciel fourni par le constructeur gère les données des compteurs à lait, détecte les chaleurs et indexe le concentré distribué par vache en fonction de la production réelle individuelle. «*Un chien à commande électrique fait même avancer, en douceur, mes vaches vers la salle de traite, cela compte aussi pour le confort de travail*» ajoute l'éleveur.

Le lendemain était au consacré au robot de traite Delaval du Gaec du Serein à Précy-sous-Thil. Les éleveurs, pleinement satisfaits de leur investissement, ont fait part d'un gain de temps de 365 heures de travail par an. Les Établissements Sirugue, partenaires de l'aliment, participaient à la première de ces deux journées.

AURÉLIEN GENEST

Outils de précisions et de modulation

Des avantages avérés mais un prix de revient à maîtriser

L'antenne Côte d'Or de la fédération Cuma Bourgogne s'intéressera aux outils de guidage et de modulation intra-parcellaire de l'engrais la semaine prochaine au nord de Dijon.

A l'occasion de son assemblée générale qui aura lieu à vendredi 10 avril à Brétigny, l'antenne Côte d'Or de la fédération Cuma Bourgogne organise un après-midi technique sur les outils de précision et de modulation. Cette journée est l'occasion de présenter les avantages indéniables des outils de guidage et de modulation intra-parcellaire de l'engrais, mais aussi de rappeler l'impact de ces équipements sur le coût final du chantier.

Les distributeurs centrifuges d'engrais permettent à présent une gestion des largeurs d'épandage qui se rapproche de la coupure de tronçons sur les pulvérisateurs. Cette technologie couplée à une cartographie de préconisation obtenue grâce à une mesure de biomasse (drone, farmstar,…) permet d'apporter la dose d'engrais qui correspond aux besoins réels de la culture, tout en prenant en compte l'hétérogénéité de la parcelle.

L'optimisation des apports d'engrais est ainsi censée permettre à l'agriculteur d'économiser des intrants en plus de lui apporter un certain confort lors des épandages. Toutefois, ces équipements ont tous un coût important qui peut rapidement dégrader la rentabilité de l'investissement. Le choix d'un distributeur d'engrais avec gestion par GPS de la largeur d'épandage fait rapidement doubler le devis. Il faut donc que la surface annuelle à réaliser soit suffisante pour ne pas atteindre des prix de revient excessifs.

Avec plus de 44 distributeurs d'engrais et 35 pulvérisateurs en Cuma sur le département, l'investissement collectif est une réelle opportunité pour permettre à tous les exploitants, quelle que soit leur surface, d'accéder aux nouvelles technologies du type modulation intra-parcellaire, porte buses à sélection automatique de buses sur les pulvérisateurs, autoguidage… D'autant que le fonctionnement en Cuma permet d'échanger entre utilisateurs et de maîtriser plus rapidement tous les potentiels qu'offrent ces technologies.

JÉRÉMIE NOBS

	Distributeur d'engrais avec gestion par GPS de la lareur d'épandage - 25000€	
	Exploitant seul, 150 ha de SAU	Investissement en Cuma, 4 adhérents, 500 ha de SAU
Nombre de passage/an	4 passages/an et par hectaure	
Utilisation annuelle	600 ha épandus/an	2 000 ha épandus/an
Prix de revient moyen *(tracteur et carburant compris)*	5.14 €/ha	2.68 €/ha

Exemple de coût de revient d'un distributeur d'engrais selon le mode d'investissement.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Parc

Facile quand on est à l'extérieur !

La radicalisation de plus en plus perceptible sur le projet de parc est due en grande partie à un manque d'explications.



Le parc doit revenir à la commande initiale, à savoir celle de l'observation de la forêt feuillue.

Pourquoi tant d'incompréhension entre les partisans et les opposants du parc ? Chacun est pourtant animé par la même bonne intention : celle de développer son territoire.
L'explication vient justement d'un manque d'explications.

Le cœur est une zone de contraintes

Le hiatus vient de l'amalgame qui est fait sur l'aire du futur parc. Certes les trois zones (adhésion, cœur et réserve) sont bien évoquées lors des consultations successives mais on ne classe pas les réponses en fonction de leur origine géographique. Il en est de même lorsque la parole est donnée aux individus qui s'expriment sur les médias.
Or, il ne fait aucun doute qu'un parc national c'est déjà, en zone de cœur et de réserve, une somme de contraintes réglementaires codifiées dans le code de l'environnement et qui peuvent être aggravées par la charte à écrire. Qui accepterait de se laisser priver de liberté sans réagir, a fortiori lorsque celle-ci touche à son activité professionnelle ?
Le sophisme est de faire croire que le zonage repose sur une sérieuse expertise scientifique en pontifiant sur la *«continuité écologique»* et les *«impératifs de conservation de la biodiversité»*.
Les agriculteurs, les propriétaires et les acteurs économiques en général qui sont directement concernés, c'est-à-dire ceux qui sont dans le cœur, ne veulent plus s'en entendre conter. Ils refusent cette dialectique incompréhensible où il n'est jamais question d'économie, si ce n'est dans de vagues projets agro-touristiques. Ils ont fait connaître leur position lors de la dernière assemblée du GIP puisqu'ils ont voté à l'unanimité contre le rapport de prise en considération. Le manque d'argumentation des promoteurs du parc laisse alors le champ libre à des considérations à l'emporte-pièce du style: *«le territoire se meurt, c'est une chance à saisir»*.
Cet avis est respectable mais plus que discutable lorsqu'il émane de personnes domiciliées à l'extérieur du cœur ou qui ne subiront aucune contrainte.
En réclamant *«0»* hectare dans le cœur, les agriculteurs et les organisations syndicales majoritaires qui les représentent, expriment la volonté de préserver un espace de liberté qui se restreint chaque jour.

Revenir au projet de départ

Pourquoi ce parc doit-il stériliser 3000 hectares de forêt et mettre sous cloche plus de 73 000 hectares de bois et terres supplémentaires pour exister ? C'est plus de 7 fois la surface de Paris ! Certes la zone est quasi désertique mais il y a de l'activité économique et de nombreux villages (d'ailleurs bizarrement exclus du cœur sans se soucier de la valeur patrimoniale qui est censée être un critère de classement…).
Non, ces périmètres ne sont pas pertinents, ils sont le fruit d'élucubrations de quelques savants, ou de transactions politiques. Les acteurs de terrain pourront-ils enfin co-construire autrement que par des consultations tronquées ?
C'est ce que propose la profession agricole, c'est ce que demandent tous les acteurs économiques, et c'est ce qu'attendent les élus de plus en plus perplexes face à cette gouvernance musclée aux ordres d'une commande supérieure !
Puisque nous sommes dans l'attente de la validation de l'approbation par l'Etat du rapport de prise en considération du projet de parc, espérons que ces demandes légitimes seront bien prises en considération. Il est encore temps de changer de chemin pour rejoindre celui du bon sens et de la concertation, mais c'est au guide de le faire à savoir à la ministre de l'Écologie qui a déjà été sollicitée à plusieurs reprises par des élus locaux de Côte d'Or et Haute-Marne pour se prononcer sur ce dossier. Et pourquoi ne viendrait-elle pas sur le terrain s'interrogent aussi les responsables syndicaux.

JLB



Le jeudi 19 mars une soixantaine d'agriculteurs s'est spontanément mobilisée pour soutenir Thierry Ronot, responsable syndical FDSEA 21 du secteur de Châtillon, en charge du dossier Parc, qui était auditionné par la gendarmerie de Recey pour répondre d'une plainte déposée par le directeur du GIP, suite au blocage de ses bureaux les 9, 10 et 11 février.

Dans un courrier adressé au préfet coordonnateur les présidents FDSEA, JA et Chambres d'agriculture prennent une position ferme ***«Pour nous la gestion actuelle du dossier par l'Etat et les instances dirigeantes du GIP n'est pas compatible avec la définition dont se fait la profession agricole d'un projet de territoire développé avec cohésion et concertation dans le respect des attentes de chacun. Sans un signe fort de l'Etat et des instances dirigeantes du GIP, les Chambres d'agriculture, les FDSEA, les Jeunes Agriculteurs de Haute-Marne et Côte -d'Or ne participeront pas aux prochaines échéances de création de Parc National».***

Dégâts de gibier

La tension monte face aux retards de paiement

L'exaspération le dispute à la colère chez les éleveurs comme en grandes cultures face aux retards accumulés dans le paiement des dégâts de gibier et à l'attitude de la FDC.

« *Nous sommes en 2015 et les dégâts de gibier sur les tournesols et les maïs de la moisson 2014 ne sont toujours pas réglés !* » Thierry Besançon, président de la commission des dégâts de gibier de la FDSEA ne cache pas son exaspération, d'autant *«que la Fédération départementale des chasseurs est coutumière du fait, on ne compte plus les retards de paiement. Cette fois on nous oppose le recours déposé devant la Justice pour justifier ce nouveau retard, mais ce recours me semble totalement abusif et seulement motivé par la volonté de faire traîner encore un peu plus en longueur les règlements dus»*. Le président de la commission des dégâts de gibier s'inquiète aussi pour l'avenir, les dégradations perdurent et leur indemnisation semble de plus en plus difficile à obtenir, la FDC serait-elle *«un mauvais payeur»* animé par *«mauvaise volonté manifeste»* à régler ses dettes ?
Même son de cloche chez les présidents de commission contactés. Pour les productions végétales, Jacques de Loisy estime que *«sur le terrain les estimateurs font preuve d'incompétence, tant en agronomie qu'en biologie végétale. Ainsi, les conclusions des experts agricoles auxquels les agriculteurs font appel pour réaliser des contre-expertises sont toujours en contradiction avec celles des estimateurs. Ce qui occasionne du contentieux et des frais supplémentaires»*. Le comportement de la Fédération départementale des chasseurs lui semble *«au-delà de toute limite et la situation devient invivable pour les exploitants qui voient les indemnisations traîner en longueur, quand elles ne sont pas tout simplement contestées ou limitées par des minima imposés en terme de surfaces dégradées»*. Dernier coup d'éclat en date, *«la FDC refuse d'agréer le barème des cultures d'automne qui vient d'être établi, c'est ahurissant ! Cette attitude n'a pour nous aucun sens ni aucune justification»*.

Dominique Guyon, président de la commission productions animales, relève aussi *«une attitude incompréhensible, alors que l'argent prévu pour les indemnisations est en sa possession, la FDC ne veut rien lâcher»*. Une attitude d'autant plus dommageable que *«l'élevage souffre et que les dégradations faites aux prairies comme aux cultures obligent les éleveurs à des frais d'achats supplémentaires. Pressé par les courts termes, soumis à des retards d'échéances et à la lourdeur des prophylaxies, ils doivent en plus subir des dégâts dus à un gibier qui n'en fini pas de proliférer et cela fait quatorze ans que cela dure !»*

Pour le président de la commission lait, Samuel Bulot, le constat est aussi sans appel : *«les exploitants laitiers sont à bout. Lésés par les nouvelles règles d'un minimum imposé aux dégâts, ils voient les retards de paiement des indemnisations s'accumuler. Nous avons l'impression que la Fédération départementale des chasseurs veut s'engager dans un nouveau bras de fer, tant elle fait preuve d'une mauvaise foi manifeste»*. Et quant aux clôtures de protection, *«il n'y en a jamais assez sur le terrain»*.



Assemblée générale du Crédit Agricole Centre Loire

François Thibault: «*Une bonne année 2014*» en dépit de certaines difficultés

Pour l'assemblée générale de ses 20 ans, jeudi 26 mars à Bourges, le Crédit agricole Centre Loire (CACL) a fait venir l'Académicien français d'origine berruyère Jean-Christophe Ruffin pour évoquer un autre Berrichon, l'explorateur Jacques Coeur, qui, par ses voyages en Orient, a été le précurseur d'un capitalisme moderne, plus basé sur la notion d'échanges que sur celle des conquêtes... Un point de vue qui trouve écho dans la nouvelle méthode de la caisse pour évaluer la richesse de l'entreprise autour de ses actifs immatériels... Rencontre avec François Thibault, son président.

Terres de Bourgoge : «*Vous venez de clore la partie statutaire de l'AG de la caisse régionale, qui fête ses vingt ans, avant de laisser la parole à Jean-Christophe Ruffin. Comment s'est comportée la banque verte en 2014 ?*»

François Thibault : «*Çà a été plutôt une bonne année, même si nous somme très dépendants du développement économique local et qu'il n'y a pas eu une foultitude de projets. Les banques n'ont pas augmenté leurs encours crédits car les particuliers et les entreprises n'investissent pas. Il y a une forme d'attentisme... Et puis entre une épargne de précaution et un pouvoir d'achat qui se contracte, il y a l'apparition de nouveaux modes de consommation, tels que le e-commerce sur internet, qui pénalise les commerçants et les artisans. En agriculture, pour la deuxième fois, l'année a été difficile, entre la baisse des cours et, dans les cultures, la baisse de la qualité. Nos clients souffrent et nous sommes plus exposés que d'autres établissements bancaires car nous avons une clientèle de proximité. Deux de nos trois départements font aussi partie des dix départements français qui perdent le plus d'habitants* (ndlr : Nièvre et Cher)».

TdB : Comment se déroule ce début d'année dans le secteur agricole ?

F.T. : «*On sent les tensions monter mais nous pensions, en fin d'année dernière, que la situation serait encore plus dégradée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Nous sommes attentifs et nous savons parfaitement que le banquier est incontournable et que les clients creusent sans doute d'autres trous ailleurs, chez les marchands de matériels, les fournisseurs d'aliments ou les vétérinaires, par exemple. Nous sommes inquiets pour la fin de l'année. Nous venons de recevoir 700 agriculteurs, dont environ un tiers de Nivernais, afin d'évoquer des solutions personnelles, pour certains en ré-échelonnant les dettes quand l'échéancier est favorable, pour d'autres par des court-termes. Il y a des situations très difficiles parmi des clients qui n'étaient déjà pas bien quand la conjoncture était plus favorable : pour eux, il faut trouver des scénarios de sortie. Çà ne sert à rien de creuser son trou trop profondément, d'autant que contrairement à il y a quelques décennies, les choses sont ressenties de façon plus sereine. Un échec ne marque plus l'échec d'une vie !*»



François Thibault, le président de la caisse régionale, a longuement évoqué la nouvelle méthode d'évaluation des actifs immatériels de son entreprise, au-delà des simples critères du bilan.

TdB : Que pensez-vous de la proposition du syndicalisme en faveur de prêts bonifiés à taux zéro ?

F.T. : «*L'intérêt des prêts à taux zéro, c'est quand les taux sont élevés ! Là, ils sont bas (ndlr : Agilor à 1 ou 2%). Et puis, dans le passé, il y a eu un effet d'aubaine et on crée le risque d'accroître les dettes, surtout si une nouvelle crise doit arriver. En fait, ce n'est pas le sujet. Je vais être provocateur mais pourquoi pas des prix de l'aliment à moins 10% aussi ? Mais je comprends que le syndicalisme a besoin de victoires collectives, plutôt que de solutions sur-mesures adaptées à chacun. L'action collective est plus vendeuse !*»

TdB : En AG statutaire, vous avez évoqué le sujet des actifs immatériels dans la richesse globale de la caisse régionale. De quoi s'agit-il ?

F.T. : «*C'est quelque chose sur lequel nous travaillons en vase clos depuis 2 ou 3 ans avec le cabinet d'études Goodwill Management. Dans le secteur financier, nous sommes la 2 ou 3è banque à nous pencher sur la valeur de notre entreprise. Qu'est-ce que c'est ? Par exemple, dans un commerce, la clientèle n'apparaît pas au bilan. A Centre-Loire, le nombre de nos clients, l'engagement de nos collaborateurs, notre réseau d'élus n'apparaissent pas au bilan. Les actifs immatériels, ce sont tous ces critères qui font la valeur globale de l'entreprise, au-delà des ses comptes financiers. C'est comme pour une famille : on n'évalue pas sa richesse qu'avec son compte en banque, sa voiture ou son logement, notre méthode tient aussi compte du niveau d'éducation des enfants. C'est une notion transversale. Avec le nombre et la richesse de nos clients, leur âge, leur satisfaction, les éléments de contexte démographique, et quelques points à dire d'experts, nous arrivons à une note globale, objectivée, que nous traduirons prochainement en euros. Notre valeur se mesurera au-delà de la valeur de notre bilan, à l'instar de ces sociétés qui veulent se valoriser sur les marchés à l'approche d'une fusion, d'une cotation ou d'une cession... Dans une entreprise coopérative comme la nôtre, on a besoin d'évaluer notre finalité, au-delà de nos moyens, afin de pouvoir réagir en temps réel en cas de nécessité*».

PROPOS RECUEILLIS PAR EMMANUEL COULOMBEIX

Les nouveaux administrateurs de CACL

Comme tous les ans, les sociétaires ont renouvelé le tiers du Conseil d'administration de leur caisse régionale. Vendredi dernier, 5 administrateurs ont été réélus : Pierre Picot, Stéphane Aurousseau, Daniel Belleville, Aymeric Behaghel, Jean-Pierre Bothereau et 1 élue pour la première fois : Isabelle Rondeau.

Jean-Christophe Ruffin : «*Jacques Coeur était un précurseur !*»

Romancier à succès (Rouge Brésil, Immortelle randonnée : mon chemin de Compostelle...), médecin, ancien ambassadeur, Académicien français, né à Bourges, Jean-Christophe Ruffin est un touche-à-tout de la politique, de l'action humanitaire, de l'Histoire et de la littérature. C'est donc logiquement qu'il s'est intéressé au destin d'un autre Berrichon, Jacques Coeur, explorateur et homme à tout faire du roi, au sortir de la Guerre de 100 ans. Il en a présenté l'oeuvre et la trace historique, jeudi dernier, en seconde partie de l'assemblée générale du Crédit agricole Centre Loire. «*Jacques Coeur était un précurseur dans les relations économiques. C'est intéressant de voir comment il a extrait la France de la Guerre de 100 ans, pour la faire transiter vers la Renaissance, même s'il ne l'a pas connue. Il a tracé les lignes du capitalisme primitif, fondé plus sur l'échange que la production ou la conquête chez les voisins. Il était très lié au pouvoir royal, ce qui faisait sa puissance mais aussi sa faiblesse*» relate Jean-Christophe Ruffin. «*De ses voyages en Orient, Jacques Coeur a tiré une intuition : que le rapport de possession et de combat est un échec et que la notion d'échanges est plus favorable que la conquête. Avant de partir en Chine et à Constantinople (avant sa chute), l'explorateur a épousé tous les métiers de son temps : producteur, commerçant, agent de l'Etat et collecteur d'impôts, ce qui lui a donné un profil un peu anachronique. En voulant attirer les richesses, il a ouvert la voie à l'échange, non pas financier mais matériel, avec l'Orient, qui était le véritable centre économique du monde à ce moment-là*» justifie l'Académicien. Une modernité qui ne l'empêche pas de porter un regard critique sur l'évolution actuelle du capitalisme mondialisé d'aujourd'hui : «*En se financiarisant, le capitalisme s'éloigne du côté concret de la production, ce qui n'est pas le cas ici, au Crédit agricole Centre Loire, cette banque coopérative ayant encore pour vocation de financer l'économie et la société. Elle est relativement ancrée dans la réalité ! Toutefois globalement, l'être humain a été oublié dans sa dimension créatrice, dans sa nécessité de production. Tout cela a pourtant plus de valeur que la rentabilité finale*» justifie Jean-Christophe Ruffin. D'ailleurs, «*dans quoi se réfugient les individus ? Dans une quête intérieure plus spirituelle que la consommation ou les profits du marché*» conclut l'académicien.



L'Académicien et ancien diplomate Jean-Christophe Ruffin est originaire du Berry. Ila brossé le portrait d'un autre Berrichon, l'explorateur Jacques Coeur, précurseur du capitalisme moderne.



Pour l'AG de ses vingt ans, Le Crédit agricole Centre Loire a réuni ses sociétaires au Palais d'Auron de Bourges, jeudi 26 mars.

Session de la Chambre d'agriculture

Schémas 2016-2021 de l'eau : c'est non !

Les élus de la Chambre d'agriculture de la Nièvre se sont réunis en session de printemps, jeudi 26 mars à la ferme du Marault. Les membres se sont penchés sur les projets de Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) des bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie et leurs corolaires Plans de gestion des risques inondations (PGRI).

La Chambre d'agriculture, dans quatre délibérations distinctes, a émis un avis défavorable aux projets de Sdage Loire-Bretagne et Seine-Normandie ainsi qu'à leurs plans de gestion des risques inondations (PGRI), prévus pour couvrir la période 2016-2021. Ce n'est pas vraiment une surprise puisque la Chambre régionale, une semaine avant, avait adopté la même position, après avoir recueilli l'avis des représentants agricoles des quatre départements bourguignons. Au cours de la session du 26 mars, la Chambre de la Nièvre a donc eu tout loisir d'analyser, regretter et condamner les propositions faites dans ces quatre documents et soumises par les Agences de l'eau, pour consultation aux assemblées. Dans les motivations de ces délibérations défavorables, la Chambre précise qu'elle *«partage la préoccupation d'une gestion durable de la ressource en eau, fondée sur une approche équilibrée entre économie, social et environnement avec une activité agricole soutenue dans son développement sur l'ensemble des bassins»*. Mais elle constate que le compte n'y est pas et dénonce *«l'instabilité juridique croissante instaurée par le projet de Sdage, revu tous les 6 ans, s'ajoutant au corpus réglementaire régissant l'activité agricole, le dispositif nitrate en étant un bon exemple. La stabilité juridique et donc la lisibilité du droit sont des conditions nécessaires et indispensables pour garantir la bonne marche des activités présentes sur les bassins»*. La Chambre émet donc le souhait *«que, au-delà des nombreuses dispositions punitives du Sdage concernant l'activité agricole, le Sdage serve de déclencheur d'une véritable prise de conscience collective engageant l'ensemble de la chaîne de responsabilité»*. En clair, elle demande que le Sdage *«ne porte pas atteinte de façon excessive et non justifiée à la liberté d'entreprendre et au droit de propriété, respecte l'exigence d'accès sécurisé à la norme qui passe par la lisibilité du droit... et ne crée pas des zonages non prévus par le Code de l'environnement conduisant à imposer, sans étude de proportionnalité, de nouvelles restrictions à la liberté d'entreprendre»*. Hormis cinq élus qui n'ont pas souhaité participer aux votes, les quatre délibérations défavorables aux projets de Sdage et de PGRI ont été adoptés à l'unanimité.

E.C.

Bilan des programmes 2014

En fin de matinée, Jocelyn Kerleaux, Thérèse Romefort et Marc Binot, les trois chefs de services de la Chambre d'agriculture, ont présenté aux élus le bilan chiffré 2014 des quatre programmes d'intervention qu'ils pilotent. En terme d'installation/transmission, Jocelyn Kerleaux a constaté que beaucoup de personnes avaient été accueillies (162) mais que peu avaient finalisé. 34 jeunes se sont installés avec les aides, dont 2 hors cadre familial et 3 en diversification. Le responsable a aussi souligné que le double de contacts avait été pris avec des cédants mais que son service avait du mal à trouver des candidats à la reprise. Parmi les objectifs, la Chambre doit *«favoriser l'accompagnement pour pouvoir rendre l'exploitation la plus vendable possible»*. En terme de formations, une centaine d'entre elles a reçu 856 stagiaires, ce qui est une satisfaction, même si la durée de ces formations a tendance à se raccourcir pour répondre à la demande des agriculteurs. Concernant le PIG 2 *«compétitivité économique et environnementale»*, Marc Binot a souligné que la Chambre pilotait 5 groupes d'appui technique (dont 2 en élevage) pour 224 producteurs suivis par 5 conseillers spécialisés. Il a aussi rappelé tout l'intérêt des références issues du réseau des 30 fermes nivernaises *«qui alimentent l'installation et les prestations de conseil d'entreprises»*, en lien avec l'Institut de l'élevage. 110 prestations ont été assurées par 10 conseillers. Par ailleurs, 60 essais ont été menés en 2014, dont 40 en productions végétales. Thérèse Romefort, concernant l'EDE, la génétique et la réglementation des élevages, a pour sa part constater que 40 cheptels bovins et 40 cheptels ovins avaient disparu de la Nièvre l'an dernier mais *«avec peu de perte d'animaux»*. Avec 174 bovins par cheptel, le département est le 1er en France pour la taille des cheptels. Les conseillers élevage ont réalisé plus d'une centaine de visites pour des mises aux normes par rapport à la réglementation, d'autant plus dans la perspective de l'arrivée des nouvelles aides de la Pac. L'informatisation des élevages est aussi en hausse d'années en années, avec 44% des éleveurs et 58% des bovins qui sont ainsi déclarés et notifiés. A propos de la Pac 2015, la Chambre fait monter en puissance son accompagnement : près de 400 agriculteurs en 2014 et 438 en 2015, au 30 mars. Enfin, concernant le PIG 3 *«territoire et environnement»*, la Chambre a émis 30 avis sur des Plans locaux d'urbanisme (PLU) et monte aussi en puissance côté énergies, avec les plans de gestion du bocage, le photovoltaïque, la méthanisation... qui répondent aux demandes des producteurs.

Point de vue

«N'importe quelle société n'est pas compatible avec les valeurs paysannes»

Stéphane Aurousseau, président de la FDSEA de la Nièvre s'exprime sur le nouvel amoncellement de contraintes qui sanctuarise les exploitations Nivernaises.

La politique conservatoire et liberticide appliquée à l'agriculture n'est pas nouvelle. Mais les dirigeants de ce pays lui donnent un nouveau coup de cliquet. Les paysans n'accepteront pas les coups portés aux libertés individuelles. Les haies, les cours d'eau, les prairies, les plantations, les mares et les talus sont sur nos terres.

Des générations de paysans se les transmettent, les conservent lorsqu'elles ont de la valeur, les modifient dans le cas contraire. Si nous nous laissons faire, que restera-il de ce métier ? De tout temps les paysages sont le reflet de l'activité des hommes. De tout temps les hommes sont attachés à la terre héritée de leurs ancêtres, à la terre gagnée par leurs efforts. Nous sommes pour une agriculture portée par des hommes et des femmes, maîtres chez eux, maîtres de leurs décisions.

La sauvegarde de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique sont les défis de notre temps. La biodiversité nous y participons.

Par la multitude de nos races animales. Par la multitude d'espèces et de variétés cultivées dans nos champs. Par la préservation d'espèces sauvages que certains cherchent et trouvent dans nos campagnes. La biodiversité nous y participons par la présence humaine sur tous les territoires.

On prétend que les pratiques agricoles modernes participent au réchauffement climatique. Cette relation n'est pas établie ! L'agriculture n'est pas le problème du réchauffement climatique. Elle est la solution ! L'agriculture stocke du carbone. Le réchauffement climatique fait peser partout des menaces sur la sécurité alimentaire des populations. L'agriculture adapte constamment ses pratiques à ce monde qui bouge. L'agriculture développe des expertises de premier plan au service des agriculteurs.

Les agriculteurs sont attachés à leur pays. Mais n'importe qu'elle société n'est pas compatible avec leurs attentes. Ils n'accepteront pas de vivre dans une société qui porte atteinte aux libertés et aux droits fondamentaux, au premier rang desquels le droit de propriété et la liberté d'entreprendre.

Ils n'accepteront pas de vivre dans une société pour qui l'homme vaut moins que l'animal. Une société pour laquelle quelques bestioles dans les para-tourbeuses du Morvan auraient plus de valeur que les hommes et les femmes qui été comme hiver tendent la main au bas des immeubles des Grands Boulevards…dans l'indifférence générale. Ils n'accepteront pas de vivre dans une société qui oublie ses territoires ruraux.

Cette société ne sera pas la nôtre. Il faudra tôt ou tard se poser ces questions. Cette société sera fragile sans l'adhésion des territoires ruraux. Cette société sera fragile sans l'engagement à ces côtés de ceux qui la nourrissent.

Stéphane Aurousseau,
président de la FDSEA 58



▸ Communiqué

L'instituteur et le curé

On le croyait à jamais disparu
Mais voila qu'il est revenu
Le temps de l'instituteur et du curé.
Le temps ou les paysans peu formés
Visitaient l'instituteur ou le curé
Pour leurs formalités administratives.
Sauf qu'aujourd'hui ce sont les comptables,
Les vacataires et les techniciens
Qui les ont remplacés.
Et il vous en coûtera 300 euros.

Le conseil d'administration de la FDSEA de la Nièvre réuni lundi 30 mars 2015 à Nevers, s'est longuement attardé sur la mise en œuvre opérationnelle de la campagne PAC 2015 qui débutera le 27 avril prochain.
Parmi les points abordés, un d'entre eux cristallise toutes les tensions aux quatre coins du territoire Nivernais : les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEc).
Le conseil d'administration déplore la complexité imaginée par une machine administrative que plus aucun politique ne maîtrise. La machine administrative bloque ce qu'il reste de gens valides dans le pays. Cette complexité oblige les agriculteurs à faire de plus en plus appel à des tiers pour satisfaire à leurs formalités administratives.
Et pourtant ils sont bien formés puisque formés dans les écoles du ministère de l'Agriculture. En plus de restreindre leur autonomie, ces formalités sont génératrices de charges nouvelles. Alors même que les revenus ne permettent déjà pas de faire face aux charges actuelles.
Depuis les manifestations de l'automne dernier, la FDSEA a exprimé ses positions sur ces mesures qui encouragent l'agriculture improductive. De fait le conseil d'administration se désolidarise de l'implication de la Chambre d'agriculture aux côtés du Parc du Morvan. Cette posture ne correspond en rien aux engagements pris au cours de la campagne électorale par la FDSEA.
Nous souhaitons promouvoir une agriculture productrice de richesse. Notre projet est celui d'une agriculture qui prend sa part du redressement économique et de l'emploi du département de la Nièvre. Rien dans les MAEC ne va dans ce sens. Par ailleurs, le conseil d'administration dénonce les choix arbitraires qui ont prévalu dans les invitations aux formations tenues sur le terrain. Des agriculteurs sont délibérément tenus à l'écart du dispositif ce qui ne manquera pas de créer des distorsions de compétitivité. Dans une même commune sur des exploitations semblables les soutiens varieront de plusieurs milliers d'euros.
Complexité, arbitraire, et appauvrissement sont les maux qui caractérisent cette nouvelle politique. Une politique pour revenir en arrière, au temps de l'instituteur et du curé.
Nevers, le 30 mars 2015

CONTACTS PRESSE :
STÉPHANE AUROUSSEAU 06.16.74.83.03
STÉPHANE LAFRANCHISE
06.50.20.98.25

Méthanisation à Azy-le-Vif

Un projet de biogaz avec 7 éleveurs

La Nièvre n'est pas inscrite dans la tendance régionale au développement de la méthanisation. Sauf que, sur le canton de Saint-Pierre-le-Moûtier, un entrepreneur individuel d'entretien des routes porte un projet innovant, avec la participation de sept éleveurs bovins et porcin des communes environnantes.



Fernando Da Costa est enseignant au CFA de Challuy et le reste du temps chef d'une entreprise d'entretien des accotements et des espaces verts à Azy-le-Vif. La fibre technologique et environnementale vissée aux corps, il porte le projet d'unité de méthanisation en matière sèche sur le canton de Saint-Pierre-le-Moûtier.

Fernando Da Costa n'est pas un inconnu du milieu agricole nivernais. Enseignant au CFA de Challuy, à temps partiel, cet homme de 48 ans, est le patron d'une entreprise individuelle d'entretien des accotements et des espaces verts, à Azy-le-Vif. Longtemps élu d'une commune du Nord du département, il a décidé de passer à l'action, en se fondant sur ses différentes expériences professionnelles, plutôt que de ne rester qu'un simple décideur. Pointu sur la technique et sur l'écologie - *«mais pas celle de comptoir»*- Fernando Da Costa s'est interrogé, il y a deux ans, sur la valorisation de l'herbe qu'il coupe en bords de routes, jusqu'alors inexploitée. Et très vite, il a eu l'idée d'entrer en contact avec ses voisins agriculteurs, *«dans un rayon de 12 km»*, pour évaluer la quantité d'effluents qu'il pourrait en attendre s'il réalisait *«un projet énergétique à partir de ressources durables et de proximité»*. Une visite chez un de ses amis alsacien qui s'est associé avec d'autres agriculteurs pour monter une unité de valorisation des déchets agro-alimentaires a fini de le convaincre.
La biomasse disponible sur les accotements de sa commune peut être ajoutée à celle issue des effluents d'élevage de ses voisins producteurs bovins et porcin. Sept au total ont été contactés et ont dit OK. Deux ans après ses premières réflexions, Fernando Da Costa est en train de boucler l'étude de faisabilité, avec l'aide d'Etienne Bourgy, le conseiller énergie de la Chambre d'agriculture. Elle devrait être prête fin mai. Pourront alors démarrer les travaux.

Investissement d'1,7 million d'euros

Le site est déjà trouvé. Ce sera à proximité de chez lui, à Azy-le-Vif. Une fois construits, les méthaniseurs devraient démarrer leur production de biogaz au début 2017. L'électricité produite couvrira les besoins équivalents à la consommation de 200 à 300 foyers de quatre personnes par an, «*soit deux villages comme Azy-le-Vif*». Deux emplois salariés devraient être créés. L'investissement d'un montant de 1,7 millions d'euros, entièrement porté par l'entrepreneur (qui espère 30% de subventions diverses), implique la création d'une unité de méthanisation, ainsi que de valorisation de la chaleur produite. Il s'agira d'une sorte de garages dans lesquels seront enfournés l'herbe et le fumier arrosés par une douche de lisiers. Le processus, géré informatiquement, durera un cycle de 60 jours environ. Le biogaz, dont 50% de méthane, sera aspiré, après le processus de fermentation. Et sera envoyé dans un moteur de cogénération qui produira l'électricité réinjectée dans le réseau. En parallèle, la chaleur produite, toute l'année, sera récupérée par des échangeurs thermiques et servira à sécher du bois, des bûches achetées aux forestiers du département qui seront ensuite vendues, en 33 cm ou en 50 cm, en vrac ou en palettes. Très demandées sur un marché national, qui va de Nice à la Région parisienne, ces bûches ont un pouvoir calorifique supérieur d'un tiers, même si un peu plus chères, mais avec un tirage plus propre et plus écologique. Par ailleurs, Fernando Da Costa envisage une fumière sur laquelle pourraient être installés des panneaux photovoltaïques : «*un site intégré de production d'énergies renouvelables*».



Le digesteur se présentera sous la forme de garages clos et pilotés par informatique qui assureront tout le cycle de fermentation du biogaz pendant environ 60 jours.

Avantages agronomiques du digestat

Pour ce qui est du digesteur, Fernando Da Costa se veut très optimiste : «*le processus est tout bête. C'est comme un estomac de vache, une usine à gaz sans aucun risque puisqu'à 1,3 bars de pression, soit 0,3 bars au-dessous de la pression atmosphérique*». Surtout, en faisant appel aux effluents des agriculteurs du secteur, «*on ne bouscule pas les écosystèmes, comme la logique industrielle allemande qui fait cultiver du maïs pour bourrer ses digesteurs*» se démarque l'entrepreneur. Cela ne peut fonctionner que si les producteurs impliqués dans le projet (ndlr : ils pourront rentrer au capital de la future société d'exploitation et seront dédommagés du transport des effluents) y trouvent leur propre intérêt. Chacun apportera son fumier, tous les 60 jours environ. *«Ils arrivent avec 1000 unités de fertilisation, ils récupèrent 1000 unités de fertilisation au bout du cycle»* explique Fernando Da Costa. Un digestat à la texture de compost remplace les effluents en fin de processus. Il est facile à épandre et présente deux avantages majeurs : «*le produit est stérilisé puisque 98% des graines de mauvaises herbes ont disparu et désodorisé. L'intérêt agronomique est évident puisque la matière est plus concentrée en éléments fertilisants, donc on divise les coûts d'épandage. Sa texture est plus homogène. La matière se transforme plus facilement en humus stable, ce qui est bien pour la vie des sols. Une partie de l'azote organique est mieux transformée en azote minéral. Au-delà de l'aspect agronomique, la fumière permettra de mettre en place un calendrier de curage, ce qui résoudra les problèmes de portance dans les prés*» détaille-t-il. L'entreprise lissera les apports. Adepte d'une *«écologie scientifique»*, l'enseignant-patron ne tarit pas d'un argument. Avant que le business-plan ne soit bouclé, et comme il a besoin d'une régularité des apports toute l'année, il cherche encore «*500 tonnes d'effluents pour la période qui va de août à septembre, 500 tonnes de biomasse qui feront notre productivité, par exemple de la menue paille…*» A l'en croire, ce ne serait qu'un détail : «*compte tenu de notre esprit de symbiose et des bénéfices réciproques, on me harcèle pour me demander quand le projet démarre*» confie-t-il. Ce sera sans doute pour début 2017.

EMMANUEL COULOMBEIX



Drainage

Attention aux études préparatoires !

Le drainage suscite l'intérêt et engendre de nombreux projets dans la Nièvre depuis plusieurs années. Cependant, cette technique a ses impératifs à prendre en compte en amont et les études d'avant-projet doivent être réalisées de manière complète et indépendante. Pour ne pas risquer de mauvaises surprises, une fois les travaux réalisés.

Depuis trois ans, ce sont près de 700 ha qui ont fait l'objet de travaux de mise en place de drainage sur des parcelles hydromorphes dans la Nièvre. Depuis 2013, ce regain d'intérêt est motivé par les évolutions de la Pac et l'opportunité de retourner les prairies sans condition restrictive mais, de 2011 à 2013, la justification était liée au prix de vente élevé des céréales et la succession de deux hivers pluvieux accroît encore l'intérêt pour le drainage. Sous la plume de son conseiller hydraulique, Arnaud Vautier, la Chambre d'agriculture de la Nièvre rappelle que les programmes de développement aidés financièrement ont été arrêtés il y a vingt ans mais que, plus que jamais, les projets d'aménagement doivent faire l'objet d'une maîtrise d'oeuvre complète et indépendante.

La technique du drainage ne doit pas se décider à la légère : *«c'est une opération foncière lourde engageant les exploitations dans un mode de production et de rentabilité sur le moyen terme»* écrit le conseiller, ce qui implique *«une attention à la conduite du projet»*, et notamment dans la Nièvre, *«où le contexte est marqué par une forte diversité des sols et du sous-sol et la présence de matériau argileux plastique ou compact difficile à drainer, qui appelle à encore plus de prudence»*.

Trop de standardisation

Arnaud Vautier pointe du doigt *«des mauvaises pratiques en vogue et à hauts risques d'erreurs»*. Sous prétexte que le drainage est une technique éprouvée, *«l'idée générale qu'il serait possible de s'affranchir d'une partie des règles»* commence à se répandre dans les campagnes nivernaises.

Et qu'elle semble d'autant *«plus vraisemblable qu'elle est partagée par un plus grand nombre»*. Pourtant, l'ingénieur met en garde : *«la simplification et la standardisation des règles de drainage occasionnent des baisses de performances des réseaux!»* Par exemple, la pose des drains à une profondeur systématique de 90 cm, y compris en situation de sol de vallée à nappe *«où la dynamique de la nappe est à prendre en compte»* se rencontre de plus en plus fréquemment. Trop de standardisation, et jusqu'à l'absence d'étude de sol, conduisent *«à déterminer l'écartement entre les drains en fonction de l'importance de l'excès d'eau visible à la surface ou constatée sur les cultures. Le raisonnement est alors très incomplet car les causes de l'excès d'eau ne sont pas prises en considération»* explique Arnaud Vautier.

Pourtant, ce critère compte autant que les excès d'eau eux-mêmes, surtout que les observations visuelles de surface peuvent s'avérer trompeuses : *«une part de l'excès d'eau peut s'exprimer plus profondément dans le sol. Une prairie bien entretenue paraîtra bien moins hydromorphe qu'une prairie dégradée pour un excès d'eau de même intensité»* prévient-il. Un autre risque consiste, pour les agriculteurs nivernais, à faire appel à des entreprises qui n'interviennent qu'occasionnellement dans la Nièvre, sollicitées pour faire marcher à plein la concurrence. Or, selon l'ingénieur, *«ces entreprises ont souvent une méconnaissance des règles locales et font courir des sanctions administratives ou pénales à leurs clients»* si les études préliminaires n'ont pas été réalisées correctement.



Coupe de sol sur une tranchée de drainage : la fermeture de 30 à 60 cm de profondeur ralentit fortement l'infiltration d'eau vers les tranchées de drainage.

Maîtrise d'œuvre indépendante

«Une maîtrise d'oeuvre indépendante est un gage de qualité» souligne le conseiller de la Chambre d'agriculture. *«Certains défauts de conception peuvent être masqués par un resserrement des drains. Or, il peut s'avérer plus avantageux pour les entreprise de drainage de rechercher des solutions à fort débit de chantier, offrant certes une meilleure rentabilité à l'ha, mais au détriment du coût final pour l'agriculteur»*. Et d'assurer les agriculteurs : *«recourir à un maître d'oeuvre indépendant permet de garder la liberté de faire jouer la concurrence. Lorsque la conception d'un réseau de drainage est commandée à une entreprise, le décompte métré du plan de drainage appartient à l'entreprise de drainage. Le plan avant-projet est remis en un seul exemplaire à l'agriculteur, qui ne dispose pas des éléments pour demander des devis de travaux à d'autres entreprises... Et le maître d'œuvre, dans ce cas, n'est pas autorisé à transmettre directement ces éléments à l'agriculteur, par le contrat qui le lie à l'entreprise»*. Et Arnaud Vautier redouble de précautions : *«le défaut d'une vraie maîtrise d'oeuvre conduit assez fréquemment à faire endosser ce rôle à l'agriculteur qui, du coup, devient le principal décideur des espacements de drains. En cas de défaut de drainage, les responsabilités ne sont pas clairement établies. Les entreprises prétextent qu'il s'agit de l'expression d'un besoin du client tandis que l'agriculteur met en avant une erreur de l'entreprise»*. D'où le conseil vigilant adressé aux agriculteurs de faire confiance à un maître d'œuvre indépendant, comme par exemple la Chambre d'agriculture.



Coupe de sol montrant des argiles plastiques grises sombres à partir de 60 cm de profondeur.

E.C. (SOURCE : ARNAUD VAUTIER, CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE)

Les éléments essentiels d'une étude technique avant travaux

Grâce à une maîtrise d'oeuvre indépendante, aucune des étapes techniques avant les travaux n'est oubliée. L'étude technique avant travaux, dans l'étude de drainage, est réputée complète si elle contient :
- la vérification du respect de la loi sur l'eau,
- un relevé topographique du modelé de terrain et des éléments singuliers,
- la détermination des réseaux enterrés,
- la vérification des dimensionnements hydrauliques des émissaires du réseau de drainage,
- une étude de sol répondant aux normes,
- la conception du réseau de drainage,
- le récapitulatif linéaire des drains et des collecteurs,
- un mémoire technique explicitant les choix techniques,
- un cahier des charges pour l'entreprise de pose.
Durant la phase de travaux, le rôle du maître d'oeuvre est de s'assurer du respect des préconisations techniques par l'entreprise et d'apporter des solutions techniques lorsque des imprévus surviennent. La maîtrise d'œuvre a également pour finalité d'adapter les choix techniques aux attentes de l'agriculteur, d'offrir à celui-ci une liberté de choix lorsque différentes possibilités techniques peuvent être envisagées et de lui fournir des explications suffisantes pour une bonne compréhension du projet.

Rendez-vous

AG des caisses locales Groupama Rhône-Alpes Auvergne

Jusqu'au 6 mai, les représentants des Caisses locales de Groupama Rhône-Alpes Auvergne donnent rendez-vous à leurs sociétaires pour l'édition 2015 des Assemblées générales.

Haut Morvan : mardi 7 avril 2015 à 18h, Lycée Professionnel François Mitterand à Château Chinon. Thème : La cybercriminalité

Bazois et Saint Saulge : vendredi 10 avril 2015 à 18h, Salle de la Mairie à Saint Saulge. Thème : Du don d'organe à la greffe

Grand Nevers : lundi 13 avril 2015 à 17h45, Cinéma Mazarin à Nevers. Suivi du film "BIS" de Dominique Farrugia avec F. Dubosc, Kad Merad et Alexandra Lamy

Puisaye Nohain Forterre : mardi 14 avril 2015 à 09:30,Salle des Fêtes Bernard Bertault à Bouhy. Thème : Décider de bien vieillir, les différentes clés du bien vieillir

Prémery : mardi 14 avril 2015 à 18H, Salle des Fêtes à Prémery. Thème : La cybercriminalité

Moulins Engilbert : mercredi 15 avril 2015 à 18h30, Salle Polyvalente à Moulins Engilbert. Thème : La cybercriminalité

Mont Saint Alban : vendredi 17 avril 2015 à 14h30, Salle Culturelle à Lormes. Thème : Et si on révisait le code de la route sans prendre de risque

Les Bords de Loire : vendredi 17 avril 2015 à 18h, Salle des Fêtes à Decize. Thème : La fraude aux assurances

Les Amognes : lundi 20 avril 2015 à 18h, Salle des Fêtes à Saint Benin d'Azy. Thème : La cybercriminalité

Cosne-sur-Loire et Donzais : mardi 21 avril 2015 à 18h, Salle des Fêtes à Pougny. Thème : Le stress : ses mécanismes et son impact sur notre biologie, nos pensées et nos comportements

Abron et Entre Loire et Allier : jeudi 23 avril 2015 à 18h, Salle des Fêtes à Dornes. Thème : Risques météorologiques et changements climatiques

Pouilly sur Loire et La Charité Sur Loire : vendredi 24 avril 2015 à 18h, Salle des Fêtes à La Charité Sur Loire. Participation des associations locales et spectacle de théâtre

Brinon sur Beuvron et Corbigny : mardi 28 avril 2015 à 9h30, Salle de l'Abbaye à Corbigny. Thème : La cybercriminalité

Aron et Bas Nivernais : mardi 28 avril 2015 à 18h00, MJC à Fours. Thème : La cybercriminalité

Sud Morvan : mercredi 6 mai 2015 à 18h30, Salle Marcel Joyeux à Luzy. Thème : Code de la route



Profitez aussi des **avantages fiscaux** de la **Déduction Pour Aléas** (DPA). Associée à votre « Élancio Pro 8 ans 2015 », cette solution vous permet de vous constituer une épargne de précaution qui peut être déductible de votre bénéfice imposable.

Solutions Banque Pro
à retrouver
sur groupama-agri.fr

Groupama
Toujours là pour moi.

Offre réservée exclusivement aux exploitants agricoles, valable jusqu'au 30/04/2015.

Compte bancaire rémunéré. Offre valable jusqu'au 30/04/2015. Versement initial minimum : 1 000 €. Plafond : 3 000 000 €. Taux d'intérêt progressifs annuels bruts jusqu'à 3% hors prélèvements sociaux et fiscaux. Taux de rendement actuariel annuel brut de 1,66% pour un versement au 01/03/2015 sans retrait des sommes pendant les 8 années. Un exploitant agricole, titulaire d'un Élancio Pro 8 ans 2015, peut affecter sur un compte spécifique, intitulé Élancio Pro DPA 2015, une partie de son solde au régime fiscal de la déduction pour aléas. Cette décision relève de la responsabilité exclusive du titulaire qui doit s'assurer de son éligibilité à ce régime et en vérifier les conditions d'application. Pour connaître l'ensemble des conditions relatives à la déduction pour aléas : se référer à la réglementation applicable.

Les produits et services bancaires sont commercialisés par les Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles Groupama, entreprises régies par le Code des assurances, agissant également en qualité de mandataires exclusifs en opérations de banque et en services de paiement de Groupama Banque, SA au capital de 120 825 712 € - 67 rue Robespierre, 93107 Montreuil Cedex - 572 043 800 RCS Bobigny - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 006 369 - www.groupamabanque.com - filiale du groupe Groupama. Document et visuels non contractuels - Crédits photo : Shutterstock - Getty Images - Being - mars 2015.

Syndical

Vent de fronde dans les campagnes Nivernaises !

Le conseil d'administration de la FDSEA de la Nièvre réuni le 30 mars a été pour le moins houleux. Au cœur de l'agitation, ce n'est autre que la pénible instabilité réglementaire et la désorganisation de l'information sur la mise en œuvre de la campagne PAC qui excède les agriculteurs.



Houleux ce conseil d'administrations ! Très houleux …

Comment résumer en deux mots la situation actuelle si ce n'est de manière triviale ? En clair, c'est «*le bordel !*». A trois semaines du démarrage des déclarations PAC, le flou persiste pour les agriculteurs qui d'ici le 27 avril demanderont à émarger à des soutiens dont ils ne connaissent pas encore les contours exacts (ABA, MAEc, ICHN) … mais sur lesquels chaque interlocuteur du département y va de son propre son de cloche, de sa propre interprétation, de sa nouveauté du jour … Oui, c'est le bordel, vraiment, et jusque-là nous ne parlons que de forme.

Et puis il y a le fond, tout aussi, si ce n'est plus inquiétant ! Le fond ce sont des modalités de calcul des chargements qui conduiraient les éleveurs à décapitaliser du cheptel pour percevoir des mesures encourageant l'agriculture improductive. Le fond, ce sont des modalités de calcul des ICHN et la définition de plages de chargement encore incertaines qui remettent en cause non seulement la dynamique de l'élevage sur les territoires convertibles mais aussi le retour de la PHAE sur l'ICHN.

Le fond, ce sont enfin des critères de pré-sélection des exploitations invitées à se renseigner sur les mesures du deuxième pilier. Arbitraires et inégalitaires, ceux-ci conduisent à privilégier l'accès aux mesures à 25 % des agriculteurs d'un territoire au détriment des 75 % restants créant De concert des déséquilibres de compétitivité d'une exploitation à une autre.

Le fond c'est enfin que la situation actuelle ne résulte que d'un seul fait, celui de l'incapacité de l'Etat à finaliser dans les temps une réforme pour laquelle une année de dérogation avait été accordée pour fignoler les moindres détails. L'État a fauté, qu'il l'assume ! Et qu'il ne s'étonne pas de la montée en pression des campagnes à l'approche des déclarations PAC.

S.L – FDSEA 58

Agendas

01/04 Depuis le 1er avril Nouveaux horaires de la DDT 58

A compter du 1er avril 2015, la Direction départementale des territoires de la Nièvre (DDT 58) est ouverte au public du lundi au vendredi, de 9h à 11h15 et de 14h à 16h. Il reste possible de prendre rendez-vous en dehors de ces horaires. Enfin, le Service économie agricole est joignable le matin par téléphone et reçoit le public sur rendez-vous l'après-midi.

Du 7 au 10 avril Instants santé sur le canton de Saint-Saulge

La MSA Bourgogne organise ses prochains Instants santé sur le canton de Saint-Saulge, à l'IPERMA (1 Place Dom Laveyne, 58330 Saint-Saulge), du 7 au 10 avril prochains. Ces examens de santé sont gratuits.

11/04 Portes ouvertes au CFA de Challuy

Le Centre de formation des apprentis (CFA) de Challuy organisera ses portes ouvertes, le samedi 11 avril prochain.

18/04 Portes ouvertes à l'IPERMA

L'IPERMA (Institut privé d'enseignement rural et de mécanique agricole) de Saint-Saulge organise une journée Portes ouvertes le samedi 18 avril prochain de 10h à 18h. L'objectif est de renseigner les familles et les jeunes sur les formations qui leur sont proposées, après une 5è, une 4è, une 3è, un CAP, un BEP ou une 2nde, et si les élèves souhaitent se qualifier professionnellement en s'appuyant sur de nombreux stages pratiques en entreprises. Sont ouvertes les inscriptions pour les 4è et 3è de l'enseignement agricole, le BEPA Services aux personnes, le BAC Pro Services aux personnes et aux territoires (en 3 ans), le BEPA Conduite d'engins et de travaux agricoles, le BAC Pro agro-équipements (en 3 ans, par apprentissage dès la 2è année) et le tout nouveau BTS Génie des équipements agricoles (par apprentissage).

Renseignements et contacts : IPERMA, Place de Laveyne, 58330 Saint-Saulge, par téléphone au 03 86 58 33 87 ou par mail à iperma58@wanadoo.fr.

22/04 AG de la FDSEA58

La FDSEA 58 tiendra son assemblée générale annuelle le mercredi 22 avril à Montsauche-les-Settons.

24/04 AG des JA 58

Les JA 58 tiendront leur AG le vendredi 24 avril à la mairie de Tannay. La pleinière est prévue à 14h et le thème de l'année sera «que fait l'agriculture pour préserver les ressources en eau» ?

Du 18 au 22 mai Instants santé sur le canton de Saint-Benin d'Azy

La MSA Bourgogne tiendra ses bilans de santé gratuits, intitulés « Instants santé », sur le canton de Saint-Benin d'Azy, du 18 au 22 mai prochains, au Centre social (Avenue Pierre Petit) à Saint-Benin d'Azy.

Union Charolais Croissance

Un 30ème anniversaire marqué par de nouveaux records

Lundi dernier, les derniers taureaux UCC rejoignaient leur cheptel juste à temps pour la mise à l'herbe et leur première saison de reproduction. L'occasion de faire un point sur cette campagne 2015, marquée par les 30 ans d'existence du programme Charolais Croissance.

Depuis le 8 janvier dernier, date de lancement des ventes UCC 2015, six ventes aux enchères se sont succédées : une à la station de Montrond-les-Bains (42), quatre à la station de Charmoy (89), pour terminer par la station de Créancey (21) le 18 février. Ces six journées ont rassemblé plus de 400 éleveurs, soucieux d'investir dans le volet génétique malgré une conjoncture moins favorable. Au total ce sont 186 reproducteurs qui ont trouvé preneurs à un prix moyen de 3 000 €. Le mois de mars a aussi permis aussi aux éleveurs ayant raté l'occasion des enchères de se rattraper. Ainsi, 91% des reproducteurs ont été adjugés, une réussite qui démontre la qualité phénotypique mais aussi la qualité génétique répondant aux attentes des acheteurs. Ces derniers ont pu y trouver : des taureaux utilisables sur génisses, génétiquement Sans Cornes mais également des reproducteurs garantissant des croissances élevées à leurs produits ainsi que des qualités maternelles de 1er ordre pour se construire des cheptels performants et faciles à conduire.

Meilleur prix de vente à la station de Charmoy, pour IAGO

Les éleveurs Bourguignons ont une nouvelle fois répondu présents, en remportant plus de la moitié des reproducteurs. Mais les destinations furent variées puisque que l'on dénombre plus de 26 départements différents : du Nord à la Suisse, en passant par les régions Lorraine, Auvergne, Rhône-Alpes, Champagne-Ardenne, Centre, Ile de France, Picardie, Franche-Comté et Limousin. Un bilan satisfaisant, marqué par de nouveaux records : le meilleur IMOCR des stations charolaises en 2015 pour Ideal (128), le meilleur prix de vente en station pour Iago (6 400 €). Ces résultats encourageants viennent récompenser le rigoureux travail de sélection réalisé par les éleveurs naisseurs et l'ensemble de nos partenaires, acteurs incontournables de la réussite de cette saison.

Plusieurs noms auront marqué les esprits, lors de ces ventes 2015, comme ces trois reproducteurs achetés par l'entreprise de élection Gênes Diffusion :

Joyau TC pour compléter la gamme de taureaux *«vêlages faciles»*. Né à l'Earl Cyrille Thomas (42), ce fils de Chenois x Rouky x Pinay, issu de transplantation embryonnaire, cumule naissances faciles, potentiel de croissance et bonnes largeurs de dos

Ideal, un taureau qui porte haut les couleurs du programme Charolais Croissance : Né au Gaec de la Chaudronnerie (45), il a impressionné toutes les personnes présentes le 21 janvier dernier. Affichant un IMOCR de 128, il est le fruit de quatre générations utilisées dans le programme : Fronsac x Tenor 2000 x Genk x Exceden. Ideal a réalisé une croissance record de 2422 gr/j pendant son évaluation. Côté morphologie, il n'en demeure pas moins impressionnant : beaucoup de longueurs de corps, un bassin hors normes et de très grosses masses musculaires dans les largeurs : tout simplement exceptionnel !



Des éleveurs venus de toute la Bourgogne, mais aussi de 26 départements différents, comme ici, à la station de Charmoy, le 14 janvier dernier, pour la première des 4 ventes organisées dans l'Yonne

Idefix, premier fils de Castor génétiquement sans Cornes : né à l'Earl des Ammonites (52), ce fils de Castor x Virgil SC présente un développement squelettique remarquable, un très bon bassin et de bonnes aptitudes fonctionnelles à l'image de son père : unanimement salué à la vente du 18 février, ce taureau sera très prochainement disponible en IA comme les deux précédemment cités.

Parmi les autres animaux à s'être distingués lors de cette campagne de ventes 2015 :

Islandais, meilleur IMOCR du Centre d'élevage Cialyn (122) : fils d'Artois sur Bombix, né dans l'élevage de Bertrand Cezard (57) et vendu 4700 € à un éleveur de l'Allier, Mr Lamouche, ce reproducteur illustre parfaitement le niveau génétique de cette série

Iago, record de vente 2015 : né au Gaec Beau (89), ce fils de Castor x Rural présentait quant à lui de très bonnes qualités de race et le meilleur volume squelettique de la série. Les enchères furent disputées et c'est finalement Laurent Mandron (89) qui l'obtint pour 6 400 €.

Icare, un nom un nom prestigieux dans le programme UCC : un fils de Fronsac par Tempo du Gaec de l'Aulnois (54) qui présentait toutes les qualités phares du programme : croissance, morphologie et qualités maternelles. Il rejoint la Scea Garenne Passy (58) pour 4 100 €. Tout comme Iota, né à l'Earl Peltre (57) : ce fils de Bombix sur Snoopy qui, avec un IMOCR de 126, une morphologie remarquable avec d'excellentes qualités de viande, rejoint l'Earl des Platanes (58), deux nouveaux acheteurs pour la station de Charmoy.

Jalon, la star du 11 février : né à l'Earl des Bottins (18), ce fils de Castor sur Bombix alliait une morphologie remarquable, de très bonnes aptitudes fonctionnelles et deux lignées très complémentaires et prestigieuses. Il avait, depuis la porte ouverte du 9 janvier, marqué les esprits des visiteurs et suscité la convoitise de nombreux acheteurs. C'est finalement dans la Creuse, chez Mr Lassoux, un fidèle acheteur de notre station qu'il poursuivra sa carrière de reproducteur.

Janvier, meilleure vente de la série UCC de Créancey : né au Gaec Taupin (58), il affichait le meilleur IMOCR de la vente : 125. Mr Raucaz, éleveur de l'Allier s'est porté acquéreur pour 5 700 € grâce à ses qualités remarquables en facilités de naissance (Artois x Sapristi x Natur), son excellent niveau morphologique et ses aptitudes fonctionnelles sans faille.

En conclusion, malgré un contexte économique difficile, les acheteurs, peut-être moins nombreux que les années précédentes, n'ont toutefois pas fait l'impasse sur l'achat de taureaux de haute valeur génétique car c'est un investissement pour les années à venir, gage de qualité pour leur cheptel et pour sa production future. Un avis que partage Mathieu Canon, adhérent de la coopérative Ciayln-section JBA, (voir encadré).

AUDREY CAMUS UCC - CIALYN

Témoignage d'un habitué des ventes de la station de Charmoy (89)

Exploitant salarié dans l'Aisne, Mathieu Canon est également éleveur Charolais, en système naisseur-engraisseur. Il réalise 85 vêlages de juin à juillet et travaille avec un salarié.

Pourquoi venir acheter vos reproducteurs à la station d'évaluation de Charmoy ?

«Du fait des vêlages d'été, la période de reproduction a lieu au mois de septembre, ce qui ne me permet pas de pratiquer l'insémination animale (IA) : la charge de travail sur les cultures est trop importante à cette période et les vaches sont au pâturage. L'achat de taureaux issus d'IA me semblait donc être le meilleur levier génétique pour mon troupeau. Suite à l'adhésion de JBA à l'UCC en 2012, mon technicien m'a présenté le programme Charolais Croissance et j'ai trouvé que ce travail génétique correspondait parfaitement à mes besoins. En effet, les stations sont d'excellents outils pour révéler le potentiel de croissance des animaux, un facteur primordial dans un système naisseur-engraisseur. Et par rapport à l'achat en ferme, elles représentent une banque d'informations précieuse pour le choix d'un reproducteur.»

Justement, comment choisissez-vous vos reproducteurs ?

«Mes objectifs de sélection sont clairs : potentiel de croissance et aptitude laitière des mères, deux critères qui permettent de limiter le coût de production en baissant la charge alimentaire. Les vêlages ont lieu au pâturage donc je suis attentif aux facilités de naissance : la moyenne IFNAIS des parents doit être supérieure à 100. Enfin, je suis très vigilant sur les aptitudes fonctionnelles. Ainsi, je fais un premier tri sur catalogue où je sélectionne une dizaine de taureaux. Ensuite je fais un tour dans les cases et j'en retiens 4 ou 5 pour lesquels je détermine un prix plafond ; ce prix varie en fonction des qualités de chacun des taureaux qui ont retenus mon attention. Selon moi, quand on vient choisir un reproducteur à Charmoy, il faut être pragmatique, savoir précisément ce que l'on veut : taureau à génisses ou à vache et laisser de côté l'émotionnel pour ne pas se laisser entraîner par la vente. Je conseille aussi aux éleveurs qui ne connaissent pas la station, de venir une première fois pour découvrir et se familiariser avec le système de vente à la palette.»

Vous avez déjà acheté certains de vos reproducteurs assez chers, pensez-vous que ce soit un investissement raisonnable ?

«L'investissement génétique doit se raisonner sur du moyen ou long terme. Par exemple, pour les taureaux achetés cette année, il faudra attendre 2019 pour connaître la production de leurs filles. A ce moment-là, les taureaux auront déjà réalisé quatre campagnes de saillies. Ainsi l'impact qu'ils peuvent laisser sur le cheptel peut être très fort. Si le choix s'avère mauvais, les conséquences peuvent coûter beaucoup plus cher que l'investissement de départ (problème de reproduction, réforme des génisses, interventions vétérinaires,...).

C'est pourquoi je pense que la génétique représente un enjeu important qui mérite l'investissement en conséquence. De plus, j'ai choisi d'utiliser mes taureaux en copropriété avec un voisin car nos périodes de vêlage sont décalées. Ce système nous permet de partager l'investissement mais nous devons alors être vigilants dans le choix et surtout l'utilisation des taureaux car ils travaillent davantage. C'est pourquoi on préserve les jeunes taureaux en leur confiant peu de femelles lors de la première campagne de saillie.

Je tiens enfin à préciser qu'il s'agit avant tout de partager un mode de fonctionnement personnel qui, dans mon cas, a fait ses preuves puisque j'ai déjà acheté 5 taureaux en station d'évaluation. A chacun ensuite d'adapter son choix de taureaux en fonction de ses propres attentes. »



▶ Agenda

03/04 11ème Nuit de la chouette en Morvan

Soirée gratuite organisée en partenariat avec le Parc naturel régional du Morvan, la Société d'histoire naturelle d'Autun et les communes associées, vendredi 3 avril, à partir de 20h, à la Salle des fêtes, mairie de Fontenay-Près-Vézelay. La soirée débutera en salle autour d'un diaporama mettant en lumière la vie de ces fascinantes créatures nocturnes que sont les chouettes et les menaces qui les guettent. Suivie d'une sortie sur le terrain pour essayer d'entendre et peut-être même observer ces oiseaux de la nuit. Prévoir vêtement chaud et adapté, ainsi qu'une lampe de poche

04/04 Chasse aux œufs de Pâques à Maulnes

Le Conseil Départemental de l'Yonne organise pour la 3ème année consécutive, une chasse aux œufs de Pâques, pour les enfants âgés entre 3 et 11 ans, dans le cadre exceptionnel du château de Maulnes, à Cruzy le Chatel, samedi 4 avril, de 14h30 à 18h. De nombreuses animations gratuites en plus de la chasse aux œufs de pâques, autour du château seront proposées aux enfants : promenades en poney, maquillage, toboggan gonflable, ainsi que des visites guidées du château pour toute la famille

09/04 1er Speed Dating agricole icaunais

Le département de l'Yonne n'est pas épargné par un fort taux de célibataires en milieu agricole. Forts de ce constat, JA 89 lance le tout premier "Speed Dating Agricole Icaunais". Une soirée pour trouver l'amour à destination unique des jeunes agriculteurs, jeudi 9 avril, à partir de 19 h, au restaurant l'Atelier à Auxerre. Les inscriptions sont ouvertes à toutes jeunes femmes intéressées. Les inscriptions se font par télé au 03 86 46 93 19 ou via la page facebook de l'évènement : https://.facebook.com/adopteunjeuneagriculteur.89?ref=aymt_homepage_panel. Coût de la soirée : 15 € (animations et apéro dînatoire inclus)

Exposition à Vézelay

Jean-Pierre Arlix (aquarelles) et Robert Meneghin (céramiques), exposent leurs œuvres de concert à la Maison Jules-Roy, à Vézelay, du 16 avril au 14 mai. Vernissage 17 avril à 18 h 30. Exposition ouverte du mercredi au dimanche, de 14 h à 18 h. Le lundi, de 14 h à 17 h. Fermé le mardi. Entrée libre

Chambre agriculture 89

Première Session de l'année

Les membres de la Chambre d'agriculture de l'Yonne se sont réunis en session le 17 mars dernier, avec en préambule de la journée, comme il est de tradition, un tour d'horizon des différents sujets d'actualité par le président Etienne Henriot



Assemblée des cantons de Saint-Julien du Sault et Charny à Villefranche

L'hiver a été doux et l'état végétatif des cultures est normal sur tout le département, à l'exception des colzas implantés entre la vallée de la Cure et celle de l'Armançon, fragilisés par un épisode de vents froids. Avec pour conséquence, un possible retournement de certaines parcelles, en vue d'une substitution par du tournesol. Si le blé panifiable icaunais a pratiquement disparu du marché, d'importantes quantités de blé fourrager (vendu 150 €/t départ Yonne) sont attendues en stock de report. Le colza atteint aujourd'hui son point maximum de l'année à 360 €/t départ Yonne, contre 155 €/t pour l'orge de mouture (marché fin de campagne). Etienne Henriot tire la sonnette d'alarme, face aux difficultés d'appros qui apparaissent, concernant les engrais azotés : *«aujourd'hui, une liste conséquente de produits retirés du marché existe, mais qui nous mène à des impasses sur certaines productions…»* Concernant le secteur de la viticulture, les vins de l'Auxerrois, enregistrent en blanc une baisse des prix de près de 10 %, tout en conservant un niveau de cohérence pour la filière. L'export semblant marquer le pas pour les vins rouges, avec un négoce bien pourvu en stocks et en attente d'une baisse des prix. Montés très hauts ces dernières années, faute d'un volume suffisant, les cours des vins de Chablis sont eux aussi revus à la baisse, mais restent à un niveau correct : 734 € la feuillette de Chablis (- 16%), sur un marché de 10 000 hl et 1086 €/feuillette en Premier cru (- 13%), les faibles volumes de transaction ne permettant pas de constituer de réelle référence.

Des filières animales, toujours fragilisées

Pour ce qui est de la filière bovine, les engraisseurs italiens ont commencé à réduire leurs importations de broutards, ce qui n'est pas sans conséquence sur le secteur allaitant, en terme de débouchés. L'année 2014 s'est terminée à 2,40 €/kg (mâles charolais de 350 kg) et 2,22 €/kg pour les 450 kg, un niveau bien inférieur à celui de l'année. Concernant les Jeunes Bovins, si l'offre imitée en France et en Allemagne, conduit à une stabilisation des cours des animaux de race à viande, *«le secteur n'est pas aujourd'hui dans sa meilleure forme…»* Nette dégradation également pour les vaches allaitantes cotées 3,90 €/kg, ainsi que les vaches laitières à 3,12 €/kg.

En aviculture, si la baisse significative du prix des aliments et de l'énergie a réduit le prix de revient, la filière est confrontée à une reconcentration des centrales d'achat nationales (au nombre de quatre désormais), avec une pression renforcée attendue sur les fournisseurs. L'embellie n'aura duré qu'un temps pour les éleveurs porcins, avec un prix à 1,30 €/kg, difficilement supportable si on ne fabrique pas ses propres aliments Il ne reste plus aujourd'hui qu'une trentaine de producteurs sur tout le département et la filière perd de son dynamisme en dépit de nombreux atouts : proximité des céréales, vastes zones potentiellement admissibles à l'épandage, proximité des grands bassins de consommation…

La disparition des quotas laitiers, effective au 31 mars, engendre une position d'attentisme de la part des acheteurs et l'équation est à deux inconnues : se dirige t-on vers un arrêt de l'élevage ou un renforcement de la taille des exploitations ? D'autant qu'au 1er trimestre 2015, les cours ont chuté de 20 à 25 % par rapport aux prix relativement satisfaisants constatés en 2014. Dans ce contexte, la sanction financière infligée par l'Autorité de la concurrence à l'encontre de Senoble, si elle devait se confirmer, risque de peser lourdement sur la mise en œuvre du changement de stratégie du groupe qui, fin 2014, a annoncé se retirer de l'activité déficitaire de production et de vente de yogourts sur le marché national, pour se recentrer sur l'international et les desserts haut de gamme.

Le soutien du Préfet de l'Yonne

Les contrôles effectués par l'administration sur les exploitations sont toujours dans le collimateur des agriculteurs et le président de la Chambre s'en est fait l'écho : *«dans un contexte où le monde agricole traverse des moments difficiles, plus une période d'adaptation aux nouvelles réglementations, il est bon de faire attention à la façon dont on procède sur le terrain…»* Trois réunions sont programmées, pour aborder la question, avec l'administration : les mardis 14 et 21 avril, ainsi que le 5 mai. Évoqué lors de la dernière Session, le dispositif de prévention des difficultés en agriculture *«Réagir 89»* sera lancé officiellement dans quelques jours, avec pour objectif, *«et avec l'aide des OPA concernées par la question de la fragilisation des agriculteurs, de leur venir en aide en cas de difficultés, de sorte de trouver des solutions et les orienter sur les procédures les plus adaptées à leur exploitation…»*

Au service des agriculteurs, la Chambre d'agriculture l'est aussi vis-à-vis des collectivités locales, notamment des Communautés de communes, que ce soit au travers des problématiques liées à l'urbanisme, à la qualité de l'eau à la transition énergétique ou encore, à l'économie circulaire… C'est dans cette optique que sont organisées des rencontres avec les décideurs des 21 CC du département. Un document de présentation des compétences et services de la Chambre d'agriculture sera réalisé prochainement, afin de faciliter les échanges ultérieurs.

La cession de l'immeuble d'Avallon est désormais effective et un compromis de vente a été signé en ce sens avec CER France Yonne le 9 mars dernier. A terme, la Chambre sera locataire de quatre bureaux et d'une salle de réunion, au sein d'un bâtiment rénové par l'acheteur. Concernant la rénovation de l'immeuble d'Auxerre, un appel d'offres sur le choix du Maître d'œuvre sera prochainement publié. Par ailleurs, une approche est en cours avec un mandataire immobilier, pour louer une surface de 1500 m² de bureaux disponibles rue Guynemer, afin de pouvoir y loger l'ensemble du personnel, le temps des travaux de réhabilitation.

Pour terminer, Etienne Henriot a évoqué l'impact de la loi de Finances 2015 sur la Chambre d'agriculture de l'Yonne, se félicitant au passage, *«du soutien du préfet Moraud qui nous appuie dans notre démarche…»* Une démarche qui ne conteste pas la loi en elle-même, mais bien son application, *«afin que nous soient prélevés 270 000 € et non pas 583 000 €, comme prévu initialement…»*

Dominique Bernerd
(D'après document Chambre Agri 89)

Dernière Session pour le Conseiller général sortant Jacques Baloup

Dernière session pour le conseiller général sortant et maire de Sementron Jacques Baloup, qui, après plusieurs mandats, n'a pas souhaité se représenter devant les électeurs. L'ancien agriculteur a été chaleureusement remercié par le président Henriot pour sa présence assidue aux sessions : *«toujours été quelqu'un de volontaire et qui a toujours cherché à nous défendre et défendre nos dossiers…»* Dans son ultime intervention Jacques Baloup, a évoqué *«un sentiment de tache inachevée et l'impression de quitter un navire qui part à la dérive…»*, revenant sur les liens forts unissant ces dernières décennies, le Conseil général et le monde agricole : *«c'était encore l'axe fort du développement économique de tout un département, les valeurs ajoutés du travail des agriculteurs permettant de développer des actions diverses et variées pour le bien-être de nos concitoyens…»* Avec la crainte aujourd'hui, de voir les campagnes marquer le pas, face au monde urbain ou péri-urbain. Un sentiment partagé par le président de la Chambre d'agriculture pour qui : *«dans cette nouvelle évolution qui va le faire devenir Conseil départemental, l'équilibre entre la ville et la campagne ne sera pas le même que celui que nous connaissions auparavant et je pense qu'en terme de représentation du monde rural, les choses seront demain plus compliquées…»*

Terroir

La Brasserie de Vézelay sous pression

Créée en 2012 à Saint-Père, la Brasserie de Vézelay, qui depuis, multiplie les récompenses et les bons résultats économiques, est aujourd'hui en litige avec son bailleur, Yonne Equipement et sous le coup d'une procédure d'expulsion en référé

Un chiffre d'affaires qui explose depuis trois ans, des bières plébiscitées et présentes sur la table de nombreux établissements étoilés, des médailles glanées chaque année au Concours Général Agricole… Tout irait bien dans le meilleur des mondes pour la Brasserie de Vézelay, ne serait l'assignation en justice reçue par son créateur, Marc Neyret, de la part du propriétaire des bâtiments, la SEM Yonne Equipement, société satellite du Conseil général, en charge de faciliter le développement de projets économiques et l'installations d'entreprises dans le département. Un litige qui, selon Marc Neyret, remonte à l'origine du projet et porte sur le montant des loyers mensuels, (8231 € TTC), considérés comme surévalués de 35 %, d'après une étude menée par une société d'expertise indépendante (Galtier).

A l'origine, le brasseur misait sur un loyer mensuel de 4 000 € TTC, mais avait néanmoins signé le bail proposé, les équipements ayant déjà été livrés et prêts à fonctionner. Début janvier, la Brasserie de Vézelay a reçu de la part de Yonne Equipement, une facture de 50 000 €, en règlement de loyers présumés impayés. Une facture contestée par son destinataire, qui a saisi en ce sens le juge d'exécution d'Auxerre et s'est vu dans la foulée, assigné par son bailleur pour demander son expulsion des lieux. Une audience devant le juge des référés du tribunal de grande instance d'Auxerre est prévue mardi 31 mars. Dans un communiqué, Yonne Equipement a pour sa part fait savoir ne pas souhaiter s'exprimer avant l'audience, arguant que «*la Justice est saisie pour statuer sur un différend de droit privé entre un bailleur et son locataire, liés par un bail commercial signé en 2012*». A ce jour, la demande de médiation formulée par le préfet ainsi que le président de Région n'a pas abouti.

Aujourd'hui, la brasserie de Vézelay emploie quatre personnes en CDI, un apprenti, le renfort d'intérimaires en production, ainsi que deux CDD durant la saison. Avec une prévision d'embauche supplémentaire en CDI pour l'année prochaine. Passé de 122 300 € fin septembre 2012 à 542 157 € après deux années d'exercice, le chiffre d'affaires se porte plutôt bien et les perspectives encourageantes. Le succès commercial entraînant la livraison prochaines de deux nouveaux tanks pour une valeur globale de 50 K€, afin de répondre à la demande. Une progression risquant d'être mise à mal par la procédure de sauvegarde que souhaite demander Marc Neyret à l'audience du 31 mars, afin d'éviter l'expulsion, *«avec tout le préjudice commercial que cela représente, alors que mon entreprise se développe, est un succès, c'est proprement ahurissant !»*

Dominique Bernerd



C'était il y a 1 an, au salon de l'agriculture : tout le monde levait son verre autour de Marc Neyret, pour fête le succès de la Brasserie de Vézelay, qui venait de remporter 2 nouvelles médailles au Concours Général Agricole



Des logos fièrement affichés sur les murs en pin douglas du Morvan de la brasserie

Le choix du développement durable

La brasserie créée par Marc Neyret a sorti ses premières bières durant l'été 2012. Ses bâtiments construits en pin Douglas du Morvan sont situés dans le village de Saint-Père, le long de la Cure, au pied de la colline de la basilique. Avec, dès le début du projet, l'objectif de miser sur le développement durable et le respect de l'environnement. Toutes les bières produites à Saint-Père, respectent la loi de pureté bavaroise datant de 1516 et sont composées exclusivement de matières premières issues de l'agriculture biologique, ne contenant que de l'eau, du malt et du houblon, sans sucres ajoutés ni additifs. L'eau vient du réseau de la commune, alimenté par une source du Morvan. Si le houblon vient d'Alsace, 80 % du malt bio utilisé, sont produits en Bourgogne. Comme les cartons et étiquettes utilisées pour l'embouteillage, fabriqués à Beaune et les palettes à Clamecy. Une démarche de proximité renforcée par la fourniture à un éleveur local, des drèches issues de la brasserie, particulièrement riches en protéines et minéraux. Déjà certifiée ISO 9001 depuis sa création, la Brasserie de Vézelay s'est vue attribuer l'an passé par la Chambre des Métiers, le Trophée du Développement Durable 2014, tant au niveau départemental que régional.

FDSEA 89

Visite du Préfet de l'Yonne sur des exploitations le 13 avril

Le préfet de l'Yonne, Jean-Christophe Moraud, bientôt sur le terrain, avec les agriculteurs, pour visiter des exploitations.

Parmi l'ordre du jour du dernier Conseil d'administration de la FDSEA de l'Yonne, un point de suivi des différentes actions menées sur le terrain, avec notamment la visite préfectorale prévue le 13 avril prochain sur deux exploitations du département. Une première le matin, chez un maraîcher de l'Auxerrois, afin d'évoquer la problématique main d'œuvre et les productions légumières, suivie l'après-midi d'un rendez-vous chez un exploitant céréalier du Sénonais, pour mettre en lumière les problèmes liés aux BAC. L'objectif, rappelle Francis Letellier est clair : «*montrer la réalité de la situation, mais aussi tout le travail déjà réalisé et les choses que l'on est prêt à faire…*» Une rencontre sur le terrain avec les candidats aux élections départementales, menée conjointement avec JA 89, s'est par ailleurs déroulée le 16 mars dernier à Merry la Vallée, en présence de quatorze candidats, ainsi que du député Guillaume Larrivé avec pour thème les difficultés rencontrées dans la construction de bâtiments agricoles : *«aujourd'hui, la loi autorise encore, un an après la signature du permis de construire, la possibilité de recours devant les tribunaux, même une fois l'activité démarrée, il faut que ça cesse !»*.

Evoqué également lors de ce Conseil, le projet de réunion d'information sur les Bassins d'Alimentation de Captage qui devrait se tenir dans la 2ème quinzaine d'avril, dans le but de refaire un point sur toute la procédure. Au programme : comment est censée se conduire une étude, à quel moment les agriculteurs ont la possibilité d'intervenir, les différentes formes de BAC selon le contexte, les différentes expériences menées sur le territoire, l'intérêt de créer une association, etc… En projet : l'installation sur les BAC de points relais au travers d'agriculteurs en place sur la zone.

La campagne d'adhésion se poursuit, avec déjà plus de 75 % de retours positifs. Initiée avec succès l'an passé, l'opération de rencontres terrain sur les cantons sera renouvelée. Le futur Schéma Régional des Structures, prévu dans la nouvelle Loi d'Avenir sera applicable au 1er janvier prochain : les travaux se poursuivent, notamment sur les équivalences, de sorte à obtenir un schéma commun entre les différents départements.

Dominique Bernerd

▸ Agendas

17/04 Journée découverte de la Coopérative Bio Cocebi

La Cocebi, coopérative bio, collecte sur la Bourgogne et départements limitrophes, les productions biologiques et conversions depuis plus de 30 ans. Nous invitons les exploitants qui s'interrogent sur l'agriculture biologique (technique, marché), à découvrir cette filière, vendredi 17 avril, à partir de 10 h, route de Noyers, à Nitry.
Au programme :
10 h : visite de la Cocebi
12 h : point marché
13 h : repas sur inscription (avant le 10 avril)
14 h 30 : visite d'une exploitation bio adhérente à proximité
Renseignements et inscription : 03 86 33 66 44
cocebi@biobourgogne.fr

Réunions d'information sur les nouvelles règles des SIE

La FDSEA 89 organise 6 réunions d'informations d'une journée (de 10h à 16h), pour vous aider à mieux appréhender et décrypter les nouvelles règles concernant les SIE, dans le cadre de la PAC 2015. Mardi 7 avril, à Saint-Privé, à 10h, à la salle polyvalente "Moulin Colas" et l'après-midi, chez Francis Letellier, au lieu dit "La Motte". Jeudi 9 avril, à Sainte-Magnance, à 10h, à la Salle des fêtes, 3 rue de Villeneuve (à côté de la Mairie) et l'après-midi, chez Pascal Baron, 8 Chemin des Mulots; Jeudi 9 avril à Joigny, à 10h, dans les salons de la Mairie, 1 quai 1ers dragons et l'après-midi, chez Gérard Calmus, 13 rue de la Croix d'Arnault. Vendredi 10 avril, à Diges, à 10h, à la salle des fêtes, route de Toucy (à côté de la Mairie) et l'après-midi, chez Frédéric Blin, 4 chemin de la Ferme, ai lieudit "Sauilly". Vendredi 10 avril, à Gland, à 10h, à la salle des fêtes, "la Fontaine au Prête", route de Stigny et l'après-midi, chez Christophe Perret, 7 Grande rue. Mardi 14 avril, à St-Denis-les-Sens, à 10h, à la salle des fêtes, 1 rue Sainte-Colombe et l'après-midi, chez Hubert Leprêtre, 6 rue de l'abbaye, "Ferme de Sainte Colombe". Réunions gratuites (frais de repas à la charge des participants, budget approximatif 15 €). Renseignements et inscriptions au 03 86 49 48 10 et sur fdsea.yonne@fdsea89.fr

Les Républicains Espagnols dans l'Yonne

Du 27 mars au 31 mai, en partenariat avec l'association Mémoire et Histoire des Républicains Espagnols, la ville d'Avallon organise une exposition au Grenier à sel. Week-end, jours fériés et vacances scolaires toutes zones, de 10 h à 18 h 30 ; du mardi au vendredi, de 14 h 30 à 18 h 30.

▸Formations

Réaliser ma télédéclaration en intégrant les nouveautés de la Pac

Comme chaque année, la Chambre d'agriculture propose de vous accompagner dans votre télédéclaration. Simplifiez-vous la tâche avec une télédéclaration guidée étape par étape, cohérente et sécurisée, où les nouveautés de la PAC 2015 vous seront présentées
Places restantes : Avallon (4 mai et 2 juin), Venoy (7 mai, 11 mai, 12 mai, 18 mai), Gron (28 mai)
Contact : Valérie Rousseau, 03 86 94 22 22
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Les vers de terre, indicateurs de la vie des sols pour adapter mes pratiques

Vous souhaitez améliorer la fertilité de vos sols et vous demandez comment vérifier l'impact de vos pratiques sur la vie de vos sols ? Cette formation montée par la Chambre d'agriculture est faite pour vous. Une première journée (le 6 mai), vous donnera les connaissances clés autour de la vie des sols et des indicateurs disponibles pour l'évaluer : une mise en pratique sur le terrain de protocoles d'observation des vers de terre vous permettra d'acquérir l'autonomie nécessaire à la réalisation d'observations sur vos parcelles. Vous ferez le bilan de ces observations lors d'une demi-journée, le 15 septembre
Lieu : Chambre d'agriculture à Auxerre
Public : tout agriculteur (trice)
Contact : Gaëlle de Nardo, tél 03 86 64 45 65
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Les maladies des grandes cultures : les reconnaître et adapter ma stratégie

Au travers d'une formation action, la Chambre d'agriculture vois aide à acquérir les bases du diagnostic des principales maladies du blé, du colza et de l'orge, pour adapter votre stratégie fongicide. Au travers d'une première demi-journée de terrain, le 22 mai, vous apprendrez à reconnaître les symptômes de ces maladies classiques dans notre secteur. Puis une seconde demi-journée le 11 décembre, vous permettra de manipuler la notion de seuil de nuisibilité et de stratégie de gestion intégrée des maladies
Lieu : Chambre d'agriculture à Auxerre
Public : tout agriculteur (trice)
Contact : Eric Bizot, tél 03 86 64 45 64
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Filière porcine

Un bon exercice pour la Cirhyo

En dépit d'une année en demi-teinte, marquée par l'embargo russe sur la viande européenne, la coopérative Cirhyo est parvenue à poursuivre son développement, grâce notamment aux bons résultats enregistrés par la société d'abattage Tradival.



Gérard Dutois, directeur général, Francis Le Bas, président et Michel Delaunoy, vice-président de la coopérative Cirhyo (de gauche à droite).

La perte du débouché russe depuis l'embargo de janvier 2014 n'a pas été sans conséquences pour la filière porcine française, alors que le pays représentait 15% des exportations porcines européennes : baisse de 10% des cours, production nationale en retrait de 0,8%, diminution de 32% des exportations françaises sur les gras (marché russe) et de 3,8% sur les viandes… Seul point positif : une consommation intérieure qui augmente de 2%, dans un contexte mondial où le porc reste la viande la plus consommée au monde et la moins chère.

La coopérative Cirhyo, qui tenait la première de ses quatre assemblées générales de section territoriale, le 24 mars dernier à Appoigny, a néanmoins réussi à poursuivre son développement : si le nombre d'éleveurs (604), se réduit d'année en année, du fait d'une pyramide des âges très défavorable, le potentiel de truies s'étoffe de 3% avec 62 800 reproducteurs. Le nombre de porcs produits augmentant pour sa part, de 0,55%, à 1 215 000 porcs, celui des reproducteurs commercialisés (cochettes, verrats), étant en hausse de 12%. Parallèlement, les services offerts aux adhérents (pharmacie, vétérinaire, fourniture de matériaux et de matières premières), ont poursuivi leur progression en volume, seule la vente de matériel d'élevage enregistrent une baisse de 12%.

Maîtriser les coûts faute de pouvoir maîtriser les prix de vente

Face aux faibles leviers en présence pour augmenter les prix de vente, la coopérative s'est attelée à multiplier les moyens pour réduire ses coûts et améliorer les performances techniques de ses élevages. Notamment dans le secteur des naissages, en progression régulière avec 12,07 porcelets sevrés par portée, contre 11,88 en 2013, dans le tiers supérieur. L'impact des mises aux normes des truies a toutefois été quelque peu négatif sur la mortalité, en légère augmentation. La maîtrise de l'indice de consommation reste, devant celui de la prolificité, le premier critère d'amélioration du coût de production et là encore, la coopérative enregistre de bons résultats, avec un coût alimentaire par porcelet de 14,20€ (contre 14,91€ l'année précédente), en retrait de 10% par rapport à la moyenne nationale. Le poids d'abattage étant pour sa part, plus élevé de 2,5 kg.

Conséquence des restructurations, la taille des élevages augmente, avec une moyenne de 289 truies par exploitation, mais plus de la moitié reste des systèmes familiaux, avec 141 truies.
Malgré tout, ces trois dernières années restent difficiles, avec un prix du porc payé, très proche du coût de production : 1,49€ cette année, pour 1,50€ de prix de vente (prix calculé sans les filières bio, porc fermier et multiplicateur).

Bons résultats pour la filière d'abattage Tradival

Cirhyo est actionnaire de la société Tradival (abattoirs de Lapalisse et de Fleury les Aubrais) qui, après plusieurs années d'exercice négatif, renoue avec le succès avec un résultat net excédentaire (+ 1,378 M€). Un programme d'investissement conséquent est prévu en 2015 : augmentation et amélioration des capacités de stockage des animaux vivants, augmentation de la capacité de surgélation, développement du secteur *«produits élaborés»*… Aujourd'hui, la société compte plus de 630 salariés, pour 1 136 000 porcs abattus (en hausse de , 5% par rapport à 2013) et 8 800 tonnes de charcuteries produites (+10%). Avec un chiffre d'affaires de 232 millions€, dont près de 15% à l'export. L'accord signé avec le groupe Herta, pour livrer la quasi totalité de ses jambons totalement désossés, découennés, dégraissés et dénervés, va voir la création d'une nouvelle ligne de travail dédiée, à l'usine de Fleury les Aubrais. Pour le directeur général de Cirhyo, Gérard Dutois : *«aujourd'hui, le porc français est un fanion. Si on veut le proposer, il faut aussi fournir le produit qui va avec. Les espagnols vendent tous des jambons «5 D», l'époque est finie où on se contentait de mettre le porc en carcasse. Aujourd'hui, il faut aller plus loin dans l'élaboration…»*
Ce partenariat étroit entre la coopérative Cirhyo et le groupe Tradival a permis de coller pleinement au marché et 2014 a vu le renforcement de filières qualités, notamment : le label rouge Porc Delice, avec 1500 porcs par semaine, qui permet d'approvisionner les salaisonneries produisant des charcuteries label rouge ; la filière *«Préférence»*, avec le groupe Herta, qui met en avant les aspects de développement durable et de bien être animal ; la filière Carrefour qui, depuis une quinzaine d'années, s'est positionnée sur une alimentation sans OGM des animaux ; la démarcation *«le Porc français»*, à terme, véritable reconnaissance *«citoyenne»* de base des viandes nationales.

Assemblé Générale Plénière de Cirhyo :
Mardi 19 mai, à 9 h 30
Hôtel Magny-Cours, Ferme du Domaine de Bardonnay, à Magny-Cours (58)
Intervention du président d'Inaporc, Guillaume Roue, sur *«la conjoncture française et européenne»*.

▸Repères

Les chiffres 2014 de la coopérative Cirhyo

- **604 adhérents détenant 62 812 truies**
- **1 215 000 porcs charcutiers produits (+ 0,5%)**
- **412 200 porcelets sevrage (+ 12%)**
- **71 638 porcelets 25 kg (- 2,5%)**
- **24 989 animaux de réforme (- 4,3 %)**
- **13 380 reproducteurs commercialisés (+ 12%)**
- **204 000 porcs en filière non OGM**
- **122 500 en filière Label Rouge**
- **18 500 porcs en bio**
- **899 408 porcs vendus à Tradival (74 % du total des porcs charcutiers produits)**

Crisis ? What crisis… ? (Crise, quelle crise.. ?)

Ce titre d'un album du mythique groupe Supertramp des années 70-80 me vient à l'esprit pour imager la situation de la filière porcine, au regard de l'actualité.
D'un côté, un discours syndical qui, depuis la flambée des céréales de 2007, tire la sonnette d'alarme par rapport à l'explosion du coût de production du kilo de porc, entraînant le manque de rentabilité de l'activité, d'où le vieillissement des bâtiments, le découragement des éleveurs…
D'un autre côté, le discours des groupements de producteurs, toujours aussi offensifs, prônant exclusivement la compétitivité des éleveurs pour pallier un prix insuffisant, prenant des parts de capital importantes dans l'aval comme dans les élevages pour sécuriser la filière. Maternités collectives, augmentation des tailles d'élevages, utilisation opportuniste des sous-produits industriels dans l'alimentation, lien au sol. Et demain ? Méthanisation ? Main-d'œuvre étrangère détachée ?
Je salue les éleveurs, courageux, qui continuent d'investir, et souvent des sommes très importantes, dans leur élevage, car le porc a toute sa place dans notre région, mais si c'est pour retrouver un kilo de morceau noble de porc dans les GMS au même prix qu'un kilo de pommes, alors la crise n'est pas finie… Et c'est là un des enjeux de notre action syndicale.

Eric Saison
Président de la Section Porcine de la FDSEA 89
Président de la Section Porcine de la FRSEA Bourgogne

Lait

La FNPL trace sa feuille de route

A son congrès à Albi, les 18 et 19 mars, la FNPL a jeté les bases de ce qui devrait accompagner les producteurs dans un monde sans quota, à savoir une contractualisation rénovée, une gestion des marchés plus sécurisante et la nécessaire modernisation des élevages.



Gérard Musard, de la Haute-Saône, est intervenu au nom du Grand Est. Il a notamment relevé que *«c'était au syndicalisme de faire que le prix français ne reste pas l'un des moins élevés d'Europe»*. Il a revendiqué aussi *«une égalité de traitement pour tous les producteurs de la part des laiteries»* et regretté, en faisant référence à Sevens que *«certains»* puissent *«impunément et pendant des mois occuper des terres qui ne leur appartiennent pas, alors que nous, on nous empêche à certaines périodes d'entrer dans les nôtres pour les travailler»*.

Le Congrès de la Fédération nationale des producteurs de lait à Albi, les 18 et 19 mars, marquera l'histoire de la filière laitière. Il est le dernier de la parenthèse des quotas mis en place il y a trente et un ans en 1984. Mais surtout le rendez-vous d'Albi a été l'occasion de lancer un débat d'orientation sur les conditions dans lesquelles les producteurs pourront exercer désormais leur métier. Ce n'est pas dans l'angoisse que les producteurs de lait abordent cette nouvelle étape, mais dans la sérénité. *«Ils en ont encore sous le pied»*, a déclaré André Bonnard, trésorier de la FNPL. *«Nous voulons être des acteurs dans un monde sans quota, la FNPL est en mouvement»*, a indiqué pour sa part Marie-Thérèse Bonneau, la secrétaire générale.

Une relation contractuelle toujours déséquilibrée

Il n'en reste pas moins que la fin des quotas suscite un certain nombre d'interrogations, alors que la contractualisation est loin d'avoir fait ses preuves. En dépit des nombreuses dispositions initiées par la FNPL dans la loi d'Avenir, la relation contractuelle n'est toujours pas équilibrée. Ce n'est pas un hasard si le président a réitéré sa demande de procéder à un audit de la contractualisation et de l'organisation des producteurs au ministre de l'Agriculture. La FNPL émet quelques idées sur ce que devraient être les contrats avec les entreprises. Par exemple, passer des contrats individuels à des contrats collectifs, comme cela se pratique déjà au Québec. Des contrats cessibles et non marchands. Autre souhait : introduire une logique territoriale dans l'organisation des producteurs (OP). Pourquoi par exemple ne pas envisager un regroupement des OP par bassin de production, à la place des OP par entreprise qui prévalent actuellement ? La FNPL n'exclut pas non plus de revenir sur la clause d'exclusivité avec une entreprise *«qui est une entrave à la liberté d'entreprendre des éleveurs»*. *«La contractualisation qui lie un producteur à une entreprise ne peut pas être plus contraignante et pénalisante que l'administration»*, plaide Thierry Roquefeuil.

Faire vivre le Pacte laitier

A Albi, la FNPL s'est également prononcée pour la mise en place d'outils de gestion de marché plus efficaces et réactifs. Elle souhaite notamment la mise en œuvre d'un filet de sécurité sur lequel d'ailleurs elle a reçu le soutien du Parlement européen. Dans un rapport qui vient d'être diffusé, il demande de faire en sorte que *«les prix d'intervention reflètent davantage les coûts de production et soient mieux adaptés aux variations du marché»*. Dans le viseur des producteurs également, l'amélioration de la transparence de la filière. Certes des observatoires existent à Paris et à Bruxelles. Encore faudrait-il les utiliser. *«Observer c'est bien, mais cela ne suffit pas. Il faut pouvoir agir !»*, a insisté Thierry Roquefeuil.

Enfin la FNPL a mis en avant l'importance de mobiliser l'ensemble des partenaires de la filière laitière. C'est d'ailleurs l'objectif du pacte laitier signé avec les organismes bancaires, mais aussi les assurances et les instituts techniques. Encore faut-il le faire vivre. *«Il est temps de décliner les mesures de ce pacte dans les régions et les départements»* a rappelé le président pour réunir l'ensemble des conditions à un environnement favorable à la production laitière dans une filière désormais livrée à elle-même.

Quotas laitiers

Bruxelles optimiste sur l'avenir

La suppression des quotas laitiers le 31 mars n'émeut guère Bruxelles. *«Nous pouvons regarder l'avenir avec optimisme»*, estime même le commissaire européen à l'agriculture, Phil Hogan.

«Ça n'est une surprise pour personne puisque la décision avait été prise il y a douze ans», a tenu à rappeler Phil Hogan lors d'une rapide conférence de presse consacrée, le 26 mars, à la suppression des quotas laitiers à la fin du mois, après 30 ans d'existence. Les perspectives de croissance du marché mondial sont de 2 % par an sur la période 2015-2024, *«nous pouvons donc regarder l'avenir avec optimisme»*, a estimé le commissaire européen à l'agriculture. Et, selon les prévisions de Bruxelles, la collecte progresserait de 7,5% sur cette période.

L'abolition du régime des quotas «pourrait poser des problèmes à courte échéance en termes de volatilité des prix», a concédé Phil Hogan, mais, selon lui, «nous avons des mécanismes à notre disposition en cas de crise».

«Une certaine volatilité des prix»

«*La suppression du régime des quotas laitiers est à la fois un défi et une chance pour l'Union*», a résumé le commissaire à l'agriculture. «*C'est un défi puisqu'une génération entière d'éleveurs laitiers se verra obligée de s'adapter à un nouvel environnement et qu'à cela viendra sûrement s'ajouter une certaine volatilité des prix*», a-t-il dit.
«*Mais c'est également une chance en termes de croissance et d'emploi*, a poursuivi le commissaire irlandais. *En se concentrant davantage sur les produits à valeur ajoutée et sur les ingrédients pour les aliments dits fonctionnels, le secteur a le potentiel pour devenir un véritable moteur économique de l'UE*».
Quant aux «*zones plus vulnérables*» dont les activités pourraient se voir menacées par l'abolition du système de quotas, a-t-il ajouté, elles peuvent «*bénéficier de tout l'éventail de mesures de développement rural dans le cadre du principe de subsidiarité*».

Phil Hogan a aussi rappelé la récente initiative de la Commission et la Banque européenne d'investissement (BEI) pour aider les États membres à faciliter l'accès des agriculteurs au crédit dans le cadre des programmes de développement rural 2014-2020.

FXS

▶ Agenda

5/04 Pâques au Haras national de Cluny

Le dimanche 5 avril, le Haras national de Cluny ouvre ses portes pour une chasse aux trésors. Petits et grands devront parcourir le Haras pour résoudre l'énigme ouvrant le coffre à œufs. Toute la journée, les familles pourront partager un moment ludique en participant au jeu de piste sur le site. Une façon de découvrir le monde du cheval, la sellerie d'honneur, les écuries et leurs chevaux, les voitures hippomobiles... Les artistes équestres en résidence au Haras de Cluny participeront aussi à l'animation de cette journée. Billetterie ouverte de 10h à 16h. Visite libre du site. 1 niveau pour les 5/10 ans et 1 niveau pour les 10/15 ans. Tarifs : 4,5 €/personne. Gratuit pour les moins de 5 ans. Espace chocolat chaud et gaufres. Renseignements : 06 22 94 52 69 visite.cluny@ifce.fr

▶ Consommation

L'Epoisses s'invite dans les lycées de Bourgogne

L'Epoisses, certains connaissent déjà et d'autres vont découvrir ce fromage emblématique de la Bourgogne qui peut s'enorgueillir de 500 d'histoire. En avril, 49 000 lycéens vont ainsi trouver de l'Epoisses au menu de leur restaurant scolaire. Chaque lycée pourra choisir de mettre en place une journée de l'Epoisses soutenue par des outils d'animation confectionnés pour cette occasion. Complémentaire de l'action « Bien dans mon assiette » et renforcée par le soutien de Restau'Co et du Conseil régional de Bourgogne, la Journée de l'Epoisses a déjà séduit plus d'un chef dans les lycées de la région. Cette journée pourrait déborder sur d'autres régions comme la Champagne-Ardennes.



Sanitaire

Grave menaces sur les abeilles

Dans un communiqué, GDS France, la FNOSAD et ADA France, alertent les apiculteurs sur la menace d'introduction en France d'un petit coléoptère des ruches, Aethina tumida.

Depuis le mois de septembre, les apiculteurs de la Calabre et de la Sicile doivent faire face à un foyer d'infestation par le petit coléoptère des ruches, Aethina tumida. Les apiculteurs et les services vétérinaires italiens se sont engagés dans une mobilisation considérable pour tenter d'éradiquer le ravageur, avant qu'il ne s'installe de manière durable sur le sol italien et en Europe. Etant donné l'importance des mouvements et des échanges apicoles entre l'Italie et la France notamment, on peut craindre qu'il n'ait déjà été introduit sur notre sol, à la suite d'une transhumance dans le Sud de l'Italie, ou à l'occasion d'importation d'abeilles, ou encore lors d'achat de matériel apicole en provenance directe ou indirecte d'Italie.

Les visites de dépistage représentent le seul moyen d'éviter toute infestation. Il est donc demandé à tous les apiculteurs qui se sont trouvés dans les situations énumérées ci-dessus entre mars et décembre 2014, et qui, pour diverses raisons, n'ont pas suivi les obligations de déclaration de transhumance ou d'importation, de se signaler auprès de leur DD(CS)PP, afin que leur rucher puisse être visité. Cacher la situation réelle expose à des risques de sanction pénale. Les organisations en appelle à la responsabilité et au sens civique des apiculteurs afin de ne pas mettre en danger, plus qu'elle ne l'est déjà, la santé des abeilles, en facilitant l'installation irréversible d'Aethina tumida sur notre territoire, actuellement indemne de ce danger sanitaire de 1ère catégorie. L'enjeu est crucial : une détection précoce est le meilleur atout pour une éradication.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ DU GDS, DE LA FNOSAD ET DE ADA FRANCE



Congrès de la FNSEA

Manuel Valls rassure les agriculteurs

Si le charme n'opère plus pour un Stéphane Le Foll copieusement hué, le Premier ministre Manuel Valls s'est plutôt bien sorti de l'exercice difficile d'une intervention devant un parterre d'agriculteurs plutôt remontés. Entre carotte et bâton, il a réaffirmé l'autorité de l'Etat et la priorité accordée à une agriculture compétitive et innovante.



La délégation bourguignonne au Congrès de la FNSEA à Saint-Etienne a fait cause commune avec la délégation franc-comtoise, l'objectif étant maintenant *«de travailler à ce qui nous rassemble»* comme l'a souligné le président de la FRSEA Bourgogne, Francis Letellier.

Près de trois ans après son arrivée au ministère de l'Agriculture, Stéphane Le Foll ne fait plus recette et Xavier Beulin ne l'a pas épargné lors de son discours de clôture. En revanche Manuel Valls est mieux *«passé»* car il a su prendre en compte les inquiétudes professionnelles et aujourd'hui *«des avancées sont au rendez-vous»* a reconnu le président de la FNSEA. Sur certains dossiers comme l'apprentissage, la pénibilité, les relations commerciales avec la grande distribution, la restauration collective... la FNSEA et les JA ont bénéficié d'une écoute du Premier ministre pour aplanir certaines difficultés avec les ministres concernés. Il en est ainsi sur les retenues d'eau et l'entretien des cours d'eau et de l'alignement sur le standard européen pour les seuils d'autorisation volaille, notamment. Sans oublier l'innovation avec l'engagement de relancer la recherche, y compris sur les biotechnologies.

Aller dans le sens des standards européens

Manuel Valls partage de fait de nombreuses analyses de la FNSEA. Ainsi quand elle dénonce les contraintes administratives et environnementales auxquelles sont soumis les agriculteurs français, le Premier ministre annonce que *«les normes devront aller dans le sens des standards européens»* ajoutant qu'il était hors de question d'être *«plus royaliste que le roi»*, notamment en ce qui concerne les études d'impact. Déplorant *«le gap* (ndlr : écart, décalage) *considérable»* dans les déclarations des responsables politiques et les réalités sur le terrain *«qui remet en cause la crédibilité de la parole publique»*. Au passage, il s'est engagé à faciliter l'accès des agriculteurs au pré-financement du CICE en mettant en place *«un pré-dispositif de garantie publique»*, notamment pour les jeunes agriculteurs.

Quant aux producteurs de fruits et légumes et aux producteurs de porc, ils bénéficieront de mesures exceptionnelles *«pour permettre de passer un cap difficile»*. Il a d'ailleurs promis la tenue d'une table ronde *«pour sauver la filière porcine»* le 31 mars. Quant à la grande distribution, elle a fait l'objet d'une charge particulière, Manuel Valls considérant qu'elle devait *«accepter les hausses de prix»* et *«qu'il n'était pas question qu'elle touche deux fois»*, sur le CICE et sur la hausse des prix *«au moment où les éleveurs sont en train de crever»*.

Des moyens pour lutter contre l'isolement

Le Premier ministre s'est aussi engagé à ce que le décalage de calendrier dans les déclarations PAC *«ne remette pas en cause ni l'aide, ni le versement des avances»* comme prévu à la fin de l'année. Pour l'application de la Directive nitrates *«la décision de la Cour de Justice s'impose»*, mais il a prévu de lancer une expérimentation sur le terrain en vue de préparer une nouvelle négociation. Sur tous les sujets pour lesquels le torchon brûle entre le gouvernement et la profession agricole, le Premier ministre s'est montré plutôt ouvert. L'application du compte pénibilité, l'assouplissement des procédures de création d'un ensemble de méthanisation, les contrôles, la définition des cours d'eau, le dossier de l'irrigation... sont ainsi sur la sellette et devraient trouver rapidement des solutions ou faire l'objet de propositions.

Enfin Manuel Valls est longuement revenu sur le sentiment d'isolement et d'abandon qui frappe les agriculteurs et sur lequel Xavier Beulin l'avait alerté quelques instants auparavant dans son discours. Le Premier ministre a donc insisté sur le développement des maisons de santé et de services publics, sur le déploiement des réseaux numériques et la disparition des zones blanches à l'horizon 2016 et sur la sécurité, saluant au passage l'efficacité du partenariat entre la Gendarmerie et la Fnsea.

Au programme du congrès

Un contrat d'assurance-socle opérationnel en 2016

Principal chantier auquel s'est attelée la profession agricole, la mise au point d'un contrat d'assurance socle devant répondre aux objectifs suivants : « permettre à l'agriculteur sinistré de recommencer son activité, une mutualisation la plus large possible, et une offre de base avec un système optionnel », a rappelé Joël Limouzin, vice-président de la FNSEA. Le but est d'intéresser le maximum d'agriculteurs, ceux qui ne sont pas encore assurés avec un contrat de base plus accessible, et ceux qui le sont déjà, en proposant des options complémentaires. La grande difficulté dans la mise en place de ce type de contrat restait la définition des coûts de production, mais « on a les ingrédients pour démarrer le dispositif en 2016 », ajoute Joël Limouzin. Du côté des assureurs, les choses évoluent en effet, d'autant plus que les aléas de plus en plus fréquents mettent en péril le système actuel. François Schmitt, président délégué de Groupama, en témoigne : en 2013 son assurance a indemnisé 290 millions d'euros, davantage que les 240 millions de primes encaissées. Groupama travaille ainsi à un contrat de base, 15 à 20 % moins cher pour intéresser un maximum de personnes, avec deux niveaux de couverture optionnels, plus complet et plus onéreux. Le système sera opérationnel pour les récoltes 2016, soit dès l'automne 2015 pour les grandes cultures, à la fin de l'année pour l'arboriculture et la viticulture, et au printemps pour les prairies. Sur ces dernières, le contrat nécessite la mise au point d'un indice pour l'indemnisation, l'évaluation de chaque prairie au cas par cas étant beaucoup trop coûteuse.

Francis Letellier (FRSEA Bourgogne) : *«un congrès constructif»*

Francis Letellier, (président de la Frsea Bourgogne) qui emmenait la délégation bourguignonne, livre ses impressions d'après-congrès. D'abord, le congrès a eu le mérite «d'éviter les apitoiements et le repli sur soi pour se situer dans une démarche de construction de l'avenir, seule façon de donner aux agriculteurs l'envie de s'investir dans des projets. Ensuite, le huit clos particulièrement dense a permis un travail de réflexion de fond sur la Fnsea, les fédérations et la façon dont elles devront s'organiser face à la toute nouvelle puissance des grandes régions. A tous les niveaux il va falloir devenir des éléments incontournables du dialogue politique. Reste bien sûr des zones d'ombre qu'il faut travailler comme la grande question toujours pas résolue de l'ICHN. Il nous semble maintenant important de tourner rapidement la page de la mise en oeuvre de la nouvelle PAC pour nous mettre en mode filières et en mode projets, sur les questions économiques et sociales en particulier, les problématiques environnementales restant conditionnées à la bonne santé de l'ensemble.

Manuel Valls s'est voulu rassurant dans son discours, nous allons suivre la mise musique des promesses et veiller à ce que les lignes bougent effectivement. A nous maintenant de faire le job».

Stations d'évaluation Charolaise 21 et 71

L'Ajec a récompensé les jeunes acheteurs

Conséquence d'un partenariat noué entre la fédération nationale des stations d'évaluation charolaises et l'association des jeunes éleveurs charolais (Ajec), les jeunes acheteurs des ventes de Jalogny et Créancey (21) se sont vus offrir un pack de cinq doses de taureaux des mains de l'AJEC.



Début mars, les jeunes acheteurs des stations de Jalogny et Créancey (21) se sont vus offrir un pack de cinq doses de taureaux de la part de l'AJEC.

Suite aux ventes aux enchères des stations d'évaluations charolaises de Jalogny et de Créancey (21), l'AJEC (association des jeunes éleveurs charolais) a offert un pack de cinq doses de semences à chacun des acheteurs âgés de moins de 35 ans. Cette première est une des conséquences du partenariat noué entre la fédération nationale des stations charolaises et l'AJEC nationale. Ce partenariat consiste en un soutien de la part de la fédération des stations envers l'association des jeunes éleveurs. Il prévoit également la présence de membres de l'AJEC au sein du conseil d'administration de la fédération nationale des stations ainsi que leur implication dans toutes les stations charolaises du territoire. « L'objectif est de faire connaitre l'outil station auprès des jeunes éleveurs charolais. Ce partenariat a pour but aussi de faire rentrer des produits des taureaux AJEC en station pour une meilleure évaluation de leur production, et pourquoi pas dans une optique de procréation », explique Frédéric Borne, président de la fédération des stations charolaises. De son côté, le vice-président de l'AJEC nationale Julien Maréchal voit en ce partenariat un « moyen de faire découvrir l'AJEC, son fonctionnement et ses taureaux achetés en commun ». Il y voit aussi un moyen « d'apporter la vision des jeunes » au sein des stations. En cela, le vice-président de l'AJEC se félicite que la fédération des stations leur réserve une place d'administrateur au niveau national. Des jeunes feront également partie des commissions de recrutement des animaux.

Encore plus de récompense l'an prochain

Courant mars, une dizaine de jeunes éleveurs acheteurs des stations de Saône-et-Loire et de Côte-d'Or se sont retrouvés à Jalogny pour recevoir leur cadeau de la part de l'AJEC. En présence de Frédéric Borne, président du GIE Synergie Charolais – Sation de Jalogny et de Jean-Pierre Godot, président de la station de Créancey, le représentant de l'AJEC nationale Julien Maréchal leur a remis à chacun un pack de cinq doses de trois taureaux différents. Au total, ce sont 15 éleveurs âgés de moins de 35 ans qui ont reçu un pack de la part de l'AJEC. L'an prochain, l'opération sera étendue à toutes les stations charolaises qui adhèreront à l'opération.

Marc Labille

▸ *Syndical*

Nouvelle ICHN : La mobilisation syndicale ramène le ministère de l'Agriculture à la raison

En date du 25 mars dernier, après plusieurs semaines de mobilisation des responsables professionnels Bourguignons auprès des Pouvoirs publics, Stéphane Le Foll apportait dans un courrier transmis à la FNSEA, des précisons importantes sur les nouvelles modalités de mise en œuvre de l'ICHN à partir de la campagne PAC 2015. Ainsi et après avoir remis en cause bon nombre de critères d'éligibilité sur pression de la commission Européenne, le ministre de l'Agriculture est revenu à la raison, annonçant :

- Le maintien des surfaces en céréales autoconsommées dans les modalités de calcul du chargement de l'exploitation
- Le statuquo réglementaire sur les animaux retenus pour le calcul du chargement. Ainsi, seuls les ovins/caprins de plus d'un an, les bovins de plus de 6 mois et les autres herbivores de plus de deux ans seront pris en compte. Par ailleurs, le ministre a clairement explicité sa volonté de conserver, en zones défavorisées simples, les modulations actuelles des montants de l'ICHN en fonction du taux de chargement des exploitations.

Cependant, nous regrettons la suppression de la limite d'âge à 65 ans comme critère d'éligibilité, qui de fait élargi la base de bénéficiaires de l'aide et affecte la politique d'installation soutenue par les organisations professionnelles Bourguignonnes.
En tout état de cause, la FRSEA et JA Bourgogne resteront vigilants sur la finalisation des négociations en cours, et veilleront notamment au respect des engagements de revalorisation de 70 €/ha sur 75 hectares annoncés en compensation de la disparition de la PHAE. Puis viendra très vite le temps de la révision des zones défavorisées simples en 2018. Sur ce dossier crucial pour le maintien de l'élevage en Bourgogne, nous serons également très vigilants.

Communiqué

Ruches en danger

Les abeilles crient famine

De nouvelles publications scientifiques émanant de l'Académie américaine des sciences, explique le déclin mondial des abeilles par le fait que les abeilles commencent trop tôt leur fonction de butineuses. C'est la faim et les parasites qui sont pointés du doigt. Et toute l'organisation sociale de la ruche s'en trouve perturbée et affaiblie.

La ruche est un grand corps malade depuis plusieurs années. Pathologies, virus, parasites, manque de biodiversité, mauvaises pratiques agricoles et apicoles... concourent à la surmortalité des abeilles. La liste des facteurs pouvant conduire à des surmortalités est longue. Si la question des pesticides est au coeur de l'action publique depuis des années, la question de l'environnement des abeilles, c'est-à-dire leur habitat et leurs ressources alimentaires, a été très peu prise en considération. Pourtant plusieurs publications s'entendent sur les mêmes conclusions : l'impact de la qualité de l'alimentation des abeilles sur leur santé se confirme.

Trop tôt sorties de la ruche

Le fait que les abeilles deviennent prématurément butineuses apparaît comme fondamental pour expliquer le déclin des abeilles et des ruches au plan mondial. Le manque de ressources en pollen et en nectar dans l'environnement et la présence de parasites font partie des facteurs qui poussent les trop jeunes abeilles à sortir de la ruche de manière prématurée, pour aller butiner. Ce phénomène conduit à un affaiblissement de la colonie et souvent à sa perte. Il est amplifié par l'absence d'une ressource minimum présente en continu : les jachères apicoles, les haies, les bandes enherbées et autres espaces offrant une matière à butiner diversifiée et suffisante en qualité comme en quantité restent nettement insuffisants pour satisfaire l'appétit des abeilles et subvenir à leurs besoins sur tout le temps de leur production... «*Tout le monde parle de l'importance de la biodiversité. Il faut maintenant passer de la parole aux actes. La biodiversité, ce n'est pas une simple parole politique ou un élément de pensée virtuelle, c'est une réalité, concrète, opérationnelle, fonctionnelle*» estime Philippe Lecompte, apiculteur bio et président du réseau Bio diversité pour les abeilles. «*Sans fleur, pas de pollen et pas de nectar. Conséquence de cette malnutrition : mortalité des abeilles et pénurie de miel ; destin inexorable de la colonie, de l'exploitation apicole et du service de la pollinisation*» poursuit-il.

Installer des «*garde-manger*»

Ces difficultés liées à la malnutrition sont aggravées par la présence d'agents pathogènes dans les ruches. La logique de la colonie est complexe, en particulier sa dimension collective, puisqu'on peut compter dans une ruche jusqu'à 60 000 abeilles liées par des rapports de caste et en relation entre elles par des systèmes de communication complexes, qui échappent à notre connaissance. Chaque abeille constitue en quelque sorte l'organite d'un super organisme. Le rôle de perturbateur endocrinien joué par Nosema ceranae représente un problème majeur, d'autant que d'autres perturbateurs agissent en synergie, bouleversant ainsi l'équilibre fragile de la colonie. En l'absence de moyens de lutte efficaces, il semble évident que l'accès aux abeilles à une ressource alimentaire de qualité, diversifiée et en quantité suffisante représente une priorité.
Le réseau Biodiversité des abeilles observe que lorsque l'on réussit à mettre en place un garde-manger pour les abeilles, comme une jachère apicole par exemple, le bénéfice est immédiat. Des observations ont montré que la présence d'une réserve suffisante de pollen et de nectar, sur seulement 0,5% de la zone butinée par les abeilles, permet de couvrir les 2/3 de leurs besoins nutritionnels. Ce qui plaide pour la mise en route rapide d'un vaste plan pour lutter contre la faim des abeilles, conclut Philippe Lecompte.

D'après communiqué



Bourgogne Notre Région

SPÉCIAL BUDGET : 2 PAGES SUR L'ACTION DU CONSEIL RÉGIONAL

Plus d'informations dans votre magazine gratuit disponible dans votre boîte aux lettres à partir du 7 avril

et sur www.region-bourgogne.fr



«Un budget responsable qui donne priorité à l'investissement.»

Entretien avec **François Patriat,**
Président du conseil régional de Bourgogne



Bourgogne Notre Région :

Dans quel contexte intervient l'élaboration du budget régional pour 2015 ?

François Patriat : Face à la situation financière de notre pays, le gouvernement a réduit la dépense publique de 50 milliards d'euros. Cela signifie une baisse en 2015 de près de 4 milliards d'euros pour les collectivités, dont plus de 12 millions pour la région Bourgogne. Nous avons fait le choix de prioriser les investissements pour préparer l'avenir.

Quelles sont les principales caractéristiques du budget régional en 2015 ?

Le budget 2015 de la région est de 774 millions d'euros. Nous avons fixé trois priorités : investir pour l'avenir, la croissance et l'emploi, assurer pleinement les missions de service public régional confiées par la loi, et préserver nos politiques volontaristes en répartissant équitablement les efforts de chacun.

Pouvez-vous nous détailler les mesures prises en faveur de l'investissement ?

Notre première priorité est de continuer à investir pour la croissance et l'emploi, pour les infrastructures et pour les territoires. Le budget régional d'investissement est porté à 243 millions d'euros, au-dessus de son niveau de 2014. Cette enveloppe financera les actions prévues au plan d'accélération de l'investissement pour le bâtiment et les travaux publics. Le budget est aussi mobilisé pour les travaux dans les lycées, le matériel TER, le déploiement du très haut débit, le soutien aux projets d'investissement des territoires et des associations ou le financement des entreprises avec des fonds mutualisés avec la Franche-Comté.

Votre seconde priorité est le service public régional.

Nous nous engageons à assurer et maintenir un haut niveau de service public régional. Il concerne nombre de Bourguignons dans leur quotidien. Trois compétences sont «sanctuarisées» : la formation professionnelle et l'apprentissage, le fonctionnement des lycées et l'exploitation des TER (transports express régionaux). Elles mobilisent près des deux tiers du budget régional pour 2015.

Qu'en est-il des politiques publiques dites « volontaristes », celles qui ne sont pas imposées par la loi ?

La troisième priorité de ce budget, c'est de ne sacrifier aucune des politiques volontaristes pour lesquelles la région s'engage depuis dix ans. Néanmoins, la baisse des ressources régionales ne nous permet plus de maintenir le même niveau d'intervention. Notre ligne de conduite dans les arbitrages budgétaires a été de partager équitablement les efforts entre nos domaines d'intervention. ■

Retrouvez l'intégralité de l'entretien dans le magazine n°34

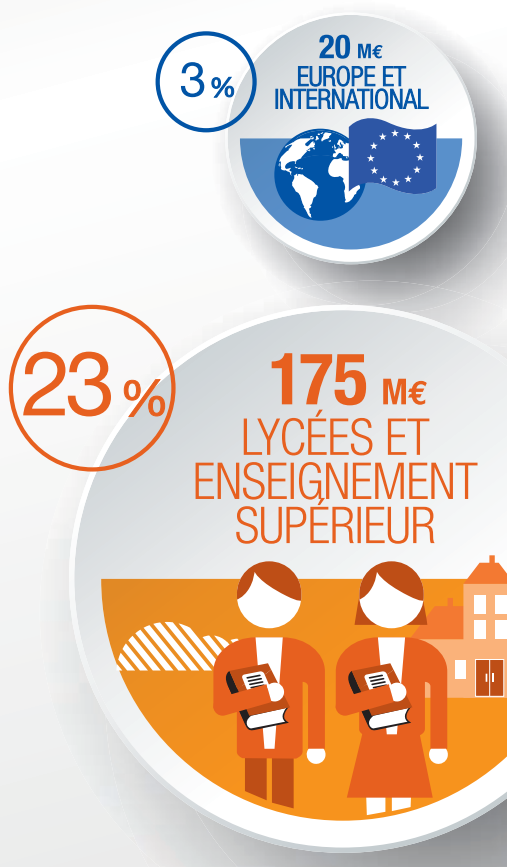
La grande région Bourgogne Franche-Comté en marche !

DOSSIER SPÉCIAL
Grande région BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ EN MARCHE !

Le 1er janvier 2016, les deux régions Bourgogne et Franche-Comté fusionneront.
La future grande région englobera 8 départements (Côte-d'Or, Doubs, Haute-Saône, Jura, Nièvre, Saône-et-Loire, Territoire de Belfort, Yonne) et comptera plus de 2,8 millions d'habitants. Dès aujourd'hui, pour assurer la continuité du service public, les présidents des deux régions et leurs administrations travaillent de façon rapprochée sur de nombreux chantiers.
Découvrez le dossier spécial consacré à la fusion dans le numéro d'avril 2015 de Bourgogne Notre Région. Et pour tout savoir sur la future grande région, rendez-vous sur le site internet **www.bourgognefranchecomte2016.fr** mis en ligne le 10 février. ■

Le budget 2015 en 1 coup d'œil

Plus de 75 % du budget est consacré aux transports, à la formation professionnelle et à l'apprentissage, aux lycées, à l'enseignement supérieur et à l'action économique. La région maintient son effort d'investissement avec un budget de 243 M€ (hors dette), soit une augmentation de 1,4 % par rapport à 2014. Le budget 2015 a été construit dans un cadre financier contraint : les recettes baissent de 1,1 % (hors fonds européens transitant par le budget régional). L'État a, en effet, diminué sa contribution de 12,4 M€, dans le cadre de la réduction de 3,6 milliards de ses dotations aux collectivités. ■



À ces postes de dépenses par compétence s'ajoutent le fonctionnement de l'adminis et les opérations financières (remboursement de la dette et intérêts des emprunts)



Redécouvrir Château…neuf !

Bourgogne
Conseil régional

À Paray-le-Monial, un IFSI nouvelle génération

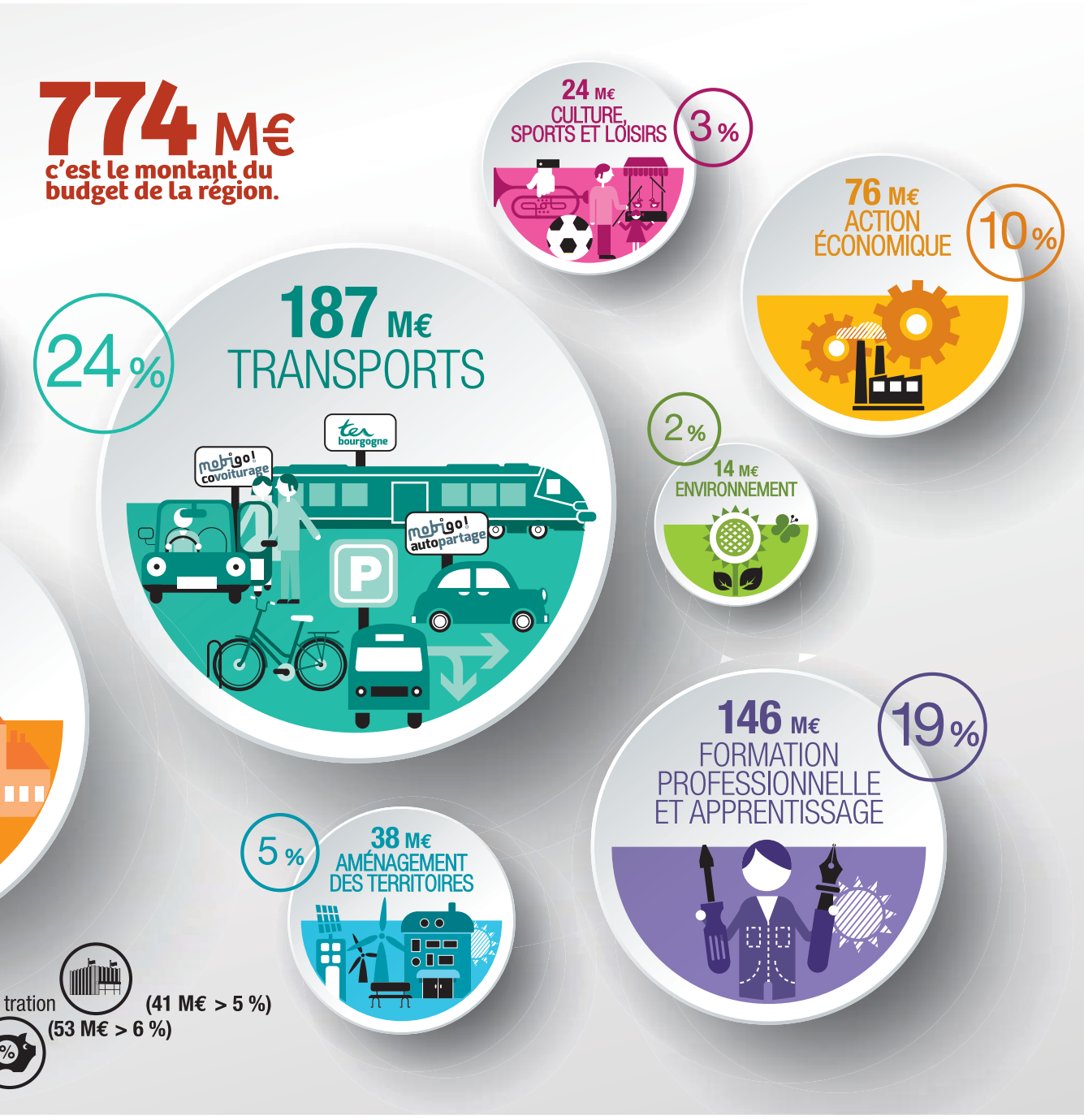


Profitant d'un potentiel de surfaces disponibles dans le lycée professionnel Astier, la région investit 3,5 M€ pour y transférer l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI).
Aujourd'hui à l'étroit dans les anciens locaux de l'hôpital Pasteur et dans des préfabriqués vétustes, l'IFSI de Paray-le-Monial va être installé dans deux bâtiments contigus et une extension. Situés à côté de la résidence étudiante et du nouveau centre hospitalier, les futurs locaux, rénovés et adaptés à la pédagogie, accueilleront 185 étudiants infirmiers et aides-soignants. Le restaurant scolaire bénéficiera de travaux d'embellissement et les espaces extérieurs seront aménagés. Les travaux débuteront en juin 2016 pour une rentrée en septembre 2017. ■

TER : nouveau confort à bord !



Les investissements du conseil régional dans le TER se poursuivent avec la rénovation des trains Corail et l'acquisition de nouveaux matériels.
Entre 2015 et 2023, 135 rames Corail desservant les lignes Paris-Dijon-Lyon et Laroche-Migennes-Paris-Gare-de-Lyon (soit la quasi-totalité du parc) seront rénovées pour en améliorer la sécurité, le confort et l'esthétique. Ces travaux, d'un coût global de 60 M€, prolongeront la durée de vie des trains. La région va aussi investir dans l'achat de deux locomotives supplémentaires tractant ces voitures, et l'acquisition de trois autorails grande capacité auprès de la région Pays de la Loire, qui seront mis en service sur le périurbain de Nevers. ■



L'apprentissage fait campagne sur Internet



En Bourgogne, 70 % des apprentis signent un CDD ou un CDI dans les six mois qui suivent la fin de leur cursus. Pourtant, l'apprentissage souffre toujours d'une mauvaise image.
Pour inverser la tendance, quels meilleurs ambassadeurs que les jeunes eux-mêmes ? D'où l'idée du site internet *« Fiers d'être apprentis »* lancé en février par le conseil régional avec l'appui de ses partenaires. Les jeunes des CFA (centre de formation d'apprentis) peuvent témoigner de leur expérience, photos et vidéos à l'appui, relayées sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, YouTube). Le site offre une vitrine aux 32 CFA de Bourgogne, pour montrer que l'on peut, par cette voie, se former aussi bien en CAP qu'au niveau master, dans tous les domaines d'activité. ■
www.apprentissage.region-bourgogne.fr

Du nouveau dans l'innovation

Au printemps, la région crée l'ARDIE : l'agence régionale de développement de l'innovation et de l'économie.
Elle regroupera Bourgogne Développement, Bourgogne Innovation et les services innovation de la chambre régionale de commerce et d'industrie. Objectifs : simplifier l'accès aux dispositifs d'intervention publique, et accompagner l'émergence et le développement des projets. L'ARDIE mettra une offre de services à haute valeur ajoutée à la disposition des entreprises, de leurs groupements et des territoires. Et ce, dans plusieurs domaines : intelligence économique, ingénierie de projets, accompagnement de l'innovation, réponse à des appels à projets, marketing économique, etc. ■

Dans le Logis des Hôtes du château de Châteauneuf (Côte-d'Or), en cours de restauration, un centre d'interprétation proposera en juin, aux visiteurs, une découverte enrichie des lieux.
Loin du musée « classique », le centre d'interprétation mettra en valeur les richesses du site, en proposant un parcours libre pour mieux comprendre son histoire. Vidéo projetée sur maquette, écrans tactiles, extraits de films, faisceaux lumineux : la scénographie sera « high tech ». Les visiteurs anglais, allemands et néerlandais seront informés dans leur langue. Pour mener à bien ce projet, la région a financé à hauteur de 1,06 M€ les travaux de restauration et investi 276 960 € pour la création du centre d'interprétation.
En savoir plus : **www.region-bourgogne.fr/chateauneuf/**

Réforme de la PAC 2015 *Les DDT communiquent (6ème partie)*

Mesures agro-environnementales et climatiques & soutien à l'agriculture biologique

Des mesures régies par un Cadre National

Ces mesures permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent volontairement dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition et ce **au-delà des exigences réglementaires**. C'est un outil clé pour la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France.

Parmi les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), de nouvelles mesures sont mises en place en 2015, ce sont les MAEC "systèmes". Elles consisteront à proposer un engagement global d'une exploitation, plutôt que l'engagement des seules parcelles sur lesquelles existe un enjeu environnemental singulier. Le montant total des aides publiques consacrées aux MAEC sur la période 2014/2020 est doublé par rapport à la période 2007/2013.

La France est désormais la troisième surface d'agriculture biologique de l'Union européenne, derrière l'Espagne et l'Italie, dépassant l'Allemagne. Ce développement de l'agriculture biologique est une orientation voulue par le Gouvernement, dans le cadre du plan Ambition bio 2017. A partir de cette année, les aides pour la conversion et le maintien en agriculture biologique sont financées sur le 2nd pilier de la PAC et l'enveloppe globale sera progressivement doublée sur la période pour soutenir aussi bien une augmentation du montant à l'hectare (+50 % pour les grandes cultures) que l'augmentation des surfaces engagées attendue. Ainsi, le montant de ces aides sera de 160 M€ en moyenne sur 2015/2020 pour atteindre 180 M€ en fin de période.

Des mesures inscrites dans le Programme de Développement Rural Régional Bourgogne (PDRR)

Après une année 2014, de transition, qui a consisté pour l'essentiel à prolonger les dispositifs existants, la nouvelle programmation de **développement rural** débute en 2015 avec notamment la mise en place de l'ensemble des MAEC et du soutien à l'agriculture biologique. L'engagement dans l'une de ces mesures est souscrit pour 5 années. La Région Bourgogne est "autorité de gestion du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)" et, à ce titre, elle a décidé, après consultation de l'ensemble des acteurs concernés, du contenu du **Programme de Développement Rural Régional Bourgogne (PDRR Bourgogne)** et des mesures à mettre en œuvre dans nos départements. Les directions départementales des territoires **(DDT)** demeurent **"guichet unique, service instructeur"** (GUSI) en charge de l'instruction des demandes d'aides, dans le cadre de la déclaration PAC.

1. Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Les cahiers des charges des MAEC se composent d'engagements fixés au niveau national dont certains critères ont été adaptés en région ou définis à l'échelle d'un territoire.

Trois types de MAEC sont proposés :

- **des mesures de protection des ressources génétiques :** dispositifs de protection des races menacées de disparition (PRM), de préservation des ressources végétales (PRV) ou d'amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité (API) ;
- **des mesures systèmes :** nouvelles mesures répondant à des enjeux environnementaux localisés dans une logique de système dont le cahier des charges est appliqué sur la totalité ou presque de **l'exploitation** ;
- **des mesures localisées à la parcelle :** répondant à des enjeux localisés et construites à partir de la combinaison d'engagements unitaires à l'image des anciennes mesures agro-environnementales territorialisées MAET ; elles sont constituées d'engagements pris sur certaines **parcelles**.

1.1 Les mesures de protection des ressources génétiques

Les mesures de protection des ressources génétiques sont ouvertes sur la totalité du territoire régional. Elles ne sont pas localisées à la parcelle ou à l'exploitation et leur contractualisation pour 5 ans est compatible avec un engagement dans une autre MAEC.

Les cahiers des charges de ces mesures sont disponibles auprès des DDT.

API : ce dispositif consiste à maintenir sur l'exploitation un nombre de colonies d'abeilles (ruches). Le cahier des charges porte sur la modification des pratiques apicoles pour mieux mettre cette activité au service de la biodiversité. Notamment, une partie des ruchers doit être placée dans des zones dites *«intéressantes pour la biodiversité»*, identifiées à l'échelon régional (616 communes en Côte d'Or, 310 dans la Nièvre, 572 en Saône et Loire et 335 dans l'Yonne). Le demandeur doit détenir un minimum de 72 colonies et l'accompagnement s'élève à 21 € / colonie / an.

PRM : le dispositif de protection des races menacées vise à conserver sur les exploitations des animaux, des espèces asine, bovine, équine, ovine, caprine ou porcine appartenant à des races qui nécessitent, du fait de leurs petits effectifs et de la dynamique de la population, des mesures spécifiques pour leur conservation. Une liste des espèces concernées est disponible auprès des DDT. Outre des critères d'éligibilité, le cahier des charges prévoit que les éleveurs s'engagent à adhérer à l'association ou à l'organisme agréé de la race protégée ; le montant de l'accompagnement financier annuel est de 200 € par UGB engagée dans la mesure.

PRV : l'objectif de ce dispositif est de favoriser la culture de variétés végétales adaptées aux conditions locales et régionales et menacées d'érosion génétique. Une liste des variétés retenues est en cours d'élaboration. Outre des critères d'éligibilité, le cahier des charges prévoit que le demandeur adhère au réseau de conservation de la variété ; les surfaces éligibles sont celles cultivées avec des variétés éligibles retenues et le montant d'aide est de 600 € / ha/an pour les cultures annuelles et 900 €/ha/an pour les cultures pérennes. Cette mesure ne sera pas proposée en 2015.



1.2 Les mesures *«système»* et les mesures *«localisées à la parcelle»*

La Région a identifié et justifié les enjeux environnementaux du territoire et défini les zones dans lesquelles les MAEC localisées pourront être ouvertes au regard de ces enjeux : les **(projets agro-environnementaux et climatiques PAEC)**.

Chaque PAEC propose les MAEC spécifiquement adaptées à l'enjeu du territoire et l'animation prévue pour aider les agriculteurs à les souscrire et à réussir leurs engagements. Certaines de ces mesures sont contractualisables dès la campagne 2015, d'autres seront proposées à compter de 2016. Entre autres critères d'éligibilité, les mesures «système» sont accessibles aux exploitations dont la surface agricole utile est majoritairement située sur le PAEC et les mesures *«localisées»* aux parcelles situées sur le PAEC.

Les cahiers des charges de ces mesures se composent d'engagements fixés au niveau national dont certains critères ont été adaptés en Bourgogne voire définis à l'échelle du PAEC.

Les renseignements, notices de territoire, cahiers des charges et montants des accompagnements financiers, relatifs aux différentes MAEC, seront disponibles courant avril auprès des opérateurs de territoires qu'il convient de contacter préférentiellement ou auprès des DDT (voir le tableau des PAEC proposée en 2015).

La nouveauté de cette programmation réside donc dans les 3 mesures systèmes :

- systèmes de grandes cultures (SGC) ;
- systèmes polyculture-élevage (SPE) ;
- systèmes herbagers et pastoraux (SHP):
- les caractéristiques majeures (critères principaux d'éligibilité, nature de *«l'effort»* et montants de l'accompagnement financier) de ces mesures systèmes figurent dans le tableau 1.

Tableau 1 - Caractéristiques des MAEC «Système»

Exploitation	Nb d'UGB herbivores	Ratio cultures arables / SAU	Ratio herbe / SAU	Mesure système	Effort principal	Montant (an/ha engagé)
Céréalière	< à 10	> 60%	-	SGC "zone intermédiaire"	Baisse des IFT	74 €
Céréalière	< à 10	> 70%	-	SGC "niveau 1"	Baisse des IFT	92,78 €
Céréalière	< à 10	> 70%	-	SGC "niveau 2"	Baisse des IFT	166,04 €
Polyculture-élevage "céréales"	>= 10	> 33%	< 70%	SPE "céréales" maintien ou évolution	Elevage extensif(1), intégration des ateliers et baisse des IFT	90,64 € ou 60,46 € si maintien
Polyculture-élevage "élevage"	>= 10	<= 33%	< 70%	SPE "élevage" maintien ou évolution	Elevage extensif(2), intégration des ateliers et baisse des IFT	104,82 € ou 74,64 € si maintien
Polyculture-élevage "monogastriques" hors équins	-	-	-	SPE "monogastriques"	Aliments produits à la ferme et baisse des IFT	166,04 €
Herbagère	**>= 10**	**-**	**>= 70%**	**SHP**	**Elevage extensif et maintien biodiversité**	**De 58 € à 147 € selon le risque d'abandon des pratiques et le taux de surface "cible" engagée**

(1) ratios "surface en herbe / SAU" >= 35% et "maïs / surface en herbe" <= 15% (ces ratios à constater dès l'engagement si maintien)

(2) ratios "surface en herbe / SAU" >= 60% et "maïs / surface en herbe" <= 22% (ces ratios à constater dès l'engagement si maintien)

- L'IFT est l'indice de fréquence de traitements phytosanitaires

- Pour la mesure SHP, le taux de chargement doit être inférieur ou égal à 1,4 UGB/ha avec prise en compte des bovins de moins de 6 mois et les surfaces engagées doivent respecter un taux annuel minimal de surfaces cibles par rapport à la surface en herbe présentant les indicateurs de diversité de la flore

1.3 Les PAEC proposés en 2015

Approuvés par le Comité régional agro-environnemental et climatique (CRAEC) le 11 mars 2015, les PAEC Bourguignons ouverts en 2015 sont les suivants : *(tableau 2)*

2. Le soutien à l'agriculture biologique

Le nouveau système de soutien fait partie du **cadre national** pour la mise en œuvre du FEADER et prévoit que les mesures de conversion et de maintien sont obligatoirement ouvertes sur l'ensemble du

Réforme de la PAC 2015 *Les DDT communiquent (suite)*

Tableau 2 - Les PAEC proposés en 2015

Département	Nom du PAEC et mesures	Contact
21, 58, 71 et 89	Bourgogne (MAEC SHP avec 2 niveaux de risque)	Chambre d'agriculture Régionale 3 rue du Golf - 21800 QUETIGNY ; 03 80 48 43 00 ; accueil@bourgogne.chambagri.fr Chambre d'agriculture Côte d'Or 42 rue de Mulhouse - 21075 DIJON ; 03.80.68.66.00 ; accueil@cote-dor.chambagri.fr Chambre d'agriculture Nièvre 25 Boulevard Léon Blum - 58000 NEVERS ; 03 86 93 40 00 ; accueil@nievre.chambagri.fr Chambre d'agriculture Yonne 14 Bis Rue Guynemer - 89000 AUXERRE ; 03 86 94 21 90 ; accueil@yonne.chambagri.fr
21, 58, 71 et 89	Parc Naturel Régional Morvan (MAEC SHP et préservation des prairies naturelles)	Syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan Maison du Parc - 58230 SAINT-BRISSON 03 86 78 79 00
21	Val de Sâone 21 (maintien de la biodiversité des prairies)	Chambre d'agriculture de Côte-d'Or – 03.80.68.66.00 Géraldine DUCELIER – geraldine.ducelier@cote-dor.chambagri.fr
21	Vallée du Rhoin et du ravin d'Antheuil (conservation pelouses et gestion extensive de prairies)	Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud – 14, rue Philippe Trinquet – 21430 BEAUNE – Pierre-Clément Goncalves – 03.80.24.58.93 – pierre-clement.goncalves@beaunecoteetsud.com
21	Bac Mirebeau sur Beze (remise en herbe, agri bio)	Chambre d'agriculture de Côte-d'Or – 03.80.68.66.00 Alice FAIVRE – alice.faivre@cote-dor.chambagri.fr
21	BAC St Germain les Senailly (SHP, remise en herbe, réduction phyto)	Chambre d'agriculture de Côte-d'Or Corinne DELAGE – corinne.delage@cote-dor.chambagri.fr - 03.80.90.89.09 Céline SAGRES – celine.sagres@cote-dor.chambagri.fr – 03.80.91.06.76
21	BAC de Boux sous Salmaise (SHP, remise en herbe, réduction phyto)	Chambre d'agriculture de Côte-d'Or Corinne DELAGE – corinne.delage@cote-dor.chambagri.fr - 03.80.90.89.09 Céline SAGRES – celine.sagres@cote-dor.chambagri.fr – 03.80.91.06.76
21	BAC de Norges la Ville (remise en herbe, agri bio)	Chambre d'agriculture de Côte-d'Or – 03.80.68.66.00 Alice FAIVRE – alice.faivre@cote-dor.chambagri.fr
21	BAC de Créancey (SHP, remise en herbe, réduction phyto, agri bio)	Chambre d'agriculture de Côte-d'Or– 03.80.68.66.00 Alice FAIVRE – alice.faivre@cote-dor.chambagri.fr
58	Amognes (SHP, mesures herbe)	1 place de la République - 58270 Saint Benin d'Azy ; 03.86.36.43.70 ; natura2000.amognes@orange.fr
58	Loire Centre-Nièvre (Val de Loire en aval d'imphy) (SHP, mesures herbe)	Conservatoire d'espaces naturels de la Région CentreAntenne de Pouilly-sur-Loire - 11 bis rue Ferdinand Gambon - 58150 Pouilly-sur-Loire 03.86.39.31.31 ; florence.delaroche@cen-centre.org
58	Val de Loire 58 (Val de Loire en amont d'imphy) (SHP, mesures herbe)	Conservatoire d'espaces naturels de la Région CentreAntenne de Pouilly-sur-Loire - 11 bis rue Ferdinand Gambon - 58150 Pouilly-sur-Loire 03.86.39.31.31 ; aurelien.poirel@cen-bourgogne.fr
58	BAC de Chantemerle (remise en herbe, réduction phyto)	Mairie de La Charité-sur-LoirePlace du Général de Gaulle - BP 132 58400 LA CHARITE-SUR-LOIRE ; 03.86.70.26.27 ; hugo.giffard@lacharitesurloire.fr
58	BAC du bassin Seine Normandie (remise en herbe, réduction phyto)	Mairie de Clamecy Place du 19 août - 58500 Clamecy ; 03.86.27.54.32 ; lison.delsalle@mairie-clamecy.fr
89	BAC du puits des Perrières à Lasson (remise en herbe, réduction phyto)	Mission d'Accompagnement et de conseil à la Contractualisation des Mesures Agro-Environnementales 03 86 94 22 21 ; t.trousson@yonne.chambagri.fr
89	BAC du moulin des fées à Ligny (remise en herbe, réduction phyto)	Mission d'Accompagnement et de conseil à la Contractualisation des Mesures Agro-Environnementales 03 86 94 22 21 ; t.trousson@yonne.chambagri.fr
89	Plaine du Saulce (regroupement des BAC de la plaine du Saulce, la plaine des Isles et des Boisseaux, la Potrade (Augy), Talloué (Chitry), et Puits du Parc (Irancy)) (remise en herbe, réduction phyto)	Association pour la qualité de l'eau potable de la Plaine du Saulce14 bis rue Guynemer – BP 50289 89005 AUXERRE CEDEX ; 03 86 94 28 97 ; m.wager@yonne.chambagri.fr
89	BAC de Saints en Puisaye (SHP, remise en herbe, réduction phyto)	Mission d'Accompagnement et de conseil à la Contractualisation des Mesures Agro-Environnementales 03 86 94 22 21 ; t.trousson@yonne.chambagri.fr
89	BAC Collemiers, Gron, Sens, Brassy, Vernoy, St Hubert, Dollot, St Valérien (remise en herbe, réduction phyto)	Mission d'Accompagnement et de conseil à la Contractualisation des Mesures Agro-Environnementales 03 86 94 22 21 ; t.trousson@yonne.chambagri.fr
89	Vallée de la Vanne (remise en herbe, réduction phyto, agri bio)	SEDARB19, avenue Pierre Larousse - BP 382 89006 AUXERRE Cedex ; 03 86 72 92 21 ; helene.levieil@sedarb.org
71	Les agriculteurs qui exploitent des parcelles en Saône-et-Loire, peuvent prendre contact avec la DDT (37,boulevard Henri Dunant - CS80140 - 71040 MACON CEDEX – tel : 03 85 21 28 00) pour connaître les PAEC accessibles au titre des enjeux eau et biodiversité	

territoire national. Des règles de priorisation ou de plafonnement peuvent être définies régionalement.
Les cahiers des charges des aides à l'agriculture biologique, bien qu'intégrant le 2nd piler de la PAC dès cette année, sont similaires à ceux qui prévalaient en 2014. Toutefois, ils présentent quelques évolutions comme, en matière d'aide au maintien des prairies liées à l'élevage, la nécessité que les animaux susceptibles d'utiliser ces surfaces soient conduits selon le cahier des charges de l'agriculture biologique.

2.1 Les Aides à la conversion

Les exploitations pourront solliciter une aide à la conversion, celles bénéficiant actuellement d'une aide à la conversion en cours, continueront à être accompagnées en conversion pour totaliser un soutien à la dynamique de conversion de 5 années. Ces aides pourront potentiellement être plafonnées en Bourgogne. Une concertation est en cours avec la profession.

2.2 Les Aides au maintien

D'éventuels critères de priorisation ou de plafonnement des demandes d'aide au maintien pourront être mis en œuvre et sont actuellement discutés en commission régionale. Les conditions de prolongation du soutien au maintien des exploitations déjà certifiées en agriculture biologique sont en cours d'élaboration.
A noter que les MAEC sont ouvertes aux exploitations bio sous réserve du non cumul d'aide pour une même évolution de pratiques. Ainsi, chaque exploitant est invité à se renseigner sur les MAEC auxquelles il pourrait prétendre en alternative au soutien au maintien à l'agriculture biologique. Enfin, sous certaines conditions, l'option du crédit d'impôt demeure une autre alternative pour les exploitations de petite taille ou partiellement engagées en bio.

2.3 Les montants d'aide

Les montants des aides ont été revalorisés pour 2015 comme l'indique le tableau 3.

3. Contacts et avertissement

Les aides présentées dans ce communiqué sont soumises à l'approbation prochaine du Programme de Développement Rural Régional Bourgogne par l'Union Européenne. En conséquence, les conditions et montants mentionnés sont indicatifs.

Les engagements précédemment souscrits depuis la campagne 2011, en Prime Herbagère Agro-Environnementale (PHAE) en Mesures Agro-environnementales Territorialisées (MAET) et en API, PRM feront l'objet d'une clause de révision, les engagements prendront donc fin à compter du 15 mai 2015. Cependant, quelques MAET financées uniquement sur des fonds français perdureront jusqu'à la fin de leur engagement, vous pouvez vous renseigner à ce sujet auprès de votre DDT.

Pour toute information complémentaire, outre les contacts énoncés au chapitre traitant des PAEC, vous êtes invités à consulter les liens et contacts ci-dessous.

Pour en savoir plus :
cadre national (site du Minsitère de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt):
http://agriculture.gouv.fr/Mesures-MAEC-aides-bio

cadre régional (site de la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt):
MAEC:
http://draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr/Mesures-agroenvironnementales-et

Bio :
http://draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr/Aides-et-procedures
Site de l'Agence bio :
www.agencebio.org

Contact :
DDT 21 :
Marion BLONDIAUX (MAEC)
03 80 29 44 39
et Pierre LEFEBVRE (bio)
03 80 29 43 05

DDT 58 :
Jocelyne Prevost (MAEC)
et Laurent Martin (MAEC - bio)
03 86 71 52 24

DDT 89 :
Anne-Lise AUGUSTE
(Bio et MAEC SHP)
et Gérald AUGUSTE
(MAEC sauf SHP)
03 86 48 41 21
ddt-sea@yonne.gouv.fr

Tableau 3 - Montant des aides au soutien de l'agriculture biologique

Catégorie de couvert	Aide à la **conversion** (ha/an)	Aide au **maintien** (ha/an)
Landes, estives et parcours associées à un atelier d'élevage	44 €	35 €
Prairies (temporaires, à rotation longue, permanentes) associées à un atelier d'élevage	130 €	90 €
Cultures annuelles : grandes cultures, et prairies artificielles (assolées au cours des 5 ans et composées d'au moins 50% de légumineuses à l'implantation) Semences de céréales/protéagineux et fourragères	300 €	160 €
Plantes à parfum	350 €	240 €
Viticulture (raisin de cuve)	350 €	150 €
Cultures légumières de plein champ	450 €	250 €
Maraîchage (avec et sans abri, raisin de table) et arboriculture (fruits à pépins, à noyaux et à coques) Semences potagères et de betteraves industrielles Plantes médicinales et aromatiques	900 €	600 €

Prairies

Pour des prairies plus productives pour les ruminants

Des leviers d'actions sont mobilisables pour favoriser un accroissement de la productivité des prairies, dans un contexte de développement durable.



Photo: S.Bourgeois

Face aux défis alimentaires et environnementaux de demain, la prairie dispose de forts atouts.

Les prairies couvrent une surface agricole importante en France comme en Europe. Leur présence est toujours associée au développement de l'élevage et justifie souvent la pertinence des activités s'y rapportant. Si l'élevage se nourrit des prairies, il les influence et assure en retour leur pérennité et leur intérêt : qualité de l'eau, beauté des paysages, captation de carbone… *«L'objectif de ce travail est donc de rappeler et de décrire les leviers d'actions disponibles afin d'améliorer la productivité des prairies»*, expliquent les auteurs de l'étude. La production annuelle de biomasse aérienne des végétaux dépend d'abord des espèces qui la composent, de la fertilité du milieu, des modalités d'exploitation et des conditions pédoclimatiques de l'année. *«Améliorer la productivité des prairies repose alors sur la capacité à mieux satisfaire la demande en azote, phosphore et potassium des plantes, laquelle varie selon les espèces présentes, les conditions climatiques et l'état du couvert végétal. Rendre les prairies plus productives suppose également un fond prairial plus efficace en favorisant ou introduisant des espèces productives et de bonne valeur fourragère, notamment des légumineuses»*, poursuivent les auteurs de l'étude.

Fertilisation azotée et espèces à bonne valeur fourragère

Aujourd'hui, il s'agit de réfléchir aux apports en fonction de leur pertinence (productivités en matières sèches et en protéines). La fertilisation azotée minérale ou organique des prairies est généralement fragmentée. La courbe de croissance qui en découle doit aider à raisonner cette fragmentation afin d'optimiser l'utilisation des engrais azotés. *«Un apport précoce de printemps, voire de fin d'hiver, sera tout à fait approprié pour stimuler la croissance de l'herbe et permettre une mise à l'herbe plus précoce. À l'opposé, un apport tardif en automne sera peu valorisé et risque d'induire des pertes importantes par lessivage. L'intérêt des apports de fin de printemps, entre mai et juin, est plus controversé et doit être réfléchi au cas par cas. En été, la fréquence et les risques de sécheresse doivent inciter à la prudence»*.

Ainsi pour bénéficier du potentiel productif des prairies sans effet négatif sur l'environnement, il est généralement recommandé, pour des prairies dominées par les graminées, d'apporter annuellement de 80 à 200 kg d'azote en équivalent minéral par hectare et de s'assurer du bon état de disponibilité en phosphore et potasse des prairies.

Les espèces fourragères sélectionnées sont également un critère important. Il importe d'en retenir une combinaison adaptée aux conditions de milieu (nature et profondeur du sol, acidité, hydromorphie…). L'usage futur va également en conditionner le choix.

Prairies multispécifiques avec légumineuses

« Il est préférable pour exprimer le potentiel productif de telle ou telle parcelle, ou de telle ou telle prairie, d'en orienter l'usage selon sa composition floristique. Par ailleurs, la rénovation des prairies par sursemis peut, dans certaines situations, être opportune pour en améliorer la productivité». Enfin, dans les milieux moins favorables aux grandes graminées exigeantes, les prairies multispécifiques avec légumineuses disposent d'atouts : capacité d'adaptation, stabilité interannuelle, fauche exclusive…

C. Delisle

« Des prairies productives au service de l'élevage des ruminants et de leurs éleveurs », de Fourrages 2014 N°218 : concilier productivité et autonomie en valorisant la prairie.

Des prairies bien valorisées

L'amélioration de la productivité des prairies concerne également sa valorisation par l'animal. *«En effet, les bilans de valorisation des prairies, calculés dans le cadre du conseil en élevage par les organismes de développement, révèlent des potentiels gaspillés et/ou gisements inexploités»*. Une meilleure valorisation du pâturage ne nécessite notamment pas de dépenses supplémentaires et améliorera l'efficacité du système. Il s'agit de pâturer longtemps (tôt et tard, voire en période hivernale), d'adapter la fréquence de pâturage et l'utilisation de l'herbe offerte (pâturer ras). *«Bien valoriser les prairies par le pâturage oblige l'éleveur à être exigeant»*.



▶ Zoom

Les sommes de températures, un repère incontournable

Il n'est pas possible d'identifier visuellement des stades physiologiques repères pour intervenir sur les prairies. Mais ces stades se réalisent toujours à la même somme de température, quels que soient les types de sol ou la pluviométrie. Ces sommes peuvent servir de guide à une gestion optimale de la production d'herbe.

La somme de température est calculée en additionnant les moyennes journalières des températures avec un minimum de zéro et un maximum de 18°. Pour caler les pratiques en matière de fertilisation, le calcul se fait depuis le 1er janvier : on estime alors qu'il faut un cumul de 200°, base janvier, pour que les prairies redémarrent, seuil recommandé pour l'apport d'azote sortie d'hiver.

A la sortie de l'hiver, la fertilisation azotée doit permettre le démarrage de la végétation à un moment où le sol encore froid fournit peu d'azote et ou le système racinaire n'est pas encore suffisamment développé. Des essais Arvalis ont montré qu'un apport à 200° permettait d'obtenir les plages de rendement les plus élevées. Trop précoce, l'apport d'azote ne serait pas valorisé correctement, ce qui engendrerait des pertes ; trop tardif, il ne permettrait pas de pallier la carence précoce en azote, ce qui pénaliserait la production.

Avec une moyenne de 220°C base février, notre région compte une semaine de retard par rapport à une année normale. Les premières mesures de hauteur d'herbe confirment ce retard, même dans les zones de plaine. La mise à l'herbe n'est pas à prévoir dans un futur proche, à moins que les précipitations et la relative douceur qui sont annoncées ne favorise un démarrage de la pousse rapide.

Source Herbe Hebdo 21

Pâturage tournant

Un gain à portée de main

Un agriculteur du canton de Montbard dévoile sa technique pour augmenter le GMQ de ses veaux.



Nicolas Février élève 90 Limousines à Saint-Germain-les-Senailly,

Le pâturage tournant, il l'utilise depuis dix ans. Il y a quelques jours, juste avant de lâcher ses animaux, Nicolas Février dressait un bilan particulièrement intéressant de cette orientation *«copiée»*, à l'époque, sur des éleveurs du Massif-Central : *«le GMQ de mes veaux a augmenté de 200 grammes, je ne déparasite plus mes vaches et je récolte davantage de fourrages»*. Dans la pratique, le Côte d'orien utilise deux parcelles de 19 hectares chacune. Oui, la technique du pâturage tournant nécessite, de préférence, de grandes superficies. L'un des prés va recevoir 45 bovins, l'autre dix de moins. Nicolas Février cloisonne chacun de ses prés avant la mise à l'herbe : cinq paddocks sont par exemple constitués dans la parcelle dédiée au lot de 45 Limousines. *«J'utilise une clôture électrique fixe, mais il existe d'autres moyens»* précise l'éleveur de 39 ans. Au lieu d'avoir une grande parcelle dans laquelle les vaches *«vont se promener à leur convenance»*, Nicolas Février met en place un dispositif permettant à ses animaux de manger l'herbe dans sa phase la plus riche, *«jeune, tendre, avec beaucoup de sucres et d'éléments minéraux disponibles»*. Le temps de passage dans chaque paddock varie de quatre à sept jours selon la pousse de l'herbe, avec un objectif de retour de trois à quatre semaines.

Quarante bottes mi-mai

Nicolas Février fait la comparaison avec la conduite qui était menée par son père sur la même parcelle de 19 hectares : *«il mettait seulement 20 vaches... Avec le pâturage tournant, je mets le double d'animaux. En plus, j'arrive à faire de l'enrubannage si le printemps est dynamique. En effet, une fois le cinquième paddock terminé, si l'herbe du premier est déjà trop haute pour accueillir les bovins, je les mets directement dans le deuxième paddock et consacre le premier à une récolte de fourrages. Il m'arrive d'aller chercher une quarantaine de bottes au 15 mai. Lors d'un printemps sec comme celui de l'an passé, je vous rassure, il n'y a pas d'impasse et comme tout le monde, j'apporte du foin aux bêtes !»*. Adhérent à Bovins Croissance, Nicolas Février constate une augmentation de 200 grammes du GMQ de ses veaux. *«Cette valorisation de l'herbe engendre des kilogrammes de viande supplémentaires. On ne se rend pas toujours compte des stocks d'herbe dont on peut disposer dans un pré»* confie l'éleveur.

Bénéfique au parasitisme

Un autre avantage du pâturage tournant concerne le parasitisme. *«Un cycle de parasite dure trois à quatre semaines»* rappelle Nicolas Février, *«le but est d'éviter leur stade maturité, leur multiplication et donc une infestation de la parcelle et des bovins. Les animaux doivent ainsi revenir avant trois semaines dans le paddock considéré. Les vaches mettront fin au cycle en ingérant le parasite avec l'herbe»*. Cette technique porte ses fruits puisqu'un seul déparasitage a été réalisé depuis l'année 2004 chez Nicolas Février : *«c'était l'an passé car certaines vaches avaient bu de l'eau dans un fossé, rien à voir avec la pâture…Je n'ai strictement rien fait depuis mon passage en pâturage tournant. Cela représente une économie de 1 000 euros, bien utile lors d'une année difficile»*. Le travail de Nicolas Février est suivi de près par Édouard Bénayas, conseiller à la Chambre d'agriculture, qui acquiert des références et les mentionne régulièrement dans Herbe Hebdo.

AURÉLIEN GENEST

Prévoir son pâturage

Une étape primordiale

La phase de prévision du pâturage représente une étape primordiale de la gestion des prairies, car elle permet d'optimiser les surfaces fourragères.



Photo: Réussir

Première étape : répartir la surface en herbe entre la pâture et la fauche.
Cela revient à déterminer la surface pâturée en tenant compte notamment du contexte. En Bourgogne, un chargement de 35 à 60 ares/UGB au printemps est préconisé en fonction du potentiel du sol, de la qualité des couverts végétaux et de la conduite de la fertilisation des prairies. En période estivale, ce chargement passe de 70 à 90 ares par UGB.
Quand les sols présentent un bon potentiel on peut espérer une production de 120 Kg de MS par jour au printemps. Un chargement de 35 ares/UGB est envisageable. Pour un potentiel de sol moyen, la matière sèche produite n'excédera pas 90 kg par jour au printemps. 40 à 45 ares/UGB semblent raisonnables. Enfin, en cas de faible potentiel la matière sèche produite sera limitée à 55kg par jour à la même période ; prévoir 50 à 60 ares/UGB.
Ensuite, la surface fauchée en première coupe sera déterminée en fonction des besoins estimés des animaux. Pour une alimentation à base de foin, d'enrubannage ou d'ensilage d'herbe, en système bovin, elle correspond à environ 50% de la surface en herbe. Si l'on affecte 30% de la surface fauchée en fauche précoce, on assure une repousse affectante au pâturage ou à une fauche en regain.
Seconde étape : Répartir et affecter la surface pâturée par lots d'animaux. Quels lots vont pâturer et sur quelle surface ? Cette surface se calcule en évaluant le nombre d'UGB du lot à multiplier par le chargement moyen à la surface. Par exemple : pour 20 vaches allaitantes suitées, avec un chargement moyen de surface pâturée de 40 ares/UGB, la surface pâturée nécessaire sera évaluée à 8,4 ha, soit :
20 VA x 1,05 UGB x 40 ares = 840 ares, soit 8,4 ha.

SOURCE HERBE HEBDO 21

Calcul de base des UGB

Vache + veau = 1,05 UGB
Taureau ou vache = 1
Génisses de plus de 2ans = 0,8
Génisses de 1 à 2 ans = 0,6
Mâles de plus de 2 ans = 0,85
Mâle de moins de 1 à 2 ans = 0,65
Brebis = 0,1
Agneaux = 0,08
Bélier = 0,12
Chèvre = 0,2

Clôture électrique
le plus grand choix
de la région
horizont COPEL LACME patura CREB
SAV - contrôle des postes d'électrification
NOUVEAU
PROMO
Jusqu'au
10 avril
Pile,matériel
de prairie,
nourrisseur

Citerne de 890 L à 6200 L
Bac de 400 à 1350 L

Ratelier 16 places
Arceaux 3,55 m x 2,05 m
493 € HT
L'Éleveur Bourguignon
12, Rue de la Coopérative
21320 Pouilly-en-Auxois - 03 80 90 66 60
J.P. Clerget - 06 80 34 11 73

À VOS AGENDAS !
JOURNEE ELEVAGE
INRA - AXÉRÉAL
MARDI 12 MAI 2015
près d'Osmoy dans le Cher (18)
Horaires et programme complet sur axereal.pro

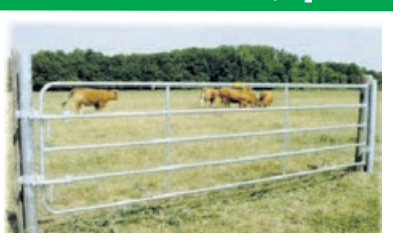
Équipement

Les outils de régénération et d'entretien des prairies

A la sortie de l'hiver, les prairies nécessitent une remise en état destinée à booster leur productivité. Les types d'outils proposés par les constructeurs sont très variés et peuvent combiner plusieurs fonctions. A chacun de faire son choix en fonction de l'effet recherché (étaupiner, ébouser, aérer, émousser, décompacter) et des caractéristiques des matériels. *(source Chambre d'agriculture 21 et Chambre d'agriculture 18)*

Type de matériel	Principe de fonctionnement	Intérêts	Limites	Périodes d'utilisation
Émousseuse à couteaux 	Couteaux montés sur une nappe de maille souple permettant une action simple d'émoussage. L'arrachage des mousses permet, en favorisant la pénétration de la lumière, un meilleur réchauffemment au niveau des talles	Matériel peu couteux	Un seul mode d'action, l'émoussage	Printemps avant la reprise de végétation pour activer la minéralisation et apporter de la lumière
Émousseuse type étrille 	Dents souples d'une longueur de 370 à 550 mm espacées de 25 à 30 m et montées sur des panneaux articulés et indépendants. L'équipement optimum pour la prairie est de disposer de dents de 500 mm de long d'un diamètre minimum de 8 mm et de racloirs avant. Actions d'émoussage, émiettement des engrais de ferme, et léger nivellement (si équpée de racloirs sur dents avant)	- Débit de chantier élevé - Possibilité d'obtenir plusieurs modes d'actions selon les équipements retenus (racloirs, rouleau caoutchouc, semoir) - Matériel pouvant être utilisé comme outil de désherbage mécanique sur des cultures annuelles - Bonne régénération sur prairies naturelles	- Nivellement limité lorsque les machines ont des dents de faible diamètre et sont dépourvues de racloirs - Fait remonter les pierres de surfaces obligeant parfois un passage de rouleau - Force de pénétration limitée surtout sur sol sec - Dents fragiles	Automne ou printemps avant la reprise de végétation
Ébouseuse-Étaupinause 	Multitudes de modèles constitués de différents organes tels que lame niveleuse, palette ébouseuse, dents flexibles, râteau aérateur,…) L'action combinée de l'ébousage – étaupinage permet : - de mieux répartir les éléments fertilisants restitués par les bouses - de diminuer la formation de refus - de diminuer la formation de vides - d'éviter les sources de contamination avec de la terre dans les fourrages récoltés	- Particulièrement performant sur la répartition des éléments fertilisants contenus dans les bouses - Peut avoir une action de limitation des casses ou d'usure sur les matériels de fenaison	- Incidences limitées pour le réchauffement - Conditions de réussite liées : . à la hauteur de la prairie (pas plus de 5 cm de haut) . aux conditions météorologiques (période pluvieuse après utilisation pour l'action d'ébousage	En cours et/ou en fin de pâturage pour l'action d'ébousage En fin d'hiver dans les parcelles destinées à la première coupe pour l'action détaupinage
Régénérateur - Scarificateur 	Scarifier consiste à découper le matelas herbeux dans la couche supérieur de la prairie (2 à 5 cm) afin d'aérer et d'activer la minéralisation de la matière organique. L'outil permet une action de scarification superficielle et de nivellmenent – ébousage par la combinaison de pièces tavaillantes telles que lames verticales, lames horizontales, couteaux sur dents vibrantes, racloirs, barres niveleuses ou poinçons montés sur un rouleau spire	- Les actions combinées de scarification – nivellement-ébousage permettent d'améliorer le potentiel sur des prairies productives	- Nécessite une puissance suffisante (90 à 100 ch pour 6 m) - Pas d'action sur les mousses - Intérêt limité de cet outil sur prairies dégradées à très dégradées (trous, mauvaises herbes et graminées médiocres), préférez la technique du sur-semis	A l'automne, après la saison de pâturage pour l'action nivellement – ébousage Fin d'hiver – début du printemps pour l'action scarification
Fissurateur - Décompacteur 	- Ces outils permettent de restructurer les couches inférieures (5 à 20 cm) des sols tassés (piétinement des animaux, tassement dû aux épandeurs de fumier) sans retournement de la prairie par l'action dents portant des socs de fissuration montées sur un bâti. Possibilité de monter des ailettes pour accroître l'effet d'éclatement	- Redynamisation de l'activité biologique par aération des couches inférieures et amélioration de la circulation de l'eau - Outil pouvant être utilisé avant implantation de cultures annuelles pour casser la semelle de labour	- Aucune action d'émoussage, d'étaupinage et d'ébousage - Nécessite une puissance importante	- Automne

Pour la mise à l'herbe, pensez CHAPUIS FRÈRES !



20 tonnes de stock disponible
21450 St Marc/Seine
Tél. 03 80 93 22 28
Votre spécialiste en matériel d'élevage
JOURDAIN
N°1 MONDIAL DU TUBULAIRE BOVIN

Terres de Bourgogne
agribourgogne.fr

Aménagements de pairies

Les matériels qui ont la cote

Les grands troupeaux se multiplient et les surfaces en herbe augmentent. La demande évolue et l'offre s'adapte. Tour d'horizon de quelques matériels qui ont la cote, avec Jean-Paul Clerget, conseiller technique à Bourgogne Élevage.

Sur une prairie il faut penser à tout, l'abreuvement, la distribution d'aliments, la circulation des animaux et la contention, la sécurité des éléments de clôture, le transport... Les matériels les moins chers ne sont pas toujours ceux qui sont choisis de préférence, ainsi les pompes solaires pour remplir les bacs à eau dans les prés ont la cote chez les éleveurs. *«On trouve tous les modèles du plus simple au plus complet, dans une large gamme de prix. C'est un produit moins onéreux qu'une éolienne, matériel qui reste très technique et en perte de vitesse»* remarque Jean-Paul Clerget tout en ajoutant que le marché des éoliennes de pré fait désormais 80% de son chiffre d'affaires en Afrique. L'abreuvement peut nécessiter aussi des pompes à nez et là le matériel le plus performant devra toujours faire l'objet d'un entretien correct et surtout d'une bonne révision avant la mise à l'herbe. Le conseiller alerte d'ailleurs sur cette nécessité *«de ne pas attendre la panne pour agir. Avant de lâcher les animaux une revue de détail s'impose, mieux vaut prévenir que guérir et anticiper les réparations comme les achats avant le grand rush de la mise au pré»*.

Tendance aussi, à l'agrandissement pour les nourrisseurs de pré, *«de plus en plus gros»* du fait de l'éloignement des parcelles. Pour les veaux, certains éleveurs doublent les équipements pour faciliter l'accès à la nourriture. Avec ou sans toit, circulaire ou ovale (pour balles carrées), tout est possible même le sur-mesure (encore rare). Pour éviter les piétinements en cas de portance insuffisante, penser aux équipements permettant de stabiliser le sol autour du nourrisseur.

La contention au pré ne s'improvise pas : couloirs mobiles, barrières mobiles... là aussi les solutions techniques sont multiples et peuvent répondre à des situations diversifiées. Mais ce qui se développe beaucoup ces derniers mois, ce sont les clôtures électriques. Contrairement aux idées reçues, la pose d'une clôture électrique permanente s'avère moins onéreuse qu'une clôture traditionnelle, aussi fiable et plus durable. Avec une facilité de pose et de dépose favorable à une bonne gestion du pâturage. Trois conditions doivent être remplies pour réaliser une bonne installation :

- utiliser du fil résistant et conducteur, des isolateurs appropriés en fonction de l'emplacement et du modèle des piquets,
- assurer une bonne prise de terre et la contrôler régulièrement,
- choisir un *«bon»* électrificateur, en fonction de la longueur de la clôture, du nombre de fils, de la végétation, de la nature des animaux à contenir, de l'alimentation.



La clôture électrique utilise la plupart du temps un fil résistant avec des isolateurs appropriés pour être efficaces.


Grille améliorant la portabilité autour des nourrisseurs


Parc de contention mobile.


Nourrisseur ovale pour balle carrée


Pompe solaire associée à un bac d'alimentation en eau


Barrière mobile



Pâturage

Bien choisir son électrificateur



Ampérage, tension, puissance, pile ou batterie… Les critères de choix d'un électrificateur sont multiples. Petit éclairage sur le sujet pour se tenir au courant !

Le choix d'un électrificateur, ou poste de clôture, s'effectue en fonction de l'éloignement de la parcelle par rapport à une source de courant électrique. On distingue les modèles alimentés sur secteur, des modèles nomades, à pile ou batterie. Intervient ensuite la notion de puissance nécessaire en fonction de la longueur de fil, de la végétation et des animaux présents. Les batteries 12 volts peuvent procurer des puissances beaucoup plus importantes atteignant 3, voire 5 joules. Elles sont donc plus adaptées aux vastes pâtures. Les électrificateurs sur secteur se distinguent en deux catégories : les premiers, à large plage d'utilisation, délivrent entre 5 et 6 joules. Ils sont adaptés aux clôtures courtes et bien entretenues. Les seconds sont voués aux clôtures de longue distance, souvent plus fournies en végétation. Leur puissance avoisine les 15 joules. Toutefois, la longueur de fil et la végétation engendrant de grandes pertes, un animal au contact du fil ne ressent jamais plus que 1 à 2 joules. Certains modèles d'électrificateurs sur secteur ou batterie, sont capables d'envoyer en permanence de petites impulsions peu consommatrices en énergie et d'analyser la charge sur le fil. Lorsqu'un animal touche le fil, la charge est différente : le boîtier de contrôle envoie alors une grosse charge électrique de 5 joules pour éloigner l'animal de la clôture. Le boîtier est également capable de différencier des herbes d'un animal.

L'autonomie pour les systèmes mobiles est elle aussi importante: seuls les électrificateurs à pile ou à batterie sont concernés. Les piles 9 volts offrent une bonne autonomie. Selon l'ampérage et la puissance demandés, elles vont durer entre 5 et 12 mois. L'autonomie de la batterie peut encore être considérablement accrue à l'aide d'un panneau solaire. Il faut compter un surcoût de l'ordre d'une centaine d'euros.

Un SMS en cas de rupture de fil

Pour un fonctionnement optimal, la prise de terre ne doit pas être négligée. La clôture électrique est un système en circuit fermé où passe le courant. Il est donc d'autant plus important de faire une prise de terre de taille adéquate d'au minimum un mètre de profondeur, pour les appareils sur secteur et batterie, afin qu'ils puissent délivrer toute leur puissance correctement, voire de les multiplier.

Enfin, dans un souci de confort et de sécurité, les électrificateurs les plus perfectionnés sont capables d'informer visuellement de la bonne conductivité du fil. Dans le cas de rupture de fil, l'alerte visuelle peut être complétée par un signal sonore et/ou un envoi de SMS. Dans ce dernier cas, le surcoût du modem s'élève à environ 250 euros.

Malheureusement, les postes de clôture ne sont pas épargnés par le vol : pour lutter contre, très peu de systèmes existent. Certains constructeurs proposent d'enfoncer une tarière dans le sol qui sera scellée à une boîte métallique antivol ou directement à l'électrificateur. La meilleure prévention reste de placer son électrificateur dans un endroit discret de la parcelle.

GAËTAN COISEL

Équins

Une conduite du pâturage spécifique

Le comportement des chevaux en pâture diffère de celui des bovins. Les chevaux préfèrent une herbe jeune et riche en protéines, ce qui demande une gestion particulière des surfaces en herbe destinées aux équins.



Photo: Réussir

Un cheval préfère une herbe jeune, riche en protéines digestibles.

Herbivore, le cheval satisfait ses besoins nutritionnels en consommant de l'herbe, au pâturage notamment. Mais si les règles de production d'une prairie restent les mêmes, quelle que soit l'espèce d'herbivore qui la broute, le comportement des chevaux au pâturage est particulier. Un cheval préfère une herbe jeune, riche en protéines digestibles. Cette préférence favorise de larges zones de refus que les chevaux souillent par leurs déjections. Les effets sur la flore sont visibles. On constate souvent un épuisement des graminées et une colonisation par le trèfle blanc, le pissenlit, le plantain, la pâquerette... dans les zones pâturées et le développement de houlque faineuse, dactyle, ortie et renoncule (boutons d'or) dans les zones de refus.

Sans une gestion adaptée, le pâturage équin seul génère l'apparition de zones surpâturées où les ressources s'épuisent et d'autres où l'herbe est gaspillée. La portance du sol peut en plus représenter un facteur aggravant, en période humide notamment où le piétinement et le tassement provoquent des dégâts importants sur la flore. En cas de portance limitée, il vaut donc mieux réduire les espaces où sont contenus les chevaux pour limiter la dégradation des prairies, quitte à condamner certaines zones limitées.

Une solution : le pâturage tournant

Pour utiliser au mieux la ressource herbagère et optimiser sa production et sa consommation, il faudra maintenir le couvert végétal au stade feuillu et limiter la montée à graine pour répondre aux exigences des chevaux qui consomment essentiellement une herbe jeune et appétente. Dans ces conditions, le pâturage tournant apparaît comme une solution à préférer au pâturage en continu pour les chevaux.

Le chargement moyen sur l'ensemble de la période de pâturage sera voisin de 2 chevaux/ha, variant de 1 à 2,5 chx/ha en fonction des conditions pédoclimatiques (zone humide ou sèche) et de la qualité de la prairie. Une entrée dans une parcelle peut intervenir quand l'herbe atteint une hauteur de 7 à 10 cm. A 15 cm et au-delà, c'est trop tard, les zones de refus risquent de se multiplier et l'herbage de se dégrader rapidement. La parcelle est considérée comme bien pâturée quand l'herbe est à 5 cm en moyenne (sans attendre d'atteindre la limite basse de 3 cm). Enfin, il est important de faucher les refus dans chaque parcelle afin d'éviter que ces zones ne s'étendent.

SOURCE HARAS NATIONAUX



Ce qu'il faut retenir

- 1 hectare pâturé par cheval c'est trop. Surtout au printemps, cela expose au gaspillage et aux refus. En l'absence de gestion du pâturage les zones de refus peuvent atteindre et dépasser 60% de la surface en herbe.
- Il vaut mieux éviter les grandes parcelles, le cheval peut se défouler dans un espace limité.
- Attention au surpâturage qui dégrade les prairies.
- Traiter les zones de refus (alternance fauche-pâturage, fauche au printemps ou consommation d'hiver).
- Éviter les séjours prolongés en période humide et en hiver. Laisser un temps de repos au couvert végétal (au moins 3 mois).
- Associer les espèces bovins-équins, limite l'apparition de zones de refus.



Photo: Réussir

Témoignage

Une mise à l'herbe précoce

Éleveur laitier en Puisaye, Philippe Vanneste s'est forgé au fil des années une solide technicité en matière de mise à l'herbe de son cheptel.



Philippe Vanneste, éleveur laitier à saint-Privé, en Puisaye.

Installé depuis une quinzaine d'années sur les hauteurs de Saint-Privé en Puisaye, Philippe Vanneste exploite un cheptel de 55 vaches laitières et autant de génisses, sur 87 ha (30 ha de maïs, 30 ha de blé et 27 ha en herbe), pour une production annuelle de 550 000 litres de lait. Les conditions de réussite d'une bonne production d'herbe pour faire du lait ? *«C'est de commencer très tôt ! D'autant que je pratique le pâturage tournant et que si on attend d'avoir 10 cm dans la première parcelle, on se retrouve avec le double dans la dernière et là, soit les vaches n'en veulent pas, soit la production plonge…»* Une visite rapide en début de saison avec le contrôleur, *«et dès que c'est portant, on y va !»* Les animaux ont commencé à prendre possession des parcelles début mars : *«pas plus de 2 heures par jour au début. Après, c'est selon la météo, tant que les nuits sont fraîches et que l'on rencontre des gelées matinales, ça ne marche pas…»* Mise à l'herbe complète, prévue aux alentours du 15 avril. Ensemencées en majorité avec du ray-grass anglais et trèfle blanc, les parcelles, toutes situées autour de l'exploitation, ont été redimensionnées en surfaces plus petites, *«environ 1,5 ha par paddock, de manière à les faire tourner plus rapidement. L'ingestion de l'herbe commence toujours très fort au début de l'ordre de 110 % mais décroît assez vite, passant à 100 % le 2e jour, 90 % le 3e etc… D'où l'intérêt de les faire changer de pâture fréquemment…»*

Pas d'herbomètre, la botte suffit !

Ici pas de calcul de sommes de températures et encore moins d'herbomètre : *«pour moi, le meilleur instrument, c'est la botte ! (NDLR : rires). Quand ça nous arrive à la cheville, on peut les lâcher dedans ; plus bas, on les enlève et on les met ailleurs…»* Pas de réels problèmes de parasitages par ici, du fait que les terres sont toutes drainées : *«c'est sain. On met juste un peu de chaux si nécessaire et tous les 4 ans, les prairies sont retournées pour faire du neuf…»*

Un mois avant le début de mise à l'herbe, l'éleveur rajoute dans ses rations de l'oxyde de manganèse, afin de faciliter la transition alimentaire, gardant toujours une part de maïs dans l'apport quotidien : *«on n'est jamais 100 % herbe car avec 15 ha pour 55 vaches, soit de 25 à 30 ares par animal, ce serait un peu juste…»* Même si Philippe Vanneste reste un inconditionnel des pâtures : *«il faut bien se mettre en tête que de l'herbe jeune de moins de 10 cm, c'est meilleur qu'un ensilage de maïs. Le souci après, étant de réussir à la faire ingérer : plus elle est jeune, plus les paddocks sont petits, plus facile ce sera…»* Le problème du moment étant que du fait des pluies de ces derniers jours, les animaux salissent l'herbe et ne mangent pas : *«c'est comme nous, si on a une assiette sale, on va manger moins !»* Bonne nouvelle ! La météo annonce le retour du soleil pour la fin de semaine. Et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, l'éleveur a fait ses comptes : *«depuis qu'elles sont à l'herbe, j'ai repris 1 kg par vache, passant de 34 à 35 kg…»*

DOMINIQUE BERNERD

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives



Des professionnels à votre service

Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

SURVEILLANCE VELAGES & SECURITE DES BATIMENTS
CAMÉRAIL Sur le terrain. Avec vous !
Conditions Spéciales Morte Saison
Nièvre & Yonne : Olivier VIRMONT 06 73 69 80 21
Côte d'Or : Alain GIMET 06 73 69 80 21
info@camerail.com

Prestataire de découpe
Bœuf Veau Agneau Porc
Mise sous vide
Mise en carton
Étiquettage réglementaire
Livraison possible
Atelier découpe agréé CE
sarl JL Pugeault
6 rue Lavoisier - Beaune (21) 03 80 24 08 27
pugeault.jean-luc@sfr.fr 06 25 94 65 16

L'Eleveur Bourguignon
DÉMONSTRATION de POSE de CLÔTURE ÉLECTRIQUE PERMANENTE
Mardi 7 avril à 10 h
Gaec Colson Labergement
21120 Moloy

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Chronique ovine

La quarantaine pour limiter les risques sanitaires



Dès l'arrivée des animaux sur l'exploitation, la quarantaine est une mesure simple et peu couteuse qui limite les risques

Un animal juste acheté a beau être apparemment en parfaite santé, il peut être en période d'incubation d'une maladie ou bien être porteur sain. Il a pu se contaminer dans son cheptel d'origine ou bien lors de son transport. De plus, le changement d'environnement est une source de stress qui est succeptible de fragiliser l'animal, le rendant ainsi plus sensible aux infections ou bien favorisant l'excrétion de microbes alors que l'animal n'a pas l'air malade. La quarantaine est une précaution sanitaire qui s'ajoute aux autres mesures : billet de garantie conventionnelle, contrôles obligatoires… L'objectif est de laisser le temps à l'animal juste acheté soit d'exprimer la maladie, soit de s'immuniser. Ainsi, lorsqu'il sera mis en contact avec le troupeau, il ne sera plus contagieux. Toutefois, la quarantaine ne prévient pas contre toutes les maladies infectieuses. Certaines maladies à période d'incubation plus longues peuvent passer à travers les mailles de ce filet.

Un isolement physique de 30 jours minimum

Un bâtiment ou une parcelle isolée peuvent être utilisé pendant la quarantaine, l'objectif étant d'éviter les contacts avec le troupeau de l'exploitation, qu'ils soient directs ou indirects.

Le nom de quarantaine remonte au XIV^{ème} siècle. Il s'appliquait alors à l'espèce humaine pour les bateaux lors de la peste. Si 40 jours étaient nécessaires avant que les hommes ne quittent le navire, c'est parce qu'il sagissait d'un laps de temps afin qu'ils déclarent éventuellement la maladie et en meurent. En élevage, un mois est suffisant pour laisser le temps aux maladies infectieuses de se développer.

RÉSEAU DE RÉFÉRENCE OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT, INSTITUT DE L'ÉLEVAGE/ CIIRPO

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 18/03 au 24/03/2015	Bourg-en-Bresse 31/03/2015	St Christophe-en B. 25/03/2015	National 18/03 au 24/03/15
Vaches viande (V)	U		NC	4,04 €	4,04 €
	R	3,65 €	3,70 €	3,75 €	3,65 €
	O	-	3,35 €	-	3,26 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,25 €
	O	3,20 €	3,20 €	-	3,16 €
Vaches lait (L)	O	-	NC	-	2,71 €
	P	2,57 €	2,65 €	-	2,50 €
Génisses VML	U	4,12 €	4,25 €	4,60 €	4,28 €
	R	3,90 €	3,85 €	4,00 €	3,74 €
	O	-	3,25 €	-	3,10 €
Taureaux VML	URO	-	2,65 €	2,97 €	2,72 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 31/03/2015

	E	U	R	
Broutards 6-12 mois				
-200 kg	-	-	3,41	
200-250 kg	-	3,43	3,41	
250-300 kg	-	3,21	3,04	
300-350 kg	-	2,97	2,87	
350-400 kg	-	2,81	2,66	
400-450 kg	-	2,73	2,60	
450-500 kg	-	2,57	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	2,85	2,62	
250-300 kg	-	2,65	2,41	
300-350 kg	-	2,60	2,42	
350-400 kg	-	2,49	2,39	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	2,42	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	2,38	2,26	
400-450 kg	-	2,43	2,30	
450 kg et +	-	2,32	2,21	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,76	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	-	2,21	1,99	-
5 -10 ans	-	2,12	1,96	-
+10 ans	-	1,95	1,81	1,61
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	-	2,26	1,97	-

Bovins :1423
Marché bien approvisionné 95% de vendus.

Broutards : Vente facile et cours reconduits. Le marché reste sous l'influence des besoins à destination du Maghreb.

Laitonnes : L'offre reste très importante. Vente quasi totale à des tarifs sans changement.

Génisses 2 ans : Demande suivie, mais qualité plus médiocre.

Taureaux : Peu d'offre. Cours reconduits.

Génisses 3 ans - Vaches : La qualité est en léger retrait, mais les cours sont sensiblement reconduits.

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

DIVERS :
Taurillons culards 600 à 644 kg : 1670 à 1730 € (2,69 à 2,79).
Génisses 2 ans formées de 484 à 570 kg : 1450 à 1920€ (3,02 à 3,37).
1 vache de 4 ans 628kg : 2130 € (3,39)
1 vache de 5 ans 720 kg : 2110 € (2,93).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 30/03

Bovins (442)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
195 à 355 kg	550 - 1020	2,68 - 3,33
370 à 400 kg	1000 - 1100	2,57 - 2,80
415 à 530 kg	1080 - 1280	2,41 - 2,75
Taurillons d'herbe		
300 à 440 kg	-	-
Laitonnes		
205 à 290 kg	560 - 770	2,39 - 2,82
320 à 415 kg	760 - 960	2,29 - 2,57
Génisses		
450 à 510 kg (16-24mois)	1010 - 1200	2,25 - 2,42
480 à 750 kg (24-36mois)	980 - 1490	1,98 - 2,20
Taureaux		
600 à 1150 kg	1130 - 1920	1,58 - 2,16
Vaches		
Vaches légères	1000 - 1190	
Vaches entre deux	1210 - 1470	
Vaches lourdes	1500 - 1640	

Les apports en broutards sont toujours importants et de bonne qualité permettant une vente quasi-totale à des tarifs très fermes. On notera une hausse significative dans la catégorie des 300 à 400 kg.
En laitonnes, les femelles légères voient leurs tarifs maintenus alors que la vente des femelles lourdes et grasses demeure difficile entrainant des invendus. Meilleure demande en taureaux à des tarifs plus fermes.
Vente suivie en vaches maigres à des tarifs qui restent fermes, peu de relève.

Divers : Un taureau BBB de 2009 pesant 1086 kg vendu 3130 € soit 2,88€ du kg vif. 3 vaches BBB de 668 kg à 704 kg vendues de 1950€ à 2340 € Soit 2,92 à 3,32 du kg vif.
Bovins gras : 12
Génisses de viande : 3,84 à 4,16 kg de viande.
Vaches de viande : 3,70 à 3,96 kg de viande. Vente quasi-totale sans variation de tarifs.
Prochain marché bovins le mardi 7 avril 2015 aux horaires habituels.

En raison du lundi 6 avril férié le marché bovins aura lieu le mardi 7 avril.
Réception des animaux : 10 h. Vente : 13h.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 1/04/2015

	U	R
Broutards		
200 à 250 kg	3,50	3,25
250 à 300 kg	3,27	3,03
300 à 350 kg	2,98	2,82
350 à 400 kg	2,83	2,58
400 à 450 kg	nc	nc
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	2,79	nc
250 à 300 kg	2,75	2,50
300 à 350 kg	2,63	2,45
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	2,38	2,05
Vaches		
- 5 ans	2,11	1,99
de 5 à 10 ans	1,98	1,84
+ 10 ans	-	1,76

Broutards, Laitonnes :
Bonne demande en sujets légers à destination de l'export dirigés vers le pourtour méditerranéen, cours reconduits dans les autres catégories

Vaches-Génisses : Commerce plus calme dans l'ensemble, les cours des vaches sont en recul ainsi que ceux des génisses.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 24/03/2015*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,00 €	2,75 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,55 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,60 €	2,40 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,65 €	2,35 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,35 €	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,60 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,65 €	2,40 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,20 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,15 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,30 €	2,10 €	-

Tendance : Très peu de demande dans les femelles

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 23/03/15 au 29/03/2015*

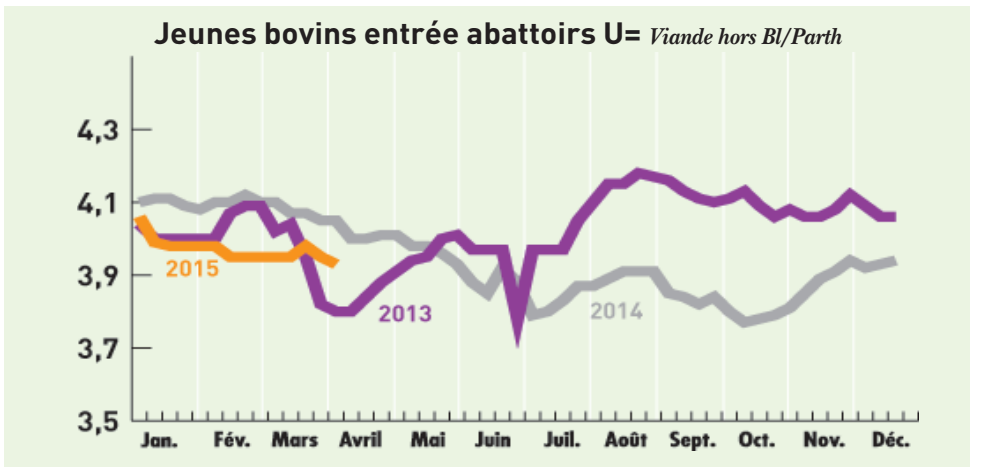
Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,85 €	-
350 kg	-	2,69 €	-
400 kg	-	2,60 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,47 €	-
500 kg	-	2,34 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,48 €	2,42 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,29 €	-

Tendance :
Tendance reconduite dans les mâles et un peu de difficulté dans les femelles.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 23/03/15 au 29/03/15*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,93 €	3,74 €	-			
Races mixte		-	3,55 €	3,52 €	3,51 €	-	
Races lait					-	3,35 €	3,30 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,92 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,20 €	4,06 €	3,93 €	3,64 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,15 €	4,03 €	3,90 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-	-			
Races mixte	-	-	-	3,46 €	3,35 €	-	-
Races lait				-	2,96 €	2,84 €	2,81 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,92 €	4,43 €	4,19 €	4,03 €			

tendance : Variation des cours de la bonne marchandise dû à l'effet de pâques.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 23/03/15 au 29/03/2015*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	4,02 €	4,00 €	3,89 €	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	5,44 €	4,96 €	4,30 €	4,09 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	-	3,95 €				
Races mixte					3,39 €	3,29 €		-
Races lait						-	2,81 €	2,78 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,92 €	4,59 €	4,21 €	4,08 €				

Tendances SEM. 14 / 2015

Bovins de boucherie

La demande est peu soutenue dans le domaine des animaux haut de gamme, car ces animaux sont tous morts depuis au moins 10 jours pour les fêtes Pascales. Les tarifs plafonnent malgré le recul de l'offre après les concours. Le commerce est plus calme avec une reconduction des prix dans les bonnes charolaises ainsi que dans le domaine des allaitantes de choix secondaire et bas de gamme. Les vaches âgées de plus de 12 ans sont pénalisées par des coûts élevés pour les tests ESB. En réformes laitières, les volumes sont suffisants ce qui permet aux industriels de stabiliser les prix dans l'attente du niveau de l'offre de la nouvelle campagne laitière. En jeunes bovins, les disponibilités sont largement suffisantes en France comme en Allemagne. La tendance commerciale est lourde avec des tarifs qui se replient dans les charolais. Il y a quelques inquiétudes pour le début du mois et des sorties de DFI.■

Bovins d'embouche et d'élevage

Les niveaux tarifaires sont élevés par rapport à une valorisation dans la viande. Cette fuite en avant inquiète les engraisseurs et les herbagers. Les tarifs tendent à plafonner dans les femelles lourdes ou très bien conformées, mais la demande reste suivie avec des tarifs stables dans le bétail de milieu de gamme. ■

Broutards

Le commerce reste fluide dans les mâles avec une demande soutenue pour servir les pays du pourtour méditerranéen. Les volumes restent modestes, car les éleveurs de la région gardent leurs broutards pour la valorisation de l'herbe dans les systèmes d'exploitation où la culture n'est pas toujours possible. Le commerce reste fluide dans l'ensemble des mâles avec des tarifs qui restent fermes. Dans les femelles, l'écoulement est plus difficile avec un recul de la demande que ce soit sur l'Italie ou l'Espagne avec les fériés de fin de semaine (Vendredi Saint et fêtes pascales). ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

La tendance est au maintien des prix dans l'ensemble des veaux frisons, normands ou montbéliards. Le commerce reste très calme pour les croisés laitiers avec des tarifs revus à la baisse. Avec le recul de la demande, les tarifs s'érodent dans les bons veaux de race pure ou croisés allaitants, et la baisse est marquée dans les ordinaires ou les femelles. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 30 mars) :
«Stabilité des volumes d'abattages à leur niveau élevé de ces dernières semaines permettant d'envisager au moins le maintien des prix pour l'ensemble des catégories, voire une hausse sur les femelles.»

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 30 mars)
«Le marché reste très dynamique pour les animaux légers tant en mâles qu'en femelles. Cours inchangés en broutards lourds.»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 30/03/2015*

Agneaux (252)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	-	**3,00 - 3,01**
Gras (38-44 kg)	-	-	**3,00 - 3,01**
Gras (44-50 kg)	-	-	**2,60 - 2,95**
Gras (+50 kg)	-	-	**2,41 - 2,52**
Laitons (32-38 kg)	-	**3,48 - 3,54**	**3,29 - 3,42**
Laitons (38-44 kg)	-	**3,55 - 3,76**	**3,45 - 3,67**
Laitons (+44 kg)	-	**3,33 - 3,67**	-
Brebis (60)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	**1,39 - 1,65**	**1,27 - 1,51**	-
Divers			
Béliers: 90 à 125 €	**0,93 - 2,70**	-	
Agneaux maigres : 66 à 109 €	**2,37 - 2,97**		
Caprins : 22 à 32 €	**0,65 - 1,88**	-	
Boucs :			

Ovins : 405

Vente totale dans toutes les catégories. L'offre progresse, mais ne couvre toujours pas la demande. Les cours continuent de progresser en brebis comme en agneaux pour lesquels les besoins sont importants à l'approche des fêtes de Pâques.

Effectifs : Agneaux: 283 - Brebis : 94 Béliers : 15 - Caprins : 13.

Prochain marché : le lundi 13 avril 2015 (pesée 7h00 - vente 9h00).

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 23/03*

Ovins : 39	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	**105 - 125**	**1,98 - 3,08**
Brebis	-	-
Béliers	-	-

Peu d'apports, cours reconduits.

Le prochain marché aura lieu le lundi 20 avril, aux mêmes horaires.

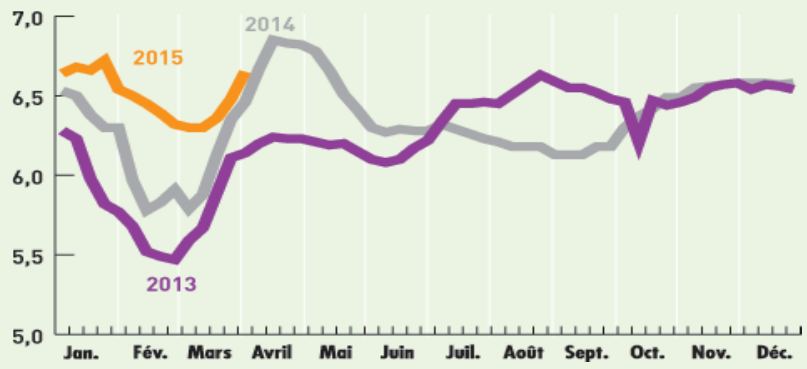
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 23/03/15 au 29/03/2015*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,66 €**	**6,43 €**
Couvert	16-19 kg	**7,05 €**	**6,66 €**	**6,41 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,98 €**	**5,98 €**

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 16/03/15 au 22/03/2015*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,65 €	**7,45 €**	**2,41 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 23/03/2015 au 29/03/2015

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Confor-mation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	7,44	7,50	7,50	6,84	-	-	-	-
	Var.		0,23	0,21	0,06				
	R	7,01	6,96	6,73	-	6,88	6,84	-	-
	Var.	0,05	0,15	0,14		-0,01	0,09		
	O	7,44	7,38	7,32	6,59	-	7,05	6,85	-
	Var.		0,21	0,18	0,23		0,07	0,14	
3 (couverts)	U	-	7,17	7,14	6,36	-	6,98	6,71	-
	Var.		0,08	0,11	0,13		0,25	0,16	
	R	7,04	6,95	6,65	5,98	6,66	6,66	6,50	6,24
	Var.	0,17	0,14	0,15	=	0,10	0,13	0,14	0,14
	O	6,64	6,63	6,70	5,95	6,43	6,41	6,32	-
	Var.	0,04	0,03	0,16	=	0,19	0,17	0,20	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	5,09	-		5,98	5,88	-
	Var.			0,13			0,21	0,13	
	O	-	5,55	-	-		5,98	5,77	-
	Var.		0,11				0,21	0,20	

Zone nord : Agneaux : Marché très actif à la veille de Pâques. Brebis: La baisse des cours ne reflète pas la réalité du marché.
Zone sud : Marché porteur en terme de tarifs et d'offre à l'approche de Pâques.

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 49 à 52

Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues[1]	Prix moyen en €/kg[2]	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
49-50/2014		**204 700**	**0,21**	-	-	**6**
51-52/2014		**9470**	-	-	-	**6**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse du 19 janvier 2015

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 5,00 à 6,00 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 7,80 à 8,40 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,00 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 6,50 à 7,00 euros/paire
Pintades : 8,50 à 9,00 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,00 à 4,50 au kg vif
Lapins : 4,00 à 4,50 au kg vif
Œufs : 2,50 à 3,00 la douzaine

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport) Récolte 2014

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	170 €	150 à 170 €
2e coupe	160 à 170 €	150 à 160 €
3e coupe	160 à 170 €	150 à 160 €

Porcins

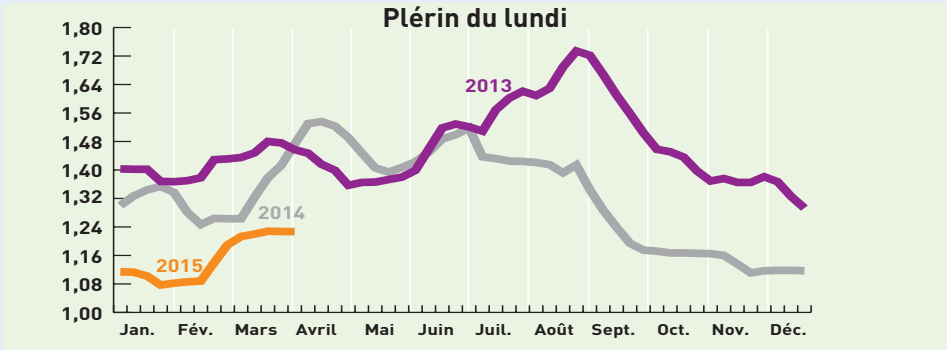
Porcs charcutiers cadran de Plérin (11221 porcs présentés) — *Cotations du Lundi 30 mars 2015*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,227 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 20/03 au 26/03/15*

1,46 €/kg/carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

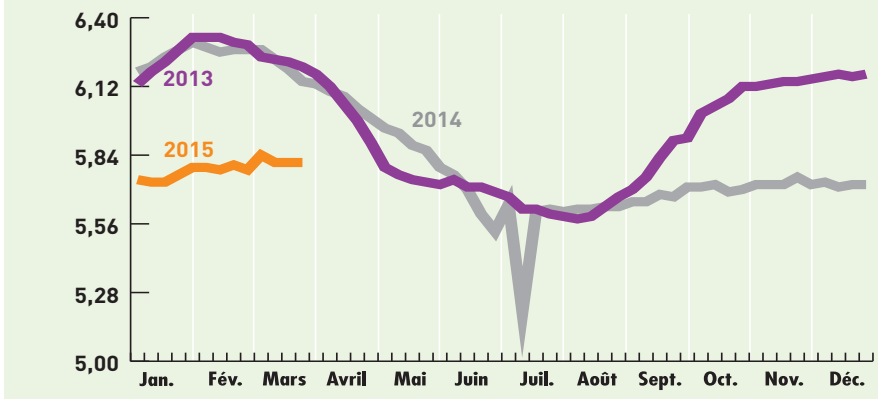
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 23/03/15 au 29/03/2015*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**7,78 €**	-	-
U	-	**6,84 €**	**6,80 €**	-
O	-	**5,76 €**	**5,02 €**	**4,09 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 23/03/15 au 27/03/15*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**98**	**410-600 €**	**305-430 €**	**210-330 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**255-315 €**	**215-265 €**	**120-150 €**	**40-60 €**
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**395-485 €**	**275-355 €**	**200-250 €**	**60-80 €**
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		**540-630 €**	**390-450 €**	**260-310 €**	-
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**782**	**210-340 €**	**170-250 €**	**90-185 €**	**55-85 €**

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 23/03/15 au 29/03/2015*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,45 €**	**2,29 €**	**1,45 €**	**–**
Bons	**2,17 €**	**1,81 €**		

Céréales

Marché du 19 mars 2015

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or	76/220/11 mini	mars-juin	185	N C
	fourrager	mars-juin	152 à 153	V C
Nord Côte-d'Or	76/220/11		inc.	C
	fourrager		inc.	C
Aube/Yonne	fourrager	mars-juin	156	N C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 63-64 kg/hl	mars-juin	160	N C
Sud Côte-d'Or	sans limit. d'orgettes 61 kg/hl	mars-juin	145	T C
Nord Côte-d'Or	62/63 kg/hl		inc.	C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute-Saone	50 kg/hl	mars-avril	150	T C
Aube/Yonne	50 kg/hl	mars-avril	145	T C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute-Saone			inc.	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne/		mars-juin	146	N C
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		mars-juin	134	T C
POIS	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube		mars-juin	215	N C
Yonne		mars-juin	215	N C
FÉVEROLLES	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/	alim.animale	mars-juin	230	N C

Matériel

Tracteur

07 - Rech. SOMECA 366, 466, 350, 400, 450, 480 + SAME Italia Sireneta Delfino, Vigneron + Déchaum. Disq.
✆ **04 75 06 82 39**

18 - Vend tracteur Fendt 512 C - 1992, 125 cv, 9.900 h, excellent état, 20.000 € - pulvérisateur Berthoud MACK 32 D SUPER, 1992, 3.200 l - rampes XXX 24 m -roues 9.5 x 44 + roues 520 x 70 x 38 - très bon état – 8.000 € - déchaumeur BESSON – 1999 - 4.20m – repliage hydraulique – 4 000 € / ameublisseur Lachaud – 2011 - 3.50 m, 10.500 € - matériel de silo : ventilateur DENIS D 6 – 4 kw – 800 € - séparateur Denis D 100 (q/h), 3.800 € - 1 élévateur à palettes DENIS (20 t/h) -12 m – 1 800 € - jumelage HERMAS - pneu 520 x 70 x 38 – 1 800 € - tuyaux annelés de drainage (perforés) : 5 de 6 m et 3 de 2.50 m – diam. 400 €.
✆ **Tél. 06.11.97.13.37.**

18 - Vends cause retraite deux tracteurs 1ère main - Deutz Agroton TTV 1160 de 2006, 6.000 h - tracteur Valmet 8150, de 2000 avec chargeur.
✆ **Tél. 02.48.74.55.94 ou 06.38.88.12.13.**

19 - VENDS tracteur 533 SA 7600 H 1980 avec chargeur. Charrue 5000 euros Exo
✆ **06 85 87 47 34**

21 - VENDS Lambordini 1156 DT, - John Deere 2140, clim., relevage avant, - Valtra 6000 avec chargeur, - Ford 8240, relevage avant.(réf. 130D)
✆ **06 13 68 74 77**

26 - Vds Valtra N82 an 2008, très bon état rel avt 2180h.
✆ **04 75 25 02 16 (HR) ou 06 87 47 83 48**

38 - Vds tracteur Fiat 100-90 1998 equipé treuil télécommande. Tél de 19 à 20h.
✆ **04 76 38 33 85**

58 - VENDS tracteur Renault Ares 616, RZ, année 2004, 6100 h, TBE, clim., cab. sus., siège pneumatique (réf.120H)
✆ **03 86 76 01 78 06 70 57 20 22**

71 - Vends tracteur Case MX 110, année 2002, 6.800 heures, très bon état, clim. boîte 40 kmh.
✆ **06 08 32 45 93**

Travail sol

26 - vds semoir maïs monosem 6 rgs PNU micro disq sorgho tournesol BE 2800 euros
✆ **04 75 48 84 59 ou 06 72 55 85 85**

26 - Vds semoir maïs 7 R 60cm Kuhn Nodet télescopique disques ouvreurs bon état.
✆ **06 88 68 08 02**

38 - Vds comb doublet reccord 3M porte à court lame av. dents - semoir nodet 3M com pt. HA traceurs mécanique.
✆ **04 74 84 72 44**

84 - Vends charrue Grenier 8 bis ¼ de tour, TBE : 5 500 euros.
✆ **06 09 33 53 03**

Récolte

21 - RECHERCHE moissonneuses batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Arobale, Krone (réf. 120F)
✆ **06 29 81 80 05**

21 - VENDS presse Massey 2170 HT densité 90 x 120, année 2009, 48500 BTS centrale hydrau, PN 700/50/22,5 (réf. 1404)
✆ **06 78 76 65 23**

38 - Cse retr vds press balles rondes 120x120 pikvp large krone état neuf - fauch cond kuhne 7 ass , puly 600L.
✆ **06 82 23 73 20**

38 - Vds faneuse KUHN GF6502, 1 campagne, état neuf, 6,50M, 6 toupies, mise en oblique centralisée.
✆ **06 30 85 12 50**

43 - Vds FAUCHEUSE Kuhn GMD500 TBE,
✆ **04 71 03 86 61 et 06 76 71 17 14**

71 - Vends andaineur Claas Liner 350 S 3,50 m, 11 bras, tête pivotante, essieu, tandem, bon état.
✆ **03 85 84 53 36**

88 - Recherche coupe-colza 5,18m pour TX 34 -
✆ **06 76 14 57 62 ou 06 74 36 46 27**

Traitement

38 - Vds atomiseur pneumatique Berthoud Puma PX viti/arbo/maraichage année 1990. Prix : 1000 euros.
✆ **06 65 10 40 97**

Epandage

07 - Vds Tonne à lisier 8000 l Miro Tonnalis, bon état, Flèche à ressort Pneus 50%
✆ **06 73 03 58 28**

26 - Epandeur Gilibert 4 héris verticaux flèche béquille 2 cellules octog. modulable, à débattre.
✆ **04 75 71 70 25**

Station

26 - Vds chambre froide complète 8m x 5m, panneaux de 120mm d'épaisseur compresseur armoire électrique année 2012.
✆ **06 07 19 30 32**

Agri. divers

01 - Vds pirouette 8 T. 9m Pottinger - râtelier circulaire 18 P. - 1 paire de roues complète 850-55-42 Trailborg
✆ **06.74.75.29.99**

01 - Vds benne Miro 10T 5500 prix à déb. 2 ess. bé - 1 béq. méca à vd à part
✆ **06.11.13.72.58. ou 04.74.52.91.35**

01 - Vds salle de traite 9 postes Cascoigne Melotte
✆ **06.20.64.72.45**

01 - Vds charrue Kuhn 4 socs - and. Kuhn 4121 - fan. Kuhn 8T 7601, vis grains Acemo 10m D160 - Semoir cérea Nodet 2m50
✆ **04.74.30.75.12. hr**

07 - Vends Remorque Gimbre An.1999 Type RB80M, Benne en inox, 7000 € à débattre
✆ **06 70 38 97 88 04 75 85 12 10**

19 - VENDS tracteur JOHN DEERE 1950 4 RM. Atomiseur CARRERO 1500 L. Lève palette NOBI M15320 CHABAS 320 Tarière RABAUD
✆ **05 55 73 61 60 HR**

21 - VENDS charrue KV 3 corps, - vibro, - herse plate, - ratellier balles rondes, - plateau Maître 6 m., - taureau 4 ans HBC (réf. 13VB4)
✆ **06 17 06 24 93**

21 - Cause cessation VEND round baller John Deere 545, - bétaillère Godimat 5 bêtes, - vis à grain 8 m., le tout en TBE (réf. 14VB2)
✆ **03 80 90 08 73**

26 - Vds 1 scie à ruban mural D90cm 500 euros, 1 mach. à traire 200 euros + 2 pots à lait bovin Westfalia 100 euros.
✆ **06 76 53 88 96**

30 - Vds charrues nonstop 3- 4- 5 socs, cover-crops 24- 28- 32- 36- 40 dis, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, bennes 7- 8- 10- 12 T.
✆ **04 66 24 26 11**

38 - VDS charpente de bâtiment agricole 7m de portée, 4 fermes pour une longueur totale du bâtiment de 20m. VDS bascule 0 à 120kg. Tél : 04 78 89 77 55.
✆ **06 75 13 49 75**

38 - Vds epand fumier deves 7T 4 Roues c.ensil -vis a grains diam 140 L4M - ensi JD 1m60 rouleau packer 2m70 traine 2 éléments -semoir ebra pignons légumes. Tél h. repas
✆ **04 74 84 72 44**

38 - Vds andaineur stoll 415 cultiv 13 dents 3M konskilde semoir maïs monosem. Total : 3000 euros.
✆ **06 42 05 68 42**

39 - Moiss. bat. J.Deere 9600, chariot 1653 h céréales colza, tournesol, jamais maïs. Tract. Ford 5000 75ch DA cabine. Andain. Krone 6,70 à 7,60 m. Remorque à 4 roues Boudin fourrag. 6,40 m entre échelles et Duthion 4 t à ridelles. Canadien 3,70 m Ebra. Chargeur Quique. Chargeur BR Altec AV ou AR. Fauch. d'accot. 3 en 1. 2 pneus 520 70 38 et 2x 14.9.28 état neuf. Fauch. cond. Pottinger portée 3m 4 campagnes. Brabant 5 fers Fenet. Bennes 3 et 5 t Legrand. Mélang. bol Zago 13m3 10 couteaux. Désil. paill. Techmagri 3m3 semi-portée jamais fait ensilage. Lot cellules à grains Privé démontées 438 q. Vis à chariot ø125 long. 8m. Rech. voiture pick-up 4 ou 2 RM
✆ **03 84 70 02 77 HR**

42 - Vds and. GRS 25 autoch Still 24 m3 surbais. - sech. en gran complet-fauch. fronta. Krone p pièces- tond. élect. bovins - pince à castrer pistolet doseur, tonne à lisier 600 L
✆ **04 77 24 81 27**

42 - Vds Agrolux 410 80 cv 900 heures 2013 - Iveco 35 C 12 2005 caisse réfrigérée
✆ **06 64 14 51 23**

43 - Vds BEC Kemper 4500 année 2007, fait environ 1600 hectares, TBE, prix 25000 euros HT
✆ **06 75 20 06 92**

58 - Cause retraite VEND presse MF 166 V, - semoir G Nodet 3 m., 17 rangs, - épandeur Jeantil 7560 K, - herse émoussousseuse Fillion 6 m., - andaineur 353, - Vicon Kvern., - matériel divers (réf. 14VB1)
✆ **03 86 22 22 19**

69 - Vds réducteur moteur évacuateur + 3 poulies - Terrier Borel Lof 2 s - perçage 30 cm - 50 cm Cowercrop 28 disques quivogne - Vds poste à souder semi automatique.
✆ **06 60 97 83 90**

69 - Vends ventilateur pour séchage du foin en grange de marque Lanker 15 cv avec coffret de démarrage.
✆ **06 58 64 26 03**

70 - Achète Presse BR Claas, WELGER, Carraro, Krone, Supertino, JD et MF 690, Laverda 3350, 3450, 3500, Enrubanneuse, Semoir maïs Monosem type PNU - NG - NG+ Boîte plastique. Presse MD JD - Claas. Herse rotative 2m50 et 3m. Charrue Kverneland.
✆ **06 83 59 05 70.**

74 - Pipelait Alfa Laval 6 griffes décrochage auto tuyau 53 diam., chaine à fumier Miro 2 ans, va et vient sans rampe, chaudron 1250 l cuve brasseur brûleur et habillage inox, 75 attaches automatiques complètes avec abreuvoir.
✆ **06 64 93 54 74**

74 - Vds planteuse à PdT automatique ou location, vds herse à prairie 8 m.
✆ **06 82 10 30 18**

74 - Vds FC Khun 300 G, faneuse Fella TH 800, trans Fahr 4 toupies, andaineur Khun GA 4101 GM, BR New Holland 648, distri engrais Triolet 1000 l, rouleau lisse 3 m, cultipacker 2,50 m, charrue Huard trisocs, SDT Meltec 2x4 épi, tank à lait Japy 900 l, 36 logettes réglables.
✆ **06 03 64 63 37 HR**

84 - 84-Vds cse cess.act. Atomiseur GB 1000L TBE : 1200 euros – 2 pompes él. 100 m3 av. 2 clapets : 1000 euros les 2 – 250 ml tuyau à ent. : 5 euros/ml.
✆ **04 90 34 53 87**

89 - VENDS camion C260, 26 T., 6 x 4 Amplirollbras Marrel + bennes Tachy, Mines OK, très bon état (réf. 1403)
✆ **03 86 82 63 29**

Elevage

71 - Vends bétaillère 5/6 places 500 euros, broyeur de prairie, 1,70 m de coupe, 800 euros, cultivateur 2,50 m.
✆ **06 85 20 01 16**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds C15D révisé 106 000 km
✆ **07.88.45.32.66**

25 - VDS camion bétaillère Renault Master 140 cv 230.000 km 1ère immatriculation au 30/12/2004 parfait état.
✆ **06 84 01 87 58.**

42 - Vds bétaillère Rolland type V 47 année 2007 système plan pied plancher résine caoutchouc
✆ **06 15 69 09 76**

69 - Kangoo frigo caisse 3 m3, route et secteur, 121500 kms, 2008, révisé et gtie. Tél Gauthier.
✆ **06 07 74 89 24**

84 - Rech. tout véhicule ancien, utilitaire, voiture, camion, avant 1975, même mauvais état.
✆ **06 66 48 74 05**

Tourisme

38 - Recherche Renault 5,3 portes en version TS ou LS ou TL, entre année 1974 et 1979.
✆ **06 07 17 25 23**

84 - Vends 207 1,6 HDI 6 CV sport 5P 112000 km. CT OK, freins OK, embrayage OK, vidange OK. TBE, pas de frais à prévoir.
✆ **06 09 33 53 03**

89 - VENDS Opel Frontera 4 x 4, TDI, 2.8, année 1996, 2 000 euros (réf. 1401)
✆ **06 70 63 57 68**

89 - VENDS Hyundai Terracan, 2003, 4 x 4, boîte auto PB, convertisseur ou pour pièces, 2ème main, 289 000 kms (réf. 1409)
✆ **09 80 48 17 04 06 81 63 30 56**

Achat-Vente

Récolte

26 - Vds foin petites bottes 2014 2.5 euros la botte ou 140 euros la tonne
✆ **06 16 99 05 29 ou 04 75 45 71 81**



43 - Vds MAIS PL + MAIS épis, en bottes enrubannées, à partir de 53 euros/T, liv assurée,
✆ **06 11 37 50 64**

74 - AV foin 2013-2014 150 bottes 240x120x70.
✆ **06 01 88 59 55**

Fourrage

03 - vends foin bonne qualité en bottes rondes 300kg, 60 euros la tonne.
✆ **06 86 98 91 85**

03 - vend foin rouleaux ou cubique. nord-est Allier
✆ **06 17 59 56 75**

21 - VENDS paille bottes MD, - pneus occasions 18/4/ R34 = 15/5 R38 + 13/6 R38 + 14/9 R24 (réf. 1407)
✆ **06 17 06 24 93**

58 - VENDS foin bottes rondes 120 x 150, bonne qualité, 70 € la tonne (réf. 1307)
✆ **06 75 85 55 53**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02 ou 03 84 32 30 91**

Propriété

89 - VENDS ferme ov/cap BIO (retraite) 32 ha, habit. 140 m2, chauf. cent., bât. 900 m2, labo. from. viande, ch. froide. Important potentiel développement vente directe, 6 km.Toucy, 20 km. Auxerre, 1 h 45 Paris : 370 K€. Possibilité d'acheter tout ou partie (réf. 070C)
✆ **liperi@laposte.net 06 41 90 21 10**

Terrain

38 - Agriculteur rech. à louer parc avec eau ou exploitation à reprendre en totalité, limitrophe 38 nord isère, 01-73. Pas sérieux ou curieux s'abstenir.
✆ **06 73 18 40 85**

38 - VDS parcelles bois + terrains (pas que la coupe) 1 parcelle bois + pré attenant prox. nord La Tour du Pin.
✆ **06 27 70 40 45**

Divers

01 - Vds porte d'entrée en bois - vitrée - grille fer forgé hauteur 2m15 largeur 91 cm avec clef
✆ **06.98.45.33.98**

01 - Vds 500 piquets chataignier 1m80 - 4000 tuiles creuses - 2 poutres chêne 30x30x7m - 2 colonnes CH 20x20x2,50 à 3,80 - chaudière bois bûche 1m10 jamais montée
✆ **06.11.54.02.97**

18 - Prends bovins en pension - laitonnes - génisses, 2 ans - vaches à veaux, période avril-décembre, bonne prairie.
✆ **Tél. 06.74.47.37.32.**

18 - Foin 2014 BR 160x120 - round baller Case, RB 452 - enrubanneuse CL40, 420 ACI - faucheuse- conditionneuse 3,20 m - rouleaux.
✆ **Tél. 06.88.49.58.45.**

18 - Vends vis Denis sur chariot, diam. 240, longueur 10 m, bon état.
✆ **Tél. 06.08.31.31.04.**

42 - Vds foin BR - cuves à fioul 1.5 m3 et 3m3 jumelage roues 11x46 avec 18x38 tbe - Feurs
✆ **09 54 70 60 89**

69 - Vds calèche Pouvreau 4 roues très bon état 6 places roues bandages à tringle. Largeur 6 cm avce brancards et timon. 2200 euros à débattre.
✆ **06 72 30 34 51**

Demande

Emploi

21 - RECHERCHE emploi dans service de remplacement, expérience culture-élevage, libre à partir du 13/10/2015 (réf. 1306)
✆ **06 89 40 53 41**

21 - RECHERCHE emploi ouvrier agricole, expérience grande culture-élevage, disponible à partir du 13/10/2015 (réf. 13VB2)
✆ **06 89 40 53 41**

71 - Jeune de 16 ans cherche pour sa formation de cap ouvrier d'exploitation agricole (certificat d'aptitude professionnel) au CFA 71 - site de Gueugnon pour la rentrée scolaire de septembre 2015, un maître d'apprentissage, de préférence en élevage laitier. Il a effectué cette année scolaire en alternance, école et stages sur différentes exploitations bovines allaitantes et laitières. Il peut venir effectuer des semaines en qualité de stagiaire pour découvrir son futur maître d'apprentissage. Résidant sur Bourbon-Lancy, il devra être hébergé si l'exploitation est éloignée de son domicile. Conditions du CAPA : alternance : 14 semaines de formation au CFA, 33 semaines sur l'entreprise. Le contrat d'apprentissage peut être signé dès juillet, la rentrée scolaire est début octobre. La rémunération est établie selon la grille départementale en vigueur. étudie toutes propositions. Contacter famille Lamborot, tél. 03.85.89.22.60 ou 06.84.14.62.51 - courriel : louis.lamborot@orange.fr ou la responsable du site Mme Mazille
✆ **03 85 85 50 00**

Offre

Emploi

01 - Le Service de remplacement JA 01 recrute un (une) ouvrier(ère) agricole en polyculture élevage pour remplacer des exploitants dont les exploitations sont situées sur les communes d'Outriaz, de Montréal la Cluse et de Champagne en Valromey. En CDI sur un temps plein ou temps partiel. Profil : ouvrier agricole, véhiculé. Rémunération SMIC, panier repas. Envoyer une lettre de motivation et un CV à : Monsieur le Président - Jeunes Agriculteurs de l'Ain - Maison de l'Agriculture-4 avenue du Champ de Foire 01000 Bourg en Bresse. mail : ja01@jarhonealpes.fr
✆

39 - Rech. chauffeur moiss bat et roundballer confirmé. Nourri, logé, blanchi.
✆ **03 84 70 02 77 HR**

42 - Exploit. maraichère rech. personne motivée contrat saisonnier - fils agric. préférence - bonnier-patrick@sfr.fr
✆ **06 13 71 82 00**

43 - Elevage porcin 400 truies ne faf rech OUVRIER CDI, dep 43.
✆ **06 60 59 06 33**

89 - Exploitation lait bio CHERCHE associé prod. lait (VL), exp. ou formation requise (réf. 120C)
✆ **06 80 14 38 06**

Mariage

Rencontre

74 - Femme d'Afrique recherche homme agriculteur ou ouvrier (+photos).
✆ **06 11 80 62 36**

Animaux

Divers

38 - Vds 5 poneys + chien sanglier avec 7 petit N°250268711155703 + 1 mâle, 16 mois N°250268711160062.
✆ **06 88 86 45 85**

74 - A vendre béliers race Suffolk, un adulte et trois jeunes 1 an.
✆ **04 50 43 50 01**

74 - Vds génisse Holstein ou Red Holstein 1 mois et plus.
✆ **06 82 10 30 18**

Bovin

01 - Blonde d'Aquitaine vds taureaux de 12 à 18 mois + 2 vaches garanties sanitaires livraison possible
✆ **06.77.19.11.44**

01 - Vds 10 vaches Prim'Holstein fraîches vêlées en 1ère lactation
✆ **06.18.40.67.71**

03 - Vend taureaux d'un an HBC bien indexés.
✆ **06 17 59 56 75**

07 - Vends Génisses Aubrac de 1 an
✆ **06 78 98 62 29**



18 - Elevage HBC vd 1 taureau de 20 mois, qualif RJ et choix de repros, 12-15 mois, issus de TB vaches. EARL Breton, 18 Germigny.
✆ **Tél. 06.82.25.17.13.**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 14 à 16 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée, prix très raisonnables. J. et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet.
✆ **Tél. 02.48.56.21.49 ou 06.81.38.47.12 ou 06.07.91.98.08.**

18 - 18 - Vds taureaux 15 à 25 mois, HBC, livraison ass., bonnes origines. Elevage Trameson, 18350 Charly.
✆ **Tél. 06.10.91.41.94.**

21 - VENDS taureaux reproducteurs charolais HBC, adultes - 15 mois et taureau 2 ans sans cornes fils de Virgil. Laurent Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 09VB1)
✆ **06 76 65 35 98**

21 - Elevage charolais HBC, EARL Gabory Bruno VEND taureau adulte 5 ans, origine Cadoux, - taureaux 2 ans et 13 - 14 mois, IND IBR (réf. 1002)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Elevage HBC depuis 30 ans 100% IA Vend 2 taureaux de 2 ans à génisses, VIRGIL, LORSINI,7 taureaux de 18 mois FULL SC,GIONO ,TOMBAPIC,VIVIERS, VITTOZ,IV MATdes mères de 103 à 114, le tout IBR-A, PCR-BVD négatives, tous éligibles, prime CG, Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant.(110D)
✆ **03 80 84 33 13 ou 06 15 28 77 63**

21 - VENDS taureaux reproducteurs CHAROLAIS 1 à 3 ans, - 4 vaches vêlées, - 8 laitonnes, - 5 génisses de 2 ans. G.S. Gérard Virely - 21460 Epoissotte (réf. 100B)
✆ **06 73 10 01 13 03 80 96 44 68**

21 - Elevage charolais GAEC Henriot VEND reproducteurs HBC 15 mois, or. IA, vêlage facile, GS. (réf. 12VB2)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - Elevage HB LIMOUSIN Vend taureau adulte, - 2 taureaux 18 mois, - 5 génisses 12 mois (réf. 120J)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - VENDS taureaux 15 mois HBC, Prime CG, TGS. Lechenault Yves 21230 Foissy (réf. 1304)
✆ **06 68 67 74 41**

21 - El. Limousin VEND taureaux 15 à 18 mois, BO, dociles, vêlages faciles, - génisses 2 ans, - foin de prairie, BR 120 x 130. (réf. 1310)
✆ **03 80 97 08 23 HR 06 82 69 28 68**

21 - VENDS taureaux HBC 6 ans suite fin de saillie, produits visibles Pinto x Groushy. EARL du Mont Rond - Parisot Bruno 21210 La Motte Ternant (réf. 130F)
✆ **06 15 28 77 63**

26 - Vds 3 génisses charolaises 18 mois indem IBR, origine IA.
✆ **06 81 91 88 73**

38 - Vds taureaux Charolais: 1 de 3 ans 1 de 1 an. Bonnes origines.
✆ **06 12 41 55 94**

38 - Prendre bovins en pensions.
✆ **04 76 37 29 99 20**

38 - Elevage Limousin HBL. Vds taureaux 18 mois gabarit ou vêlage faciles, docile.
✆ **06 12 05 40 97**

42 - Vds taureaux prêts à saillir Holstein Rouge et Noir Montbéliard Charolais Limousin - TBO - poss. location
✆ **06 89 30 04 69**

42 - Vds taureaux Charolais 14-16 mois Hbc vel. facile Grouiller Jp
✆ **06 71 99 65 43**

42 - Vds taureaux Charol. 2 ans et 16 mois HBC fac. Cuisset JM
✆ **04 77 64 53 33 ou 06 30 92 60 12**

42 - Vds génisses Salers 2 ans présumées pleines + 14 génisses Salers 15 et 16 mois - toutes indem. IBR BVD
✆ **06 87 77 09 88**

58 - VENDS taureaux charolais HBC, - veaux reproducteurs 2 ans et adultes issus de très bonnes origines, GS, semences pour vêlage facile sur génisses. Elevage Roger Batho - 58330 Saxi Bourdon (réf. 0210)
✆ **03 86 58 35 52 06 74 69 21 83**

58 - Elevage reproducteur LIMOUSIN vend veaux de l'année HBL ou non, IND IBR. David Thoulé (réf. 030D)
✆ **06 10 09 65 69 ou 03 45 82 90 10**

58 - VENDS veaux reproducteurs charolais HBC. GAEC Debout - Niault 58110 Chougny (réf. 100C)
✆ **06 26 01 58 72**

58 - VDS Reproducteurs limousins 15 mois à 2 ans, type mixte viande, très doux + laitonnes Limousines.(11VB1)
✆ **06 10 34 28 10**

58 - Elevage charolais HBC - EARL de Beaumont - Alligny en Morvan VEND taureau 4 ans, - taureaux 2 ans et 15 mois, ind. IBR. Livraison toutes distances (1106)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - VD Veaux reproducteurs 12-15 mois HBC IBRA Gaec BEAUZON Préporché (1106)
✆ **03 86 84 21 53 ou 06 58 95 93 59**

58 - VENDS taureaux LIMOUSINS 1 et 3 ans, - CHAROLAIS 2 ans, 3 et 6 ans, BO. Pannetier Denis (réf. 1203)
✆ **06 81 04 68 24**

58 - VENDS taureau 3 ans consanguinité, - gros veaux reproducteurs, vêlage facile. EARL Guillien - 58500 Epiry (réf. 1205)
✆ **03 86 22 43 36 06 82 51 97 32**

58 - Cause cessation laitière VEND vaches NORMANDES en lait et prêtes à vêler, - génisses prêtes à vêler, IND IBR. (réf. 12VB3)
✆ **06 61 14 25 54**

58 - VENDS 1 taureau 2 ans et 12 veaux 15 mois, HBC, prêt à saillir. EARL Touillon-Moiron (réf. 130B)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - VENDS 4 bons taureaux 2 ans et veaux 1 an HBC. Champeau - Parigny les Vaux 58320 (réf. 130A)
✆ **03 86 68 80 03 - 06 75 69 10 18 - 06 62 66 56 54**

58 - Elevage Limousin VEND taureaux 2 ans, type viande et élevage, IBR A. (réf. 1302)
✆ **03 86 22 43 27**

58 - Cause retraite VEND cheptel limousin, vaches suitées, taureaux IND IBR (réf. 1301)
✆ **06 75 85 55 53**

58 - VENDS repro. 1 et 2 ans, vêlage facile, prix raisonnable. GAEC Pautet - Savigny (réf. 1309)
✆ **06 09 40 50 63 06 13 33 44 38**

58 - VENDS taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs dont un fils de Cabar, le tout HBC. GS. Trinquet Gilles - Moulins Engilbert (réf. 13VB3)
✆ **06 84 04 06 89**

58 - VENDS 4 taureaux 2 ans HBC dont 2 vêlages faciles, TGS. Elevage Colmont Guillaume (réf. 130E)
✆ **06 83 06 61 92**

58 - RECHERCHE à mettre bovins en pension, région Nièvre ou autres (réf. 1406)
✆ **06 33 10 52 29**

58 - VENDS gros veaux reproducteurs HBC ou non, IBR A. Martin - Montigny sur Canne (réf. 1405)
✆ **03 86 50 05 60**

58 - VENDS taureaux charolais NI 18 et 30 mois. Gauthron - St Hilaire en Morvan (réf. 1402)
✆ **06 66 80 92 34**

58 - VENDS TBG veaux reproducteurs HBC, INDEM IBR, TGS. Livraison. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 1408)
✆ **06 72 26 48 56 03 86 38 90 36**

58 - VENDS 2 taureaux charolais HBC 4 et 5 ans, IND IBR. EARL Coudret 58350 Chateauneuf Val de Bargis (réf. 1410)
✆ **03 86 69 25 38 06 99 35 67 34**

58 - VENDS taureaux 18 mois HBC, IND IBR, livraison assurée. SCEA de Dornant - Guillaumin-Buisson 58300 Devay (réf. 14VB3)
✆ **06 15 01 71 67 06 36 76 43 44**

63 - PREND bovins en estive.
✆ **06 19 46 20 43**

69 - Cause santé vends vaches Montbéliarde au lait + tank à lait Japy 3100 l.
✆ **06 26 38 53 79**

69 - Vds taureaux charolais TB origines HBC TGS Savigny : www.elevagegrangesteph.e-monsite.com
✆ **06 31 41 82 83**

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - Vds très bons taureaux repro. charolais 2 ans, HBC, IBR A, bonne origine.
✆ **06 07 57 55 40 ou 03 85 24 24 96 H.R.**

71 - Vends 20 taureaux 22 mois, HBC, repro., au pré, T. B. qualité et origine. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. http://gaecbonnot.free.fr
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends 8 génisses salers 2 ans, prêtes à saillir, indem. IBR, bonne souche, 1.300 euros, départ. 71.
✆ **06 43 97 61 08, midi ou soir**

71 - Elevage HBC vend taureaux 3 ans, 2 ans, hivernés au pré, TGS. Dumont B.
✆ **06 48 20 82 79**

71 - Gaec Pichard vend taureaux repro. 15 mois, HBC, 1 SC, TGS. Sanvignes-les-Mines.
✆ **06 74 08 93 60**

71 - Vends taureau HBC 3 ans, idéal pour génisses, IBR A, gros veaux reproducteurs.
✆ **03 85 79 40 83**

71 - Vends taureaux charolais 20-24 mois, IBR A, TGS, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

71 - Vends taureaux repro. 1 et 2 ans, HBC. Gaec d'Azu, MM. Griveaux/Lhoste, 71 Saint-Romain-sous-Gourdon.
✆ **06 47 94 61 07**

71 - Elevage limousin HBL vd génisses, terme 09, I.A. et SN, garanties sani. Gaec Tinailler.
✆ **06 86 83 84 64 06 60 86 64 60**

71 - Elev. charolais HBC vend 25 taureaux 20-24 mois. EARL Pacaut J.-M., "Chazeux", Laizy.
✆ **06 84 10 17 27**

71 - Vds grd choix tx 2 ans et 15 mois, père Givry (Pinay x Apollon) Capitaine (Ifnais 112), 2 tx adultes 1 Ivmat 116 Cyrano x Novotel et 1 Ivmat 119 Bobinox New Jersey + génisses 2 ans inséminées de Chic ou à saillir, TGS. EARL Devillard Jacques, Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

71 - Prends bovins en pension. Vends 15 T de foin, 2014, B.R., Saint-Bérain-sur-Dheune.
✆ **03 85 96 98 15 ou 06 81 90 01 12**

71 - Vds taureaux charolais HBC, 2 ans, 1 an et adultes au pré, TGS, IBR A. Chatillon J.-M., 71 Mesvres.
✆ **06 15 93 22 70**

71 - Vends taureaux 2 ans et 15 mois, HBC. Gauthey Alexis, La Comelle.
✆ **06 22 32 71 91**

71 - Elevage limousin vend vaches pleines, terme automne et taureaux 18-24 mois, HBL ou non.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Cse cessation vends taureaux 3 ans, HBC et génisses 2 ans, saillies ou à saillir. EARL Cortier.
✆ **06 85 39 72 25**

74 - Eleveur Aubrac inscrit Upra vds génisses 1 an dociles hab attache ttes garanties sanitaires.
✆ **06 75 50 92 59**





Caprin

26 - Vds 25 chevrettes Saanen nées en mars 2015 capgène 1100 lait 34.5TP 36.2TB.
✆ **06 02 11 40 39**
ou 06 46 78 00 72

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65.**

Porcin

26 - Vds charcutiers 120 kgs, jeunes truies, livraison possible.
✆ **06 73 47 78 29**



Equin

38 - Cède âne de provence puce entier très docile attelé
✆ **04 74 80 80 02**

71 - Tiger Groom, unique fils d'Arazi, fut un solide cheval de course de 2 à 9 ans, gagnant de groupe à Auteuil et père de Teejay Flying (prix Ferdinand Dufaure Gr. 1) ou d'Azura du Kalon (prix Bournosienne Gr. 3, 2014). Ses produits ont déjà gagné en course près de 884.000 euros. Monte au tarif de 1.500 euros HT poulain vivant. Réservations au 06.19.30.34.27. Accueil au haras de Jalogny, Gilles Vincent,
✆ **06 89 93 62 30**

89 - Etalon anglo/arabe issu HN, lignée course et endurance, TB fertilité, produits vis à l'élevage, fait la monte Yonne Sud. (réf. 120G)
✆ **06 83 37 20 07**

Volaille-Lapin

71 - VENDS poules naines avec 11 poussins + oeufs à couver et poules avec poussins suivant éclosion + anon 18 mois, région Seurre (réf. 1303)
✆ **03 85 49 13 39**

Chien

07 - Vds 5 chiots femelle Border Collie nées le 01/02/15, 160€, parents extra sur bétail. N° mère 250269801616078.
✆ **06 74 02 34 31**

25 - A Réserver 7 chiots Border Collie t.b. origines n°250269801720858 nés le 12/02/2015 parents Lof visibles au travail, conseils et aide au dressage possible. A réserver 2 chiens dressés. P. Jacquier, Fuans,
✆ **03 81 43 61 30 HR**

39 - Cède chienne gd gascon vaccinée tatouée LOF 4 ans cause bagarre au chenil
✆ **06 61 66 05 53 après 20h**

Chasse-Gibier

01 - Vds cheminée Deville insert bois dimensions 60x35 cm démontée
✆ **06.73.53.09.35**

07 - Spécialiste Lapins de Garenne repris en parc, adaptation garantie, livraison, documentation.
✆ **06 82 28 12 19**

21 - RECHERCHE chasse aux lapins de 10 à 100 ha. (réf. 13VB1)
✆ **03 80 20 77 91**

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services



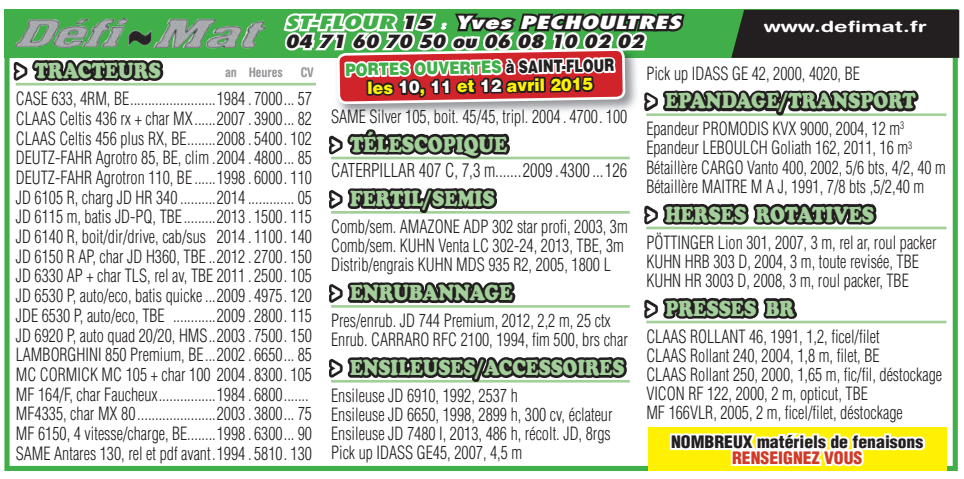
STATION DE LANAUD
RACE LIMOUSINE - Ventes aux enchères

8 avril à 14 h	9 avril à 10 h
41 taureaux «ESPOIR»	45 taureaux «RJ»
14 mois - prêts à saillir	14 mois - prêts à saillir
à partir de 2 400 €	à partir de 2 800 €

A la fin de chaque vente, un tirage au sort pour gagner 500 € à valoir sur l'achat d'un Espoir et d'un RJ
A votre service INTERLIM
Lanaud - 87220 Boisseuil - Tél. 05 55 06 46 46









PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

TRANSFERT DE SIÈGE

FRANCAISE DE L'OR

**Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 11 rue Lafayette
39000 Lons le Saunier
530 293 067 RCS Lons le Saunier**

Au termes d'une délibération en date du 2 janvier 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FRANCAISE DE L'OR a décidé de transférer le siège social du 11 rue Lafayette 39000 Lons le Saunier au 28 rue Charrue, 21000 Dijon, à compter du 1er janvier 2015, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lons le Saunier sous le numéro 530 293 067 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Dijon

Gérance : Madame Corine Courboillet, demeurant 16 rue sous la Chaux, 25600 Sochaux

Pour avis, la gérance

AL211414013

MODIFICATION DE CAPITAL

SASKIA

**Société Civile au capital de 1500 €
Siège social - 1 Voie Romaine
Domaine de la Commanderie
21490 Bretigny
538 576 174 RCS Dijon**

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 MARS 2015, il a été décidé, à compter du même jour, d'augmenter le capital d'une somme de 10 000 € pour le porter à 11 500 € par compensation avec des créances liquides et exigibles détenues sur la société.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, la Gérance

AL211414021

CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

Mme Longobardi (Emeline) demeurant 5 avenue du Président JF Kennedy à Longvic (Côte d'Or), agissant au nom de son enfant mineur **Bouillon** (Chloé, Louise, Fanny) née le 22 Juillet 2008 à Autun (Saône et Loire) dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet d'ajouter au nom patronymique de ce mineur celui de : Longobardi afin de s'appeler à l'avenir : **Longobardi-Bouillon**

AL211414008

MODIFICATION DE STATUTS

AGRO FIBRES TECHNOLOGIES - PLASTURGIE

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 000 €
Siège social : Rue des Prés Potets
Parc d'activité des Cortots
21121 Fontaines-Lès-Dijon
434 515 557 R.C.S. Dijon**

Par procès-verbal des Décisions de l'Associé unique en date du 27 janvier 2015, il a été :

- décidé et constaté l'augmentation du capital social d'un montant de 1 000 000 €. Le capital social est désormais fixé à la somme de 2 000 000 € divisé en 200 000 actions de 10 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées ;

- décidé de remplacer la dénomination sociale «AGRO FIBRES TECHNOLOGIES - PLASTURGIE » par « AUTOMOTIVE PERFORMANCE MATERIALS » ;

- décidé de remplacer le sigle « AFT PLASTURGIE » par « A.P.M. » ;

- pris acte de la nomination en qualité de Directeur Général de Monsieur Raphaël Berthoud demeurant 22, boulevard de Brosse à Dijon (21000) ;

- décidé de créer un Conseil d'administration dont les membres seront nommés par chaque associé en fonction de sa part dans le capital.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Suivant décisions en date du 27 janvier 2015, l'Associé INTERVAL a désigné en qualité d'administrateurs :

- Monsieur Didier Vagnaux demeurant 7, rue du Buet à Chaumercenne (70140) ;

- Monsieur Philippe Guichard demeurant 21, route de Talmay à Renève (21310) ;

- Monsieur Philippe Mathieu demeurant 5, Chemin des Vignes à M antoche (70100).

Par décisions en date du 27 janvier 2015, l'Associé FAURECIA AUTOMOTIVE HOLDINGS a désigné en qualité d'administrateurs :

- Monsieur Gilles Messager demeurant 21, rue François Quesnay à Méré (78490) ;

- Monsieur David Weill demeurant 35, rue Cortambert à Paris (75016) ;

- Monsieur Nicolas Pechnyk demeurant 28, avenue des Chênes à Beauvais (60000).

Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS de Dijon.

AL211414011

GROUPEMENT FORESTIER DE VAIRE ARCIER

**Société Civile
au capital de 396.065 €
Siège social actuel : 38 rue de Bourgogne
21121 Fontaine les Dijon
Transféré à : 32 rue Barème, 69006 Lyon
RCS Dijon : N° 322 365 610**

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29 octobre 2014 :

- M.Romain Baron, demeurant à Neuilly sur Seine (92200), 18 rue de Lesseps, et M. Cyrille Baron, demeurant à Vantoux (57057), 8 rue des Hauts Jardins, ont été nommés en qualité de co-gérants en remplacement de Monsieur Christian Baron, décédé le 5 août 2014.

- le siège social a été transféré à Lyon (69006), 32 rue Barème

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Lyon.

Pour avis, le représentant légal.

AL211414012

SARL JEAN LOUIS RENAUD TRAITEUR
Devenue MAISON RENAUD

**Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.670,00 Euros
Siège Social :21600 Longvic,
10 Rue du Professeur Louis Neel
R.C.S. DIJON 441 942 125**

Suivant une décision de l'associé unique en date du 2/03/2015, il a été, savoir :

- pris acte de la démission de M. Jean-Louis RENAUD de son mandat de gérant à compter du 2/03/2015,

- décidé de nommer Monsieur Michel ZANETTA, dt à Dijon, 16 Rue Gabriel Belot en qualité de nouveau gérant, sans limitation de durée à compter du 2/03/2015,

- décidé de modifier à compter du 2/03/2015 la dénomination de la société qui était « SARL JEAN LOUIS RENAUD TRAITEUR » en « MAISON RENAUD ».

Pour avis et mention.

La gérance

AL211414015

BRETLIM
**Société d'Avocats Inter-Barreaux
30 boulevard de l'Université
44600 Saint Nazaire**

NETWING

**Société par actions simplifiée
au capital de 80.000 €
Siège social
12 rue Maxime Guillot 21300 Chenôve
804 110 047 Dijon**

Suivant décisiosns d'associé(s) du 16 mars 2015, il a été décidé :

1 - d'augmenter le capital social de 76.000 €, pour le porter de 4.000 € à 80.000 €, au moyen de la création de 76.000 actions nouvelles, intégralement souscrites et libérées, par apports en numéraires,

2 - de procéder à une refonte des statuts.

En conséquence, les articles relatifs à l'augmentation de capital et aux agréments des cessionnaires d'actions ont été modifiés comme suit :

- capital (article 7) :

• ancienne mention : le capital social est fixé à la somme de 4.000 €, divisé en 4.000 actions de 1 € de valeur nominale chacune ;

• nouvelle mention : le capital social est fixé à la somme de 80.000 €, divisé en 80.000 actions de 1 € de valeur nominale chacune ;

- agrément des Transmissions de Titres (article 15) :

• ancienne mention : chaque Associé peut librement transférer les Titres de la Société au bénéfice d'un autre Associé Fondateur ou de toute société dont il détient 100 % du capital avec ses descendants.

Dans tous les autres cas, le Transfert des Titres est soumis à l'exercice d'un droit de préférence ou d'un droit de sortie conjointe ou d'une obligation de sortie conjointe ;

• nouvelle mention : les Titres de la Société peuvent librement faire l'objet d'une Transmission entre Associés Fondateurs et au profit des conjoints et des descendants des Associés Fondateurs.

Dans tous les autres cas, sauf (i) exercice d'un droit de préemption par les Associés Fondateurs ou (ii) exercice d'un droit de retrait ou (iii) obligation de sortie conjointe ou (iv) changement de contrôle ou (v) exclusion, les Transmissions de Titres ne peuvent faire l'objet d'une transmission qu'après agrément préalable donné par une décision du Comité de Direction.

Pour avis,

Le Président

AL211414017

CUMA DE MONTHOLEUT

**à Chaignay
N° d'agrément : 21/82/439
RCS Dijon : 325 644 359**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA de Montholeut à 21120 Chaignay du 27/03/2015 a procédé aux modifications suivantes :

- La mise en conformité de ses statuts selon l'arrêté du 25 Mars 2009

- L'augmentation / La diminution le montant du Capital Social à 7 090

- La prorogation de la durée de la CUMA de 99 ans à partir du 27/03/2015

Les actes et pièces concernant les modifications sont déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Le Président de la CUMA

Jean Paul Brulard

AL211414019

FIDUCIAL SOFIRAL

**Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon**

2R CONCEPTION

**SARL au capital de 39 000 euros
Siège Social : 05 rue de Vélee
21150 Pouillenay
R.CS. Dijon 491 837 761
SIRET 491 837 761 00023**

Capital social

Ancien capital : 3 000 euros

Nouveau capital : 39 000 euros

Objet social :

Ancienne mention : Fabrication et pose d'éléments d'acier et aluminium ; Prestations de services : plan et suivi de chantiers ;

Nouvelle mention : Agencement de tous locaux ; Fabrication et pose d'éléments d'acier et aluminium (constructions métalliques, menuiseries et fermetures métalliques, métallerie, serrurerie,) ; Prestations de services : plan et suivi de chantiers.

Pour avis, le gérant : Raphaël REMOND

AL211414023

VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

**Vend un appartement à Auxonne (21)
5, rue du Jeu de l'Arc**

Au 4ème étage, **T3 de 66 m²** (Loi Carrez) – Lot EDD 54 – UG 3915 - **Classe Energie : E – Prix de vente : 66.000 €** (hors frais de notaire et bancaires). Lot soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 94 lots. Quote-part de charges de copropriété (2014) : 365 euros annuels (soit 31 euros mensuels).

«Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.»

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Julien NOEL - Tél : 08 11 74 12 12

jnoel@groupesni.fr

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de LA CÔTE-D'OR ainsi qu'aux gardiens de l'entité pendant deux mois à compter de la présente publication conformément aux dispositions de l'article L-443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux.

AL211413945

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

**Vend un appartement avec Cave
7, avenue de Verdun
21600 Longvic**

Au 4ème étage, **2 Pièces de 47 m²** - Lot 2228 – **Classe Energie : E – Prix de vente : 60.000€** (hors frais de notaire et bancaires) - Lot soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 45 lots. Quote-part de charges annuelles pour le lot : 1.450 euros par an soit 121 euros par mois.

«Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.»

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Julien NOEL - Tél : 08 11 74 12 12

jnoel@groupesni.fr

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de LA CÔTE-D'OR ainsi qu'aux gardiens de l'entité pendant deux mois à compter de la présente publication conformément aux dispositions de l'article L-443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux.

AL211413950

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

**Vend quatre appartements
à Saint-Jean-de-Losne (21170)**

- **Au 5 rue Martène :**

- T2 de 50 m² (lot 13) - **Classe Energie : D** - Quote-part de charges de copropriété (2014) : 608 € annuels (soit 51 € mensuels) - **Prix : 49.045 € *** - Réf : ei1343-8880

- **T3 de 68 m²** (lot 11) - **Classe Energie : D** - Quote-part de charges de copropriété (2014) : 785 € annuels (soit 66 € mensuels) - **Prix : 62.200 € *** - Réf : ei1343-8878

- **Au 9 rue Martène : 2 T4** (lots 18 et 19) **de 94 et 84 m² - Classes Energie : D et C** - Quote-part de charges de copropriété (2014) : pour le lot 18 : 1.102 € annuels (soit 92 € mensuels) et pour le lot 19 : 978 € annuels (soit 82 € mensuels) – **Prix par lot : 56.000 € *** - Réf : ei1343-8883 / ei1343-8884

* (Hors frais de notaire et bancaires).

Lots soumis au statut de la copropriété - Nombre de lots dans la copropriété : 13

«Le syndicat des copropriétaires poursuit une procédure relevant de l'impayé des charges de copropriété par l'un des copropriétaires, sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.»

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Julien NOEL - Tél : 08 11 74 12 12 -

jnoel@groupesni.fr

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de LA CÔTE-D'OR (21) ainsi qu'aux gardiens de l'entité pendant deux mois à compter de la présente publication conformément aux dispositions de l'article L-443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux.

AL211413983

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

CESSION

**S.E.L.A.S. « Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine GONTHIER NOURISSAT»
Notaires associés
23 rue Buffon - 21000 Dijon**

CESSION

Suivant acte reçu par Me VIARD, notaire à DIJON, le 2/3/2015, enregistré au SIE DIJON NORD le 19/3/2015, Bordereau 2015/711, case n°1, contenant CESSION par Monsieur Jean-Louis RENAUD, gérant de société, époux de Madame Françoise, Colette MAZEAU, demeurant à Dijon (21000), 6 rue Maréchal de Saulx Tavannes, né à SAULIEU (21210), le 17 mai 1955, de nationalité Française.

Au profit de la société dénommée MAISON RENAUD anciennement dénommée SARL JEAN LOUIS RENAUD- TRAITEUR, société à responsabilité limitée, au capital de 10 670,00 Euros, dont le siège social est à Longvic (21600), FRANCE, 10 Rue du Professeur Louis Néel, identifiée sous le numéro SIREN 441 942 125 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de Dijon.

Un fonds de commerce de CHARCUTERIE TRAITEUR BOUCHERIE, sis et exploité à Longvic (21600), 10 Rue du Professeur Louis Neel par la société « SARL JEAN-LOUIS RENAUD TRAITEUR », locataire-gérante depuis le 1er avril 2002, comme indiqué ci-dessus pour lequel ladite société est identifiée sous le numéro SIREN 441 942 125, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON, inscrite au Répertoire des métiers de la Côte d'Or sous le numéro 441 942 125 RM 21, Et pour le Répertoire des Entreprises et des Etablissements, le fonds de commerce vendu est identifié l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques sous le numéro SIRET 441 942 125 00028, code APE 1013 B.

Moyennant le prix de 135.000,00€ s'appliquant aux éléments incorporels à hauteur de 110.000 € et aux éléments corporels pour 25.000 €.

Entrée en jouissance fixée au 2/3/2015.

Oppositions chez Me VIARD, notaire à DIJON dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

La location-gérance consentie par M. Jean-Louis RENAUD, susnommé, à la SARL JEAN LOUIS RENAUD- TRAITEUR susnommée, suivant acte sous seing privé en date à Dijon, du 11/04/2002, du fonds de commerce susvisé, a pris fin le 2/3/2015 par la résiliation résultant de l'acte reçu par Me VIARD, notaire à Dijon le 02/3/2015 susvisé.

Pour unique insertion.

Le notaire.

AL211414016

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION GERANCE

Le contrat de location-gérance, qui avait été consenti suivant acte sous seing privé en date à Beaune (21200) du 24 février 2012, par la société SARL AVANTAGE à la société SARL TRIO, se rapportant à la branche d'activité restauration-bar dépendant d'un fonds de commerce d'hôtel-restaurant exploité 74 Route de Pommard à Beaune (21200), a été résilié à compter du 23 février 2015.

Pour avis unique

AL211414009

DISSOLUTION LIQUIDATION

EURL THOMAR

**Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 53, rue de la Charmette
21 000 Dijon
334 666 831 RCS Dijon**

Par décision du 28 février 2015, l'associée unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Madame Brigitte Picamelot demeurant 53, rue de la Charmette, 21 000 Dijon et l'a déchargée de son mandat ; décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention au RCS de Dijon.

AL211413890

NORD SUD

**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 6 Route de Villars
21140 Villars et Villenotte
RCS Dijon 502 854 581**

Par décision du 28/02/2015, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28/02/2015 et sa mise en liquidation.

A été nommé liquidateur Monsieur Gérard Aubertin demeurant 6 Route de Villars 21140 Villars et Villenotte , avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Elle a mis fin aux fonctions du gérant.

Le siège de la liquidation est fixé 6 Route de Villars 21140 Villars et Villenotte , adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention sera faite au RCS Dijon.

AL211413993

MB DISTRIBUTION

**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 623 €
Siège social : Ferme de la Fontenotte
21120 Til Chatel
R.C.S Dijon 415 055 409**

Par décision en date du 20/03/2015, l'associé unique, statuant au vu du rapport du liquidateur a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, décidé la répartition du produit net et de la liquidation, prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention sera faite au RCS Dijon.

AL211413999

CONSTELLASON

**SARL au capital de 500 Euros
Siège social : 47 boulevard Thiers
21000 Dijon
539 641 381 RCS Dijon**

Aux termes du PV du 26 mars 2015 l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation, à compter du 26 mars 2015.

La société sera radiée au RCS de Dijon.

AL211414020

NIÈVRE

NOMINATION

**LEGALYS CONSEILS
Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles**

SARL BEAUVOIS FRERES SARL

**au capital social de 48000 Euros
Siège social : La Fontaine Pitard
58450 Neuvy sur Loire 334
925 070 R.C.S. Nevers**

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 27 février 2015 :

- La société CPB Audit domiciliée à Dragne, 58370 Villapourçon a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire.

- La société EIRL BOUVEAU domiciliée 18 rue Michaël Faraday

- Zone Port Sec Nord - 18000 Bourges a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Pour avis.

AL581414299

MODIFICATION DE CAPITAL

CPB FORET

**Groupement Forestier
au capital de 110 000.00 €
Siège social : 12 bis rue Achille Millien
58000 Nevers
508 390 044 RCS Nevers**

L'AGE du 31/12/2014 a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 110000 Euros, à 250000 Euros.

Modification au RCS de Nevers. Pour avis, la gérance.

AL581414273

EARL DE MARLY

**Marly - 58300 Decize
RCS Nevers - 487 846 362**

Par acte sous seing privé en date du 20 mars 2015, il a été transformée l'EARL de MARLY en :

Forme :Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités de production agricole

Dénomination Sociale : GAEC de MARLY

Siège Social : Marly, 58300 Decize

Gérants : M et Mme Lancien Richard et Valérie, Marly, 58300 Decize et M Lancien Julien, Le Petit Marly, 58300 Decize

Capital Social : 142 500 euros

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agrée par le Préfet de la Nièvre le 13 mars 2015 sous le n° 733.

Pour avis, la gérance

AL581414297

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ARC-SUR-TILLE: Futaie de chêne et frêne.

2 ha 78 a 40 ca - Au chatelet: ZD-5 - Les grands pommetets: ZA-52

CHASSAGNE-MONTRACHET: Location sur une partie de la surface

Vignes AOC CHASSAGNE MONTRACHET et BOURGOGNE - Objectif : Maintien du fermier en place.

23 a 69 ca - En journoblot: AH-171 - Les grands pres: AI-72 - Pot bois: AB-384[8]-398[1] - Pres des chainois: AH-116-117[F1]-117[F2]

CHOREY-LES-BEAUNE: Location sur une partie de la surface

Vigne en AOC CHOREY - Objectif Maintien du fermier en place. 31 a 57 ca - Les beaumonts: AX-1-3

RUFFEY-LES-BEAUNE: Location sur la totalité de la surface

Terre et Pré - Objectif : Maintien du fermier en place.

4 ha 22 a 85 ca - Le dessus des viaux: ZI-74[48] - Le guepey: E-261 - Les jordaines: ZE-13-15

SAVIGNY-LES-BEAUNE: Location sur une partie de la surface vigne en AOC Savigny et Savigny 1er Cru - Bois en AOC Bourgogne - Objectif Maintien du fermier en place.

53 a 15 ca - Aux boutieres: AN-69 - Dessus les vermots: AB-5 - Les lavieres: AL-44

CHAMPRENAULT: Bois - 1 ha 84 a 90 ca - Champ moreau: A-40

DIJON: Lande - AOC Bourgogne - 16 a 20 ca - Les valendons: DT-172

VILLY-EN-AUXOIS: Terre, verger, bois - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles occupées.

9 ha 75 a 23 ca - Boudignet: ZA-27-28 - Bruley: ZE-16 - Devant la tille: ZB-9(B)-9(AJ)-9(AK) - Le cerisier: YA-78 - Sous sainte barbe: ZB-40 - Vellefrey: AB-271

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 21/04/2015** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL211414022

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIEVRE

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de BICHES (AA 15/017/06):

1 ha 35 a 40 ca

- Accourt: ZI-3

Cmne de BICHES (AA 15/017/05):

- Romenay: ZD-91

Et, par extension, Cmne de BRINAY:

43 a 80 ca

- Champ du petit pre: YA-8

Cmne de MONTARON (AA 15/027)

Biens loués sur la totalité:

10 ha 43 a 80 ca

- Champs du monte: ZH-64[3](*) - L etang de la pierre: ZH-34(*)-66[33](*) - Les ouches: ZH-8(*) - Les usages de montaron: ZH-93[52]-95[26]

Cmne de TRESNAY

Avec bâtiments :

3 ha 22 a 37 ca

- La ronde: A-27-28 - Pre du moulin: A-23-24-580[20]-581[20]-582[21]-583[21]-584[22]-585[22]

Cmne de VILLAPOURCON (AA 15/028)

Massif forestier:

145 ha 20 a 73 ca

- Bois boulet: D-1635-1639-1640-1641-1642 - Bois de la regie: E-352-353-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-367-370-371-372-373-376-378-379-380-381-382-383-384-385-386-388-389-390-391-393-394-397-398-399-405-407-408-409-410-411-412-413-414 415-424-426-427-428-431-432-434-435-440-442-447 - Bois des chenes: D-1542-1543-1544 - Buisson des baumes: D-1259(*)-1260-1261-1267-1268-1269-1272-1273 - Champs des baumes: D-1249-1255 - Champs des champs: D-1215-1218 - Champs ronds: E-326-330-331-332-333-334-335 - Chaume du charbon: D-1628(*) - L haut dragnien: D-1186-1197-1198-1200-1204-1206(*) - La chataigneraie: D-1842-1844-1845-1847-1850-1852-1854-1855-1856-1861 - La goutte anot: D-1620-1623-1624 - La reu: D-2021-2022-2023-2024-2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031-2032-2033-2034-2035(*)-2036-2037-2038-2039-2040-2042-2043-2054-2055-2056-2057-2058-2059-2060-2061-2062-2063-2064-2065-2066-2068-2075-2076-2077-2078 2080-2081-2083-2084-2085-2087-2089-2090-2094-2095-2096-2097-2098-2099-2100-2101-2102-2103-2104-2105-2106-2107-2108-2109-2112-2114-2115-2116-2117-2118-2119-2120-2121-2122-2123-2124-2125-2126-2127-2128-2130-2131-2133-2140-2141-2142-2143-2144-2145-2146 (sans bâtiment)

2147-2148-2149-2150-2151-2152-2153-2154-2155-2156-2157-2158-2159-2160-2162-2163-2164-2165-2166-2167 - Le bouchelot: D-1612-1613-1615 - Le dos d ane: F-111(*) - Les brules: D-55-56-57-58-59-68-71-73(*)-74(*)-75(*) E-103-104-105-107-108-112-114-116(*) - Les brules d avaux: D-1488-1489-1490(*)-1493(*)-1495-1498(*) - Les brules de chatrefieu: D-173-174-175 - Les champs rose: D-930-934-936-939-948-951-955(*)-959-964-969-975-976 - Les champs roses: D-1922-1924-1925-1926-1935 - Les chevenots: F-350-351-352-353-354-355-356-357-358 - Les corseries: D-1698-1699-1700-1708-1727-1729-1731-1733-1737-1738-1740-1741-1744(*)-1747-1751-1755-1756-1758-1759-1760-1770(*)-1777-1778-1783 - Les fontaines: F-359-360-361 - Les forets: D-1945-1960 - Les grands mouillats: D-1181 - Les pres brugnons: D-1587(*)-1588 - Les pres roses: D-1876-1877-1878-1879-1891 - Les rompets: D-1894-1896-1897-1898-1900-1902-1903-1904-1906(*)-1913

- Les terres noires: D-1-4(*)-6-10-14-18-20-21-24-26-27-28-32 - Mont genievre: F-99-100(*)-101-102-103-104(*)-105(*)-106-108-109(*) - Pre du chene: E-101 - Pre sauze: E-128-129 - Pres des gouttes: D-1502-1503-1504-1505-1506-1507-1508-1509-1510-1523 1524-1525 - Pres pagnon: D-160-161-162-163-164-165-169 - Sous la ravelotte: D-1644-1645-1659(*)-1667-1671-1675-1676-1683-1684 - Sous les brules: D-43-45-46-47-48-49-50-51 - Sous rose: D-996 - Sur le crot: D-1166(*)-1172

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 20/04/2015** à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 03 86 21 40 00 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL581414315

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Joël GAUTHIER et Emmanuel CLERGET Notaires La Charité sur Loire (58402)

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Avis est donné de la modification du régime matrimonial par :

Monsieur Gérard Antoine **Cappellesso** retraité, et Madame Marie-Jeanne **Lopez**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Raveau (58400) 354 route des Bertigneaux.

Modification opérée : adoption du régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant.

Notaire rédacteur de l'acte : Maître Joël Gauthier

Date de l'acte : 24 mars 2015

Les oppositions éventuelles doivent être faites, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès du notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pour avis et mention

Maître Joël Gauthier, notaire

AL581414300

MODIFICATION DE STATUTS

BOIS FORET CONSEIL

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : Hameau de Fragny
58370 Villapourçon
R.C.S. 520 046 186

Ci-dessous texte à paraître dans les annonces légales « TERRES DE BOURGOGNE »

L'assemblée générale extraordinaire du 30 août 2013 a décidé la modification suivante :

Dénomination sociale : BOIS FORET CONSEIL

Nouvelle adresse siège social : La Roche des Mouillats

58360 Saint Honoré les Bains

AL581414226

EARL DE VAUVELLES

Chez M et Mme Michot Marc et Marie Agnés
La Motte, 58290 Limanton
RCS Nevers 479 239 782

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 20 mars 2015, a été transformée l'EARL en

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités réputées agricoles

Dénomination Sociale : GAEC de VAUVELLES

Siège Social : Chez M et Mme Michot Marc et Marie Agnés, La Motte, 58290 Limanton

Gérants : M et Mme Michot Marc et Marie Agnés, La Motte, 58290 Limanton

Capital Social : 182 600 euros divisé en 18 260 parts de 10 euros représentant de biens mobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été reconnu par le Comité d'Agrément des GAEC le 13 mars 2015 sous le n° 742

Pour avis, la gérance

AL581414295

SCEA DE CHASSAGNE

Chassagne
58230 Ouroux en Morvan
RCS Nevers - 390 513 208

Par acte sous seing privé en date du 15 mars 2015, il a été transformée la SCEA de CHASSAGNE en :

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités de production agricole

Dénomination sociale : GAEC de CHASSAGNE

Siège social : Chassagne - 58230 Ouroux en Morvan

Gérants : M et Mme Philisot Jean Paul et Isabelle, Chassagne, 58230 Ouroux en Morvan

Capital social : 186 435 euros

Durée : 50 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agrée par le Préfet de la Nièvre le 13 mars 2015 sous le n° 730.

Pour avis, la gérance

AL581414296

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

SOCIETE NIVERNAISE DE DEBARDAGE FORESTIER ET DE TRANSPORTS

Société par actions simplifiée
Au capital social de 50 000 Euros
Siège social : Allée des Noyers
58270 St Benin d'Azy
691 880 389 R.C.S. Nevers

Décision : Décisions du Président en date du 11 mars 2015

Anciennes mentions :

Capital social : 50 000 euros

Siège social : Allée des Noyers 58270 St Benin d'Azy

Nouvelles mentions :

Capital social : 25 000 euros

Siège social : Les Varennes 58270 St Benin d'Azy

Pour avis.

AL581414304

EARL DES AUBUS

Maison Gaulon
58800 Germenay
RCS Nevers N° 420 773 251

Par acte sous seing privé en date du 15 mars 2015, l'EARL des AUBUS a été transformée en :

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités réputées agricoles

Dénomination sociales : GAEC des AUBUS

Siège social : Maison Gaulon, 58800 Germenay

Associés gérants : Mme Clément de Givry Véronique et M. Clément de Givry Rodolphe, demeurant ensemble Maison Gaulon, 58800 Germenay.

Capital social : 216 476,51 euros (divisé en 14 201 parts de 15,24 euros représentant de biens mobiliers)

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale du

13 mars 2015

Pour avis, La gérance

AL581414307

EARL ROUBEAU

Varennes - 58800 Pazy
RCS Nevers - 440.162.568

Par acte sous seing privé en date du 15 mars 2015, l'EARL ROUBEAU a été transformée en GAEC sous la dénomination de Groupement Agricole d'Exploitation en Commun ROUBEAU, dont le siège social est fixé à Varennes,58800 Pazy.

Le groupement a été agrée suivant décision préfectorale en date du 13 mars 2015

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités réputées agricoles

Associés Gérants : M. et Mme Roubeau Eric et Régine, demeurant Varennes, 58800 Pazy

Capital social : 482.100 euros divisé en 4.821 parts de 100 euros représentant de biens mobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, La gérance

AL581414308

FUSION

LEADER DISTRIBUTION COSNE SUR LOIRE
SARL au capital de 10.000 €
L'Ile de Cosne –
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
452 866 254 RCS Nevers

DISTRI SERVICES COSNE
SARL au capital de 47.000 €
Centre Commercial du Pont Midou
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
502 166 465 RCS Nevers

Il résulte du procès verbal des décisions de l'associé unique du 31/12/2014 de la société LEADER DISTRIBUTION COSNE SUR LOIRE :

- que le projet de fusion signé le 27/10/2014 aux termes duquel la société DISTRI SERVICES COSNE transmet à titre de fusion à la société LEADER DISTRIBUTION COSNE SUR LOIRE la totalité des éléments actif et de passif composant son patrimoine, se trouve réalisée. La fusion a un effet rétroactif au 01/01/2014.

- que l'article 2 « objet » des statuts sera modifié et rédigé comme suit « le commerce de produits alimentaires et non alimentaires au détail en libre-service dans des magasins à l'enseigne Leader Price ; le commerce et la distribution de carburants, l'exploitation de station de lavages automobile ainsi que le commerce de produits non alimentaires… ». Les statuts de la société LEADER DISTRIBUTION COSNE SUR LOIRE ont été modifiés en ce sens.

En conséquence de la réalisation de la fusion, la société DISTRI SERVICES COSNE se trouve dissoute sans liquidation de plein droit.

AL581414314

VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend une maison à Nevers (58)
Bois des Loges

Maison de 102,7 m² (Loi Carrez) **en R+1**
LOT EDD 25 – Classe Energie : C
Prix de vente : 75.097 € (Hors frais de notaire et bancaires)

Lot soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 32 lots. Quote-part de charges annuelles pour le lot : 410,72 euros par an soit 34,22 euros par mois.

«Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH»

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Julien NOEL - Tél : 0811 74 12 12

jnoel@groupesni.fr

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de la NIEVRE ainsi qu'aux gardiens de l'entité pendant deux mois à compter de la présente publication conformément aux dispositions de l'article L-443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux.

AL581414199

CESSION

Legalys Conseils
Route d'Orléans
BP 89 - 18230 St Doulchard

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date du 23/03/2015 à Cosne-Cours-sur-Loire enregistré à Nevers le 25 mars 2015 bord. 2015/306, case n°2, Monsieur Serge Galopin et Madame Sylvie Zecchini, son épouse, demeurant ensemble 17 Grande Rue, « Bonnencontre » (21250), ont cédé à Monsieur Sébastien Telyczka, et Madame Sophie Télyczka, née Thépenier, son épouse, demeurant ensemble 1, rue d'Estutt de Tracy à Nevers, un fonds de commerce de boucherie, charcuterie, traiteur et préparation de plats à emporter sis et exploité

au 4, place Saint-Pierre à La Charité-sur-Loire (58400), moyennant le prix global de 50 000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 23/03/2015.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, pour la validité à l'adresse de l'établissement dans lequel le fonds cédé est exploité et pour toute correspondance, au Cabinet LEGALYS.CONSEILS, 2658 route d'Orléans, BP 89, 18230 St Doulchard.

Pour avis.

AL581414305

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION GERANCE

A compter du 16/12/2014, la location-gérance consentie par la Sté ROGARAY, SAS dont le siège se trouve à Roubaix (59100) au 201 Boulevard Beaurepaire, 775 620 552 RCS Lille Métropole, à la Sté NORSUD PAPIERS PEINTS, SA dont le siège social se trouve à Roubaix (59100) au 201 Boulevard Beaurepaire, 306 881 962 RCS Lille Métropole, du fonds de commerce de détail de tapis, moquette et revêtements de murs et sols situé 47 boulevard du Grand Pré des Bordes - Parc d'Activité Commerciale des Grands Champs – 58000 Nevers, a pris fin, et la Sté ROGARAY SAS en reprend l'exploitation directe.

Pour avis

AL581414290

SCEA REVERDY ET FILS

Latrault - 58460 Breugnon
RCS Nevers : 512346537
Capital social : 257 300 euros

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire à effet du 30 novembre 2014, il a été procédé au retrait de la gérance de M. Reverdy Michel.

Pour avis, la gérance

AL581414291

SCM MAISON MEDICALE DE CHATEAU CHINON

sis 38 Rue Jean Marie Thévenin
58120 Château Chinon
au capital de 8000€
RCS de Nevers N°525398814.

Le 19/12/2014 AGE a décidé de nommer gérant, M. Briet Olivier, 13 Allée des Bleuets Precy 58120 Château Chinon Campagne en remplacement de M. Gaston-Echeverria Jaime.

Mention RCS de Nevers

AL581414293

SCI LA CARMEX

SCI au capital de 228673, 53 €
Siège social : Chambon, 58240 Livry,
8 rue de l'Allier, 58240 Livry
390 141 000 RCS de Nevers

L'AGE du 14/02/2015 a nommé en qualité de gérant Mme Burthiault Katherine, demeurant 54 rue de Saint Cloud, 92410 Ville-d'Avray en remplacement de Mme Guillerault Madeleine, à compter du 14/02/2015.

Modification au RCS de Nevers

AL581414294

CHEZ MAXIME

L'AGE du 25.3.2015 de la société CHEZ MAXIME SARL au capital de 7500€, 11/13 place saint just, 58300 Decize, 444 261 507 RCS Nevers, a pris acte du départ d'un co-gérant, Mme Dieu Sonia, au 31.03.2015. Reste seul gérant, Mr Dieu Fabrice.

Mention au RCS de Nevers.

AL581414302

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

GAEC ROUBE PERE ET FILS

Au capital de 356 592 euros
Siège social : Noulot,
58470 Magny-Cours
RCS Nevers : 403 086 168

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 mars 2015, il a été pris des décisions dont les mentions sont les suivantes :

Anciennes mentions :

Dénomination : GAEC ROUBE PERE ET FILS

Capital social : 356 592 euros

Nouvelles mentions :

Dénomination : GAEC ROUBE-FAYET

Capital social : 378 860 euros

Aux termes de la même assemblée, il a été pris acte de la nomination de Monsieur Dimitri FAYET, demeurant 1 Place de l'Eglise 58470 Magny-Cours en qualité de co-gérant, en remplacement de Madame Chantal ROUBE, demeurant Noulot 58470 Magny-Cours, démissionnaire.

Monsieur Michaël ROUBE, Gérant et Monsieur Dimitri FAYET, Gérant, demeurent seuls dirigeants à compter de cette même date.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

AL581414309

NON DISSOLUTION

RICHARD IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 €
Siège social : 2, Quai de Mantoue
58000 Nevers
792 917 692 RCS Nevers

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2015, en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, la Gérance

AL581414317

DISSOLUTION LIQUIDATION

GARAGE POIDS LOURDS DES SENETS

Société À Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 31 000 euros
Siège social :
28/30 boulevard Camille Dagonneau
58640 Varennes -Vauzelles (Nièvre)
424 552 206 RCS Nevers

L'AGO du 27/02/2015 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2014.

Radiation au R.C.S. de Nevers.

Pour avis, le liquidateur.

AL581414123

S.A.R.L. SOCIETE IMMOBILIERE DE LOGEMENT

Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 24 000 €
Siège Social : 25 Rue des Ecoles
Château de la Guédine
58300 – St Léger des Vignes
R.C.S. Nevers : 512 195 603

L'AGE du 27/02/2015 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 27/02/2015, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Savre Pierre-Etienne, demeurant 28 Route de Corcelles, 58180 Marzy et fixé le siège de liquidation à l'adresse du liquidateur.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL581414145

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

LA MARMITE DU PERE JEAN

SARL au capital social de 5000 Euros
Siège social : Rue de Pont 58170 Luzy
533 791 869 R.C.S. Nevers

Le 31 décembre 2014, l'Associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2014. Madame Sibylle Sérafin demeurant 32 Grande rue Chauchien 71400 Autun, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 32 Grande rue Chauchien 71400 Autun.

Pour avis.

AL581414298

CLÔTURE DE LIQUIDATION.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 15/03/15 de la société MOBEXIA , société en liquidation,, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, au capital social de 5 000 euros, siège social : 90 rue Sacco et Vanzetti, 58600 Garchizy, RCS 539 641 183. Il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur THEPENIER Benoit demeurant 90 rue Sacco et Vanzetti 58600 Garchizy, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis .

AL581414303

S.A.R.L. FAALDO

Société en liquidation
Société A Responsabilité Limitée
au Capital de 12 000 €
Siège Social : Ferme de Prasle
58340 Montigny sur Canne
R.C.S. Nevers 394 098 271

L'AGO du 13/03/2015 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 20/02/2015.

Radiation au R.C.S. de Nevers.

Pour avis, le liquidateur.

AL581414311

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé, en date du 16 mars 2015, il a été constitué une E.U.R.L.

Dénomination : A.S.D.S. TRANSPORTS

Capital : 10 000,00 €

Adresse du siège : 20 Route de Saint Benin D'Azy

58160 La Fermeté

Objet : En France et dans tous pays : transports publics de marchandises diverses,

: location de véhicules de transports publics de marchandises et de matériels industriels.

Durée : la durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au R.C.S.

Gérant : Monsieur Serge De Smet, 20 Route de Saint Benin d'Azy, 58160 La Fermeté

La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL581414261

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 23 mars 2015, enregistré à la recette des impôts de Nevers, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

Dénomination sociale : HC FROID

Forme de la société : SASU

Montant du capital social : 2 000 € (constitué uniquement d'apports en numéraire).

Siège social : 16 Rue Louis Joseph Gousse - 58150 Pouilly sur Loire.

Objet social :

L'achat, la vente, l'installation, la réparation et la maintenance de tous matériels et équipements professionnels de froid commercial, de climatisation et de buanderie ainsi que tous matériels et équipements professionnels du secteur alimentaire, et accessoirement petits travaux d'électricité et de plomberie.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Les activités peuvent être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport et de prise en location-gérance

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Président : Monsieur Cédric Heurtier, demeurant 16 Rue Louis Joseph Gousse - 58150 Pouilly sur Loire

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis,

Le Président

AL581414277

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au R.C.S. de Nevers, dénommée ORYX, au capital de 2.000 euros, ayant pour objet le transport de voyageurs par taxis. Le siège social est 2 rue Chayet - 58600 Fourchambault. Le gérant est Mme Catherine Maurice, dt 177, route du Greux – 58130 Urzy.

Pour avis,

AL581414292

CASSIOT

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 600 euros
Siège social : 59 Route de Paris
58320 Pougues Les Eaux

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nevers du 25 Mars 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : CASSIOT

Siège social : 59 Route de Paris, 58320 Pougues Les Eaux

Objet social : Boulangerie et Boulangerie Pâtisserie

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS

Capital social : 7 600 euros

Gérance : M. Gérald Cassiot et Mme Sylvie Cassiot demeurant 71 Rue du Dr Jean Pidoux à Pougues Les Eaux.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis La Gérance

AL581414306

Office Notarial de
Maître Sophie KREICHER,
Notaire
58120 Chateau-Chinon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique dressé par Maître Stéphane Sandelli, Notaire en l'Office

Notarial dont le siège est à Chateau-Chinon (Nièvre), 2 place Dr Bondoux, le 17 mars 2015, enregistré au Pôle Départemental d'Enregistrement de Nevers (58000) le 24 mars 2015, Bordereau 2015, case 305, folio 4, il a été constitué la Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : SCI CHAMP ROND.

Forme : Société Civile Immobilière.

Capital Social : DEUX MILLE EUROS (2.000,00 €).

Siège Social : Cercy-La-Tour (58340), 12 Rue des Ecoles.

Objet Social :

- l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,
- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,
- l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 ans

Apports en numéraires :

1/ Mr Bernard FILLOT, la somme de NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (990,00 €)

2/ Mme Solange BRUNET, la somme de NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (990,00 €)

3/ Mr Benoît FILLOT, la somme de DIX EUROS (10,00 €)

4/ Mr Damien FILLOT, la somme de DIX EUROS (10,00 €)

Gérants : Monsieur Bernard FILLOT et Madame Solange BRUNET, demeurant ensemble à Cercy-La-Tour (58340 Nièvre), 12 Rue des Ecoles.

Immatriculation au RCS de : Nevers (58000)..

Clause d'agrément : Cession libre entre associés uniquement. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour avis et mention.

Me Stéphane Sandelli, Notaire.

AL581414017

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/03/2015, il a été constitué une SASU à capital variable

dénommée : AÏTO LM CONSULTING

Siège social : 3 rue de la fontaine,

58420 Saint-Révérien

Capital minimum : 500€

Capital initial : 5.000€

Objet : prestation de services pour les entreprises

Président : M. Xavier Zolty, 3 rue de la fontaine, 58420 Saint-Révérien.

Admissions aux assemblées et droits de vote : chaque associé participe aux AG, une action = un vote

Clauses d'agréments : cession soumise à agrément

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers

AL581414313

IMPACT 58

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 7 500 €
Siège social : La Barre
58110 Rouy
451 852 206 RCS Nevers

L'AGO du 16/03/2015 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Jean Champagnat dt à Challuy (58), Le Clos Ry, 9, Chemin Jean Nohain de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du même jour. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers en annexe au RCS.

AL581414312

YONNE

NOMINATION

FG2B, SAS

au capital de 10000 euros,
28 rue Olympe de Gouges
«Les latteux, 89400 Migennes.
RCS Sens 802293555.

A compter A.G.E du 31-01-2015: Démission président: Barbier Guillaume. Nomination nouveau président: Stéphane Martin, 1 l'ardoiserie 45490 Sceaux du gatinais.

Formalités au RCS de Sens.

AL891414363

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

TRANSFERT DE SIÈGE

FIDAL

12 Rue Aristide Briand
10000 Troyes

ICAUNAISE DES METAUX

SARL au capital de 26 040 euros
Siège social : Zone Artisanale Allée de Passy - 89510 VERON
Transféré 15 Route de Villeneuve 89510 VERON
392 719 951 RCS Sens

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 2.1.2015, il a été décidé de transférer le siège social de la Zone Artisanalle Allée de Passy 89510 VERON au 15 Route de Villeneuve 89510 VERON, à compter du 1er janvier 2015.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Sens.

Pour avis,

AL891414000

ONGLES FEE

EURL au capital de 50, 00 €
Siège social : 10 petite rue, 89230 Bleigny-le-Carreau
508 175 049 RCS d' Auxerre

L'AGE du 16/03/2015 a décidé de transférer le siège social de la société 38 avenue d'Auxerre, 89000 Saint-Georges-sur-Baulche, à compter du 01/04/2015

Mention au RCS d' Auxerre

AL891414364

LPLG INVESTISSEMENT

Société civile
au capital de 5 000 €
Siège social
18 rue Bobillot 89000 Auxerre
799 438 171 RCS Auxerre

Suivant délibération en date du 13/03/15, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 10 rue de Penthièvre 75008 Paris. Radiation au RCS d'Auxerre et ré-immatriculation eu RCS de Paris.

AL891414382

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

SAS LPNMCCL

Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : ZI La Queue de l'Etang 89200 Avallon
RCS Auxerre 523 920 668
SIRET 523 920 668 00010

Siège social à compter rétroactivement du 01 mars 2015

Ancienne mention : Rouvray (Yonne), 07 grande rue

Nouvelle mention : Avallon (Yonne), ZI La Queue de l'Etang

Pour avis Madame La Présidente : Chantal LOGAR

AL891414392

Maître Christophe NOËL
Avocat spécialisé en droit des sociétés
15 rue Pasteur - 89100 Sens

J.J.P.

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 38 Hameau de Courboissy 89120 Charny

Transfert de siège social

En cours de transfert à Villemandeur (45)67 rue Jean Mermoz529 790 958 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du30 mars 2015, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de Charny (89120) 38 Hameau de Courboissy à Villemandeur(45700) 67 rue Jean Mermoz, à compter de de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la Gérance.

AL891414395

MODIFICATION DE CAPITAL

SCEA DES QUATRE VENTS

Société civile au capital de 13 000 euros
Siège social : les Quatre Vents 89120 Villefranche Saint Phal
531 457 414 RCS Sens

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2015 a décidé d'augmenter le capital social de 6 400 euros, ce qui a pour effet de le porter à la somme de 19 400 euros.

Pour avis, la gérance.

AL891414271

PHARMACIE DES PONTS

SELARL au capital de 163.320,00 €
Siège social :
12, rue des Ponts
89120 Charny
488 534 694 RCS Sens

Aux termes du procès-verbal de décisions de la gérance du 27/02/2015, il a été décidé d'entériner les décisions prises le 22/12/2014 et de ramener le capital social de 163.320 Euros à 34.390 Euros à compter du 27/02/2015.

L'article 8 des statuts sociaux ont été modifiés en conséquence.

Les formalités seront effectuées au RCS de Sens.

AL891414384

ADDITIF

SAS RENOV'HABITAT YONNE

12 rue Victor Hugo
89400 Migennes

Suite à l'annonce parue le 20mars 2015, il y a lieu d'y ajouter :

Directeur Général : Monsieur Manuel Patrick Marques Demeurant 3 bis route de Joigny,Le Grand Bailly, 89116 Sépeaux,

Pour avis et mention, la présidence.

AL891414373

RECTIFICATIF

Dans l'annonce n° AL891214296 parue le 20/03/2015 concernant la SCI PEL, il fallait lire **allée** et non avenue André Citroën.

AL891414369

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

SAINT-FLORENTIN - terre, jardin et bois-taillis

48 a 60 ca - Les volailles: ZI-97

96 a 12 ca - Le haut des perrieres: AC-180-236[195] - Les chanteloups: AW-72-74-112 - Les sables: BH-188 - Moulin poulet: BI-79-84-85-88-89-101

TURNY - bois-taillis

14 a 24 ca - Cote de bouquelibots: F-661-776-777-825-1080[816]

TONNERRE - vigne AOC Bourgogne Tonnerre Rouge

1 ha 50 a 15 ca - Les rouquins: YC-205[141]

AUXERRE – terre à planter en friches AOC Bourgogne

76 a 01 ca - Les nantelles: B-1070

SALIGNY – terre et bois taillis

1 ha 13 a 43 ca - La cote aux brebis: ZH-32 - Les petites vallees: ZI-57-58 - Mitois: B-413 - Pres l eglise: B-258 - Vignes des champs: Y-6

VERON - terre

1 ha 35 a 40 ca - Le bois naison: ZM-300[37]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 20 avril 2015 à**

Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL891414394

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 26/03/2015 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl ACCOMPAGNEMENT FUNERAIRE DE L'AVALLONNAIS** 14 rue du Général Leclerc 89200 Avallon (pompes funèbres), et autorisant la poursuite de l'activité jusqu'au 17/04/2015. RCS Auxerre 793661166. CIP 3655. Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL891414377

PUBLI RÉDACTIONNEL

Les mammites j'anticipe !

La traite, une étape clé pour maîtriser les mammites

La maîtrise de la traite est indispensable pour limiter les mammites cliniques et les cellules dans le lait. Le respect des bonnes pratiques d'hygiène et de traite est essentielle pour éviter que des bactéries présentes sur les trayons ne pénètrent dans les quartiers et conduisent à des infections.

12 actions clés

Brancher des trayons propres et secs, stimuler l'éjection du lait

1. Tirez les premiers jets dans un bol à fond noir et les observer (particulièrement durant les périodes à risque).

2. Nettoyez les trayons durant une quinzaine de secondes, insistez sur l'extrémité des trayons puis les essuyer.

3. Si vous utilisez un produit de pré-trempage ou de pré-moussage, attendez une trentaine de secondes ; le temps que le produit agisse.

4. **Attention**. Si vous utilisez des lavettes individuelles, assurez un bon nettoyage et désinfection de celles-ci (faites les bouillir en machine !)

Eviter les traumatismes des trayons

5. Limitez les entrées d'air au moment du branchement et du décrochage.

6. Evitez la surtraite et l'égouttage.

Eliminer les bactéries présentes sur les trayons

7. Pratiquez la désinfection des trayons après la traite. Dans le cas de trayons abimés (gerçures, blessures…) utilisez des produits cosmétiques.

8. Limitez la contamination après le passage d'une vache infectée en nettoyant les griffes, et en particulier les manchons.

Assurer l'entretien de la machine à traire.

9. Nettoyez et désinfectez la machine à traire après chaque traite.

10. Faites contrôler la machine à traire par un agent qualifié tous les ans (OptiTraite®). Le cas échéant, faites procéder aux réparations.

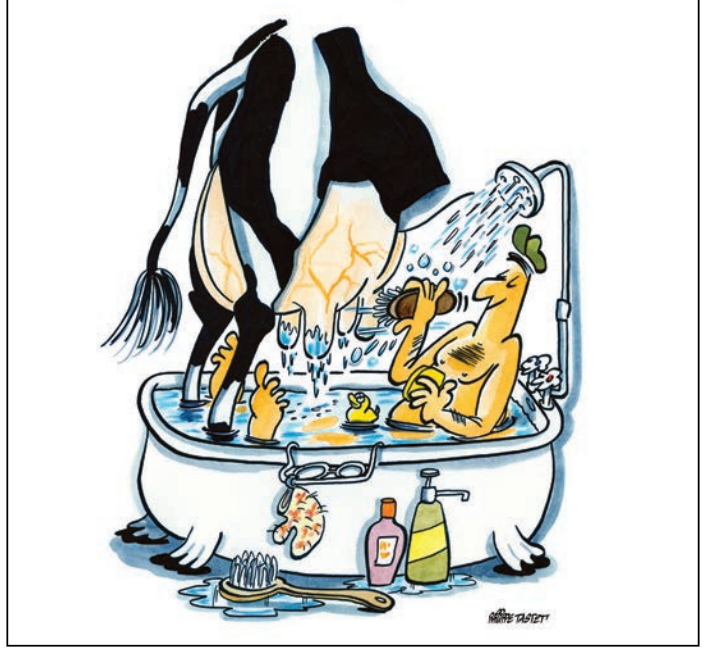
11. Nettoyez et dépoussiérez les filtres de la machine à traire tous les mois, entretenir les déposes automatiques tous les 6 mois.

12. Changez les manchons selon la fréquence recommandée par le fabricant ; de l'ordre de 2.500 branchements pour les manchons en caoutchouc et environ le double pour ceux en silicone. Par exemple, pour un troupeau de 60 VL avec une salle de traite de 2x6 postes, la durée de vie des manchons en caoutchouc est de 8 mois.

Attention. Lorsqu'il y a plusieurs trayeurs sur un élevage, veillez à harmoniser les pratiques de traite et à transmettre les consignes (traitements réalisés, ….).

Raisonnez vos pratiques de traite selon les caractéristiques de votre exploitation, votre fréquence de mammites, vos objectifs….

N'hésitez pas à demander conseil. Pour les mammites cliniques et cellules, mieux vaut prévenir que guérir !



Le plan national « les mammites j'anticipe ! »
Un programme pour prévenir et réduire les mammites en élevage vise à apporter aux éleveurs et à leurs conseillers les éléments nécessaires à la maitrise des mammites : outils, formations, informations…
La mobilisation de tous est nécessaire.

Cniel · France Conseil Élevage · GDS France · Institut de l'Elevage · SIMV · sngtv

MODIFICATION DE STATUTS

SCI TI MBI

Société civile
Au capital de 1 000 euros
Siège social
108 rue de Rennes 75008 Paris
RCS Paris 497 506 477

Aux termes du PV de décisions des associés du 16 mars 2015, il a été décidé :

- de nommer Mademoiselle Julia Cattin, demeurant 31 rue des Gravilliers 75003 Paris, en qualité de gérante, en remplacement de Monsieur Roland Cattin.

- de transférer le siège social du 108 rue de Rennes 75008 Paris au 2 rue de l'Industrie Zone d'Activité de Joigny 89300 Joigny.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Sens.

AL891414385

CESSION

CESSION

Suivant acte sous seing privé, établi à Tonnerre (89.700) le 27 février 2015, enregistré au Service des Impôts des Entreprises d'Auxerre le 16/03/15, bordereau 2015/223 case N° 1 ext 732

La société PRUDHOMME SARL au capital de 7.622 € dont le siège social est 6, place Edmond Jacob 89700 Tonnerre, immatriculée 344.412.879 RCS d'Auxerre

a cédé à

CPE énergies, SNC au capital de 18.851.950 € dont le siège social est 138, rue André Bisiaux 54.320 MAXEVILLE, immatriculée 562.009.381 RCS de Nancy

Son fonds de commerce de « négoce de combustibles : fioul domestique, et carburants » exploitée 6, place Edmond Jacob 89700 Tonnerre.

La présente cession a été consentie moyennant le prix global de deux cent soixante mille euros (260.000) dont 5.000 € pour les éléments corporels.

Cette cession donne lieu à la reprise de deux contrats de travail. CPE énergies déclare transférer l'exploitation de ce fonds dans son établissement existant 42, rte de Paris à Tonnerre (89.700).

Entrée en jouissance le 1° mars 2015.

Les oppositions seront reçues, pour la validité, à l'adresse du fonds vendu, pour la correspondance par la société SJB, société d'Avocats dont le siège social est 43, rue du Clos à Auxerre (89.000) dans les dix 10 jours de la dernière en date des publications légales.

AL891414383

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI SCYW

Société civile immobilière
Au capital de 98 000,00 euros
Siège social : 6 avenue Joséphine Normand
89210 Brienon sur Armançon
499 778 694 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 12 mars 2015, l'assemblée générale extraordinaire a constaté la démission de Monsieur Yann Windenberger de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour.

Monsieur Sébastien Coussoou reste seul gérant pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis, la gérance.

AL891414319

SARL KARROM

L'Assemblée Générale Mixte du 12 février 2015 de la société KARROM, Société à Responsabilité Limitée au capital de 100.000 Euros, dont le siège sociale est situé à Cheroy (89690), Route des Bedets, immatriculée sous le n°509 606 133 RCS Sens a pris acte de la démission de Madame Karine Berrebi de ses fonctions de Gérant de la société et n'a pas pourvu à son remplacement

Mention en sera faite au RCS de Sens

Pour avis

AL891414370

EARL DES TEILLATS

Société Civile au capital de 219 915 euros
Siège social : 2 rue des Teillats
Marrault , 89200 Magny
413 563 529 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2015 a pris acte de la démission de M. Christophe Grimard de ses fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL891414374

SOCIETE SAMOT

SARL au capital de 25.500 euros
Siège social :
Chemin de Saint Jacques
77115 Sivry Courtry
R.C.S. Melun B 394 841 241

Par décision en date du 6/01/2014, les associés ont décidé de nommer en qualité de gérant à compter de ce jour de Mr Secundino Augusto Gouveia Madureira Monteiro, demeurant 14 Rue de L'Ile de France 89500 Armeau en remplacement de Mme Françoise THOMAS, M. Gouveia bénéficie de tous les pouvoirs pour représenter la société.

Immatriculée au RCS de Sens.

AL891414376

AJR POSE ET RENOV

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 19, Boulevard du Pont Neuf
ZI des Sablons
89100 Sens
794 268 441 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 25/02/2015, M. David Joyeux a démissionné de ses fonctions de co-gérant à compter du 25/02/2015. M. Patrice Roquin demeure seul Gérant.

L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de M. David Joyeux a été supprimé

Pour avis, la Gérance

AL891414388

DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL JOUY

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société civile en liquidation
au capital de 190 600,00 euros
Siège social : 31 rue Georges Cerneau
89140 Cuy
442 553 368 RCS Sens

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes d'une décision en date du 20 mars 2015, l'associé unique de l'EARL JOUY a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date, et sa mise en liquidation amiable.

M. Bruno Jouy, demeurant à Cuy (Yonne), 31 rue Georges Cerneau, exercera les fonctions de liquidateur et aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et les documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Cuy (Yonne), 31 rue Georges Cerneau, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL891414294

EARL DE HEURTEVENT

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société civile au capital de 105 000 euros
Siège social : 23 le Haut de Villiers
89320 Villiers-Louis
417 738 358 RCS Sens

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du

20 février 2015, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société en date du 20 février 2015, et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Cyrille Pince demeurant à Villiers-Louis (Yonne), 23 le Haut de Villiers, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social : 23 le Haut de Villiers, 89320 Villiers-Louis .

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL891414309

SCI RESIDENCE GUYNEMER

SCI Construction vente
au capital de 2 700 euros
Siège social : 41, rue du Pont
89000 Auxerre
N° RCS Auxerre B 480 483 791
N° SIRET : 480 483 791 00012
Code APE : 701 A

Aux termes d'une délibération en date du 30 Décembre 2014, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L.237-1 à L.237-13 du code de commerce.

Elle a nommé en qualité de liquidateur : Monsieur Sébastien Mativet

Elisant domicile au siège de la société : 41, rue du Pont 89000 Auxerre (Yonne)

et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé : 41, rue du Pont, 89000 Auxerre

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Le liquidateur

AL891414366

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 26 mars 2015, la société EUROTRANSLATED LIMITED dont le siège social est situé The Alexander Suite – Silk Point, Queens Avenue – Macclesfield SK 10 2 BB, ENGLAND, a, en sa qualité d'associé unique de la société INTERTRAD, SARL au capital de 10.000 €, siège social : 3 Chemin de champbertrand Rosoy – 89100 SENS - RCS Sens B 807 655 592, décidé la dissolution anticipée de la société **INTERTRAD**, à effet rétroactif au 1er janvier 2015

Cette décision de dissolution fera l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8 alinéa 2 du Décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société INTERTRAD peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de Sens.

Pour Avis

AL891414378

Maître Christophe NOËL
Avocat spécialisé en droit des sociétés
15 rue Pasteur - 89100 Sens

SCI L'AVENIR

Société civile Immobilière en liquidation
Au capital de 152,45 euros
Siège social : ZA du Saule Fendu
89100 Maillot
Siège de liquidation : 2 rue des Fauvettes
89100 Maillot
389 930 587 RCS Sens

L'Assemblée Générale réunie le 26 mars 2015 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Joël TALLEC de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur

AL891414386

LES ABBAYES

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 152,45 euros
Siège social : Rue de la Fontaine
89100 Courtois-Sur-Yonne
378 793 467 RCS Sens

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 31/10/2014 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Marie-Paule VIOT de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au RCS.

Pour avis. Le Liquidateur

AL891414387

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Appoigny du 24 février 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée

Dénomination : ELECTRO-DESTOCK 89

Siège social : 92, rue de Paris, 89380 Appoigny

Objet : Vente de matériels électroménagers et informations déstockés et toutes opérations similaires ou connexes à cet objet.

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 7500 euros

Président : Frédéric Pereira, 15 rue du Fer à Cheval, 89380 Appoigny.

En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis, le Président.

AL891414143

SARL AU BON SENS DU PAIN

Le 24/03/2015 à Sens, il a été créé la société suivante :

Nom : AU BON SENS DU PAIN

Forme : SARL

Siège social : 44 Rue de la République à Sens (89100)

Objet social :

La société a pour objet en France et dans tous pays :

L'exploitation d'un terminal de cuisson, sandwicherie dans le but de vendre du pain, des viennoiseries, des pâtisseries, des confiseries et des plats à emporter.

Durée : 99 ans

Capital social : 1 000 € divisé en 500 parts

Gérance : Bruno Baldini, demeurant à Sens (89100) 6 bis rue du port Bodot.

Dépôt légal RCS Sens

Le gérant

AL891414365

FIDAL
1 Avenue de Saint-Georges
89000 Auxerre

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 25 Mars 2015, est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société à responsabilité limitée

Dénomination : «FINANCIERE BOSCO»

Siège social : Soucy (89100), 33 Rue Jules Ferry

Objet : Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ainsi que la fourniture de toutes prestations de services, conseils, études à des entreprises, la gestion de titres et généralement, toutes opérations de nature à favoriser le développement des différentes filiales de la société existantes ou à créer ; la prise de participation dans toutes sociétés

Durée : 99 années

Capital : Quarante Mille Euros (40.000 €)

Apports en numéraire : Quarante Mille Euros (40.000 €)

Gérance : Monsieur Salvatore Bosco, associé unique, demeurant à Soucy (89100), 33 Rue Jules Ferry

Immatriculation : au RCS de Sens

Pour avis

AL891414371

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/03/2015, il a été constitué une SASU dénommée : YONNE AUTOMOBILE.

Capital : 1.000 euros.

Siège social : 4 Rue Georges Clémenceau, 89400 Migennes.

Objet : achat, vente de Véhicules.

Président : M. El Faoir Lahouari, 11 Rue Louise Michel, 89400 Migennes.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL891414372

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AUTONOURH

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Capital : 2 000 euros

Siège social : 9 et 11 rue du Moulin du Président à Auxerre 89000

Objet social :

- achat et vente de véhicules automobiles d'occasion,

- achat et vente au détail pièces détachées automobiles neuves et occasions, tous accessoires matériels produits se rapportant à l'automobile,

- la réparation de tous véhicules neufs ou anciens,

- électricité auto

- lavage

- dépannage

- réparation et vente de pneus

- et plus généralement, toutes opérations industrielle, commerciale ou financière, mobilières ou immobilières, nationales ou internationales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés

Gérance : Benzerrouk Mohamed

Associé : Benzerrouk Mohamed, demeurant 1-9 rue du Quesne à Auxerre 89000

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Auxerre

AL891414375

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date à saint florentin 89du 26/03/2015a été constituée une SAS nommée : EMBALTECH INDUSTRIE

Objet : Découpage, filage, emboutissage, décolletage, fabrication d'emballages métallique, impression sur métal, la conception, la réalisation, la fabrication et le **commerce d'outillage.**

Capital : 1.200 €

Siège social : 6, Avenue de Genève, 89600 Saint-Florentin

Durée : 99 ans

Transmission des actions : il existe des clauses statutaires d'agrément à l'égard des tiers

Président : Mme Sylvie DEFILHES, 6 Avenue de Genève, 89600 Saint Florentin

La société sera immatriculée au RCS de Auxerre

AL8914 14381

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SARL : «POUR PL'HAIR» « au capital de 1000 euros.

Siège social :1 rue Guillaume des Barre 89340 Villeneuve la Guyard.

Objet : coiffure mixte

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au centre de formalités des entreprises a Auxerre.

Gérant :Mme Dos Santos Anne-Sophie demeurant au 3 bis rue des tilleuls 77940 Voulx nommé pour une durée indéterminée.

AL891414390

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Marsangy du 26/03/2015, il a été constitué la société suivante :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : TAXI LOUIS

Siège social : 11 Rue du Bout Ribault, 89500 Marsangy

Objet social : Taxi, petite remise, transports de malades et handicapes, transports de colis

- l'exploitation de taxis et véhicules de petite remise,

- les transports de personnes, transports de personnes à mobilité réduite,

- tous transports à caractère médical,

- les transports scolaires et péri-scolaires,

- les transports et livraisons de colis.

Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

Capital social : 2 000 euros

Gérance : Louis-Manuel Da Silva, demeurant 11 Rue du Bout Ribault

89500 Marsangy.

AL891414391

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/03/2015, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : T-PEN

Objet social : Maçonnerie générale, gros oeuvres, étanchéité, PVC, bardage et travaux publics

Siège social : 22 Rue Anna Carnaud, 89300 Joigny.

Capital : 8000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. Oztop Gokhan, demeurant 22 Rue Anna Carnaud, 89300 Joigny

Immatriculation au RCS de Sens

AL891414393

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE - Les jardins d'Octobre
4 rue Davout BP 77409 - 21074 Dijon cedex
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 100 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 195 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 40 €
☐ pour 2 ans 80 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bougogne
☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: __/__

SIGNATURE



MAINE-ET-LOIRE

Paroles de jeune

ELEVAGE LAITIER

Sébastien Ferrard, un jeune isérois de 32 ans, spécialisé en engins agricoles, s'est installé dans le Maine-et-Loire dans un élevage de jersiaises. La petite vache laitière a su convaincre le jeune agriculteur de s'installer en élevage laitier.



J'aime
- la diversité de travail
- le contact avec les gens
- le sport mécanique

J'aime pas
- la routine
- le dénigrement
- attendre

La jersiaise lui a fait les beaux yeux

■ S'installer : une continuité. *« C'est la suite logique de mon parcours »*, explique Sébastien Ferrard, jeune agriculteur en Gaec à Saint-Georges-sur-Loire, depuis décembre 2013. Mais peut-être pas dans le Maine-et-Loire, ni en élevage… Le jeune agriculteur confie : *« je n'aurais jamais pensé m'installer en élevage laitier »* mais avoue avoir eu un coup de cœur pour la race jersiaise. Aujourd'hui, il fait même des concours. Et il a emmenépour la première fois une vache au Salon de l'agriculture. Ce qu'il apprécie : *« l'ambiance entre éleveurs de jersiaises ».*



Sébastien Ferrard s'occupe, au quotidien, sur son exploitation de l'alimentation des jersiaises.

Envie d'une vie stable

Aujourd'hui, le Gaec du Pâtis Candé compte trois associés : Sébastien Ferrard, Josette Pineau et Jean-Laurent Jubin. La production principale : le lait. *« Nous avons 130 vaches jersiaises sur l'exploitation pour un quota de 716 000 l. de lait sur une surface de 172 hectares. »*

D'origine isèroise, Sébastien a fait ses études dans l'agroéquipement (BEP, Bac pro et BTS). A la fin de ses études, il devient saisonnier. L'été, il conduit des engins agricoles pour une ETA. L'hiver, c'est en chasse-neige qu'il travaille pour la station de ski de Chamrousse. *« Cela voulait dire déménager tous les ans entre mes deux emplois. »* Après six ans d'alternance de logement, *« avec ma compagne, nous avions envie d'une vie plus stable. »* Ils décident de partir dans la région angevine d'où son amie est originaire.

C'est en travaillant pour la Cuma de Saint-Martin-du-Fouilloux, en tant que chauffeur-mécanicien, que le jeune homme rencontre ses futurs associés du Gaec. *« Je réalisais certains travaux pour eux, ils parlaient du départ en retraite d'un des associés ».* Une opportunité que Sébastien a saisie. Il a réalisé un stage de parrainage pour découvrir l'exploitation *« et trouver ma place ».* Il s'est installé officiellement le 12 décembre 2013 en remplacement de Daniel Pineau.

Dans le Gaec, à chacun ses tâches. En tant qu'ancien mécanicien, *« je m'occupe surtout des cultures, de l'entretien du matériel ».* Jean-Laurent Jubin est responsable du troupeau laitier et Josette Pineau de la comptabilité.

Suite à une réflexion sur l'organisation du travail (dans le cadre du projet de méthanisation), le Gaec étudie l'installation de deux robots de traite. *« La traite représente 1 600 h/an et comme Josette doit partir à la retraite fin 2015, cela semble la solution la plus adaptée »*, constate Sébastien Ferrard. Entre les deux robots et le réaménagement des bâtiments, l'investissement s'élèverait à plus de 330 000 euros.

H.R.

Sébastien Ferrard a reçu, de Jeunes Agriculteurs des Pays-de-la-Loire, le prix régional de l'installation, le mardi 11 février, sur son exploitation, à Saint-Georges-sur-Loire. Ce prix récompense un jeune installé qui se distingue au niveau de son projet, de sa motivation et de son parcours personnel.

SON EXPLOITATION

- **Elevage de 130 jersiaises pour un quota de 716 000 litres de lait. Production moyenne par vache : 6 500 litres pour 59,5 TB et 41,5 TP**
- **Surface : 172 hectares dont 20 hectares de céréales ; 40 hectares de maïs ; 4 hectares de plantes médicinales ; plus de 100 hectares en herbe.**
- **Membre d'une SAS St Georges Méthagri (six exploitations). L'unité de méthanisation fournira une production d'électricité équivalente à la consommation annuelle de 600 foyers.**

Jeune brasseur indépendant, Martin Tores s'est installé a Autrans (Vercors) pour produire des bières de montagne et des boissons artisanales haut de gamme.

Bières et whisky du Vercors

C'est vendredi après midi, une journée de grande affluence pour Martin Tores, 37 ans, qui a aménagé sa brasserie artisanale dans un ancien garage de 180 m² à Autrans, en plein cœur du massif du Vercors. Les vacanciers aux sports d'hiver font la queue pour acheter par cartons entiers sa bière locale de montagne certifiée AB, de fermentation haute, non filtrée, non pasteurisée, brassée avec l'eau du Vercors. Au fond du local, on entrevoit les palettes de cartons pas encore déballées, une ligne d'embouteillage et plusieurs cuves, dont un récent investissement, une cuve de brassage et d'empâtage, première étape du brassage qui consiste à tremper le malt concassé. « *Au début de mon installation en 2012 à Autans je brassais dans des cuves de 5 hectolitres. J'essaye de monter en gamme et en volume en investissant dans des cuves de 20 hectolitres. Je dois répondre à une demande en progression pour la bière du Vercors. J'ai diversifié ma gamme de bières avec un choix large : bière blonde, rousse, ambrée, noire. Je suis très fier de ma bière rousse du Vercors à base d'eau du Vercors et de menthe du Vercors et de certaines bières très typées comme la bière noire au malt d'orge caramélisée et torréfiée.* »


PIERRE-LOUIS BERGER

Volonté, passion, ingéniosité et innovation = un beau cocktail pour produire des bières locale.

APPRO LOCAL ET REGIONAL

Martin Tores est un passionné de bières. Il est devenu, au fil des années, un entrepreneur ingénieux en quête d'innovation et de nouveaux produits pour coller aux attentes des consommateurs et faire découvrir son savoir-faire. Son histoire commence en Irlande, pays de la bière, où il termine ses études de gestion en 2002. De retour en France, il commence à brasser sa « *bière personnelle* » dans son HLM de 15 m² à Meylan près de Grenoble puis dans un deux pièces de 75 m². « *Je voulais m'engager dans cette activité. J'avais un emploi intéressant dans un grand groupe de télécommunication que j'ai conservé pendant de nombreuses années tout en réduisant progressivement mon temps de travail. Cela m'a assuré des rentrées d'argent régulières. En 2009, je m'installe comme chef d'entreprise et crée l'entreprise Biercors Brasserie du Vercors, à Villars de Lans, dans la grange de mes parents tout en gardant un mi temps dans le groupe de télécommunication* », raconte Martin Tores. Grâce à un prêt d'honneur de la région Rhône-Alpes de 40 000 euros et à d'autres prêts bancaires dont La Nef, le jeune brasseur peut investir dans du matériel neuf, un ligne d'embouteillage, des cuves plus importantes et surtout emménager dans un local de 180 m², à Autans. 2012 constitue un nouveau tremplin pour le jeune brasseur qui développe une filière locale de vente (particuliers, épiceries, petites surfaces du Vercors), se structure, privilégie l'approvisionnement local et régional en malt et en houblon. Il fait du local sa force de frappe : il acquiert 1,5 de terres bios à Autrans pour récolter une tonne d'orge en 2014 et 0,2 ha à Villars de Lans où il cultive des plantes aromatiques, des baies sauvages et du houblon destiné au whisky. Il a rejoint l'association Biera (brasseurs indépendants en Rhône Alpes) à Lyon qui envisage de créer une filière orge et houblon pour alimenter les brasseries indépendantes de plus en plus nombreuses. Il a conclu un partenariat sous forme de contrat annuel d'approvisionnement avec un malteur, 3 agriculteurs et 6 brasseries bios en région Rhône Alpes : « *Ce partenariat permet de nous approvisionner de manière régulière en orge. En 2014, nous avons conclu un accord de 75 tonnes d'orge* » ajoute-til. Comme beaucoup de brasseurs indépendants, Martin Tores a démarré seul. La brasserie du Vercors emploie aujourd'hui deux salariés, une nécessité pour répondre à l'augmentation de la production. En 2014, Biercors a vendu 330 hectos de bière et 120 hectos de limonade du Vercors, un produit lancé en 2012 à base de citron et de propolis (résine végétale utilisée par les abeilles). Pour ce nouveau produit baptisé « *Propoline* », le jeune brasseur a décroché la place de lauréat pour le concours Rhône-Alpes Bio'Innov organisé par Organics cluster. Un concours destiné à soutenir techniquement et financièrement les projets innovants.

PIERRE-LOUIS BERGER

Diversification


PIERRE-LOUIS BERGER

Liqueur de chanvre, limonade pur citron à la propolis ou, plus traditionnel, bière locale, Biercors propose tout une gamme de boissons.

10 SORTES DE BIERES

Martin Tores élabore dans ses cuves 10 sortes de bières artisanales, la plupart avec le label AB, 3 boissons sans alcool à base de fruits dont une limonade, des liqueurs de chanvre, de whisky et du whisky sous la marque « *Wercors* » qu'il produit en petits volumes autour de 50 litres/an. Une activité qu'il a démarré en 2010 et qu'il compte développer en faisant l'acquisition de nouveaux fûts. Car pour obtenir l'appellation Whisky du Vercors, il doit le faire vieillir pendant au moins 3 ans. Biercors a réalisé 160 000 euros de CA en 2013 et prévoit 180 000 euros de CA en2014.


PIERRE-LOUIS BERGER

MALTERIE

Des filières se construisent

malteurs échos

Si en France les brasseries artisanales ne pèsent qu'un 1,5 % du marché, aux Etats-Unis cela dépasse les 15 %. Il reste encore une marge de progression. Aujourd'hui, la filière en Rhône-Alpes se structure petit à petit, notamment autour de la matière première. « *Nos actions se focalisent sur la création d'une filière houblon en Rhône-Alpes. C'est un axe de travail de l'association pour inciter des agriculteurs à planter du houblon et assurer un cycle court et une production locale* » précise Martin Tores. Pour le malt, une filière rhônalpine se construit avec la malterie ardéchoise, la société coopérative d'intérêt collectif « *Malteurs Echos* », créée fin 2013, « *Des projets de filières brassicoles dans les régions limitrophes sont en cours de construction afin de fournir aux brasseurs d'Auvergne, du Languedoc Roussillon, de Paca, Bourgogne et Franche Comté du malt issu de céréales produites chez eux et transformés en Ardèche* » soutient Guillaume Bourdon, chargé des relations agriculteurs et relation emplois à Malteurs Echos. La société coopérative table sur une production de 2,5 à 3 t de malt de malt en 2016.